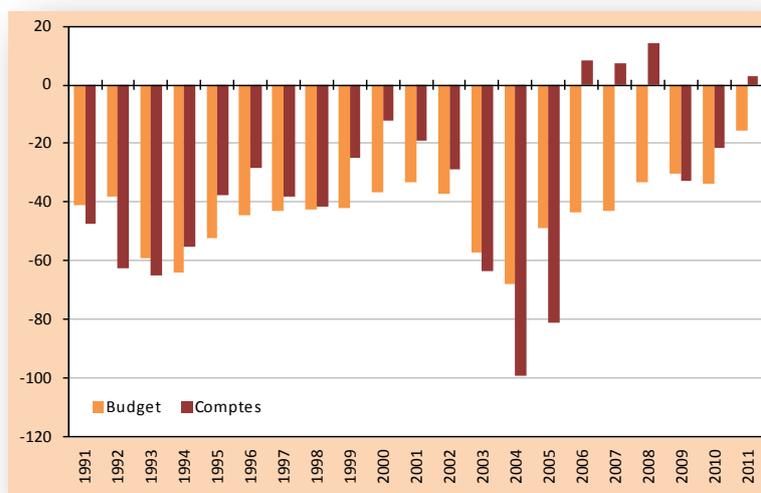


COMPTES 2011 DE L'ÉTAT DE NEUCHÂTEL

Statistique financière



Mars 2012

Département de l'économie

Service de statistique

Département de la justice,
de la sécurité et des finances

Service financier

Service des communes

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	4
1. INTRODUCTION	5
2. DONNÉES FINANCIÈRES	7
2.1 Vue d'ensemble	7
2.2 Compte de fonctionnement	8
2.3 Compte des investissements	11
2.4 Dette, intérêts passifs et taux d'intérêts moyen	13
2.5 Charges par nature du compte de fonctionnement	16
2.6 Revenus par nature du compte de fonctionnement	18
2.7 Compte de fonctionnement selon la classification fonctionnelle	21
2.8 Bilan	24
3. INDICATEURS FINANCIERS	26
3.1 Degré d'autofinancement	26
3.2 Capacité d'autofinancement	28
3.3 Quotité des intérêts	30
3.4 Quotité de la charge financière	32
3.5 Degré de couverture des charges	34
3.6 Degré de couverture des revenus déterminants	36
3.7 Poids des intérêts passifs	38
3.8 Effort d'investissement	40
3.9 Dette par habitant	42
TABLEAUX ANNEXES	44
PLAN COMPTABLE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT	53
PLAN COMPTABLE DU BILAN	54
LEXIQUE	55

AVANT-PROPOS

2011 a été marqué par une forte pression sur les collectivités publiques, en lien direct avec les évolutions particulièrement hostiles de l'environnement conjoncturel. La crise des dettes souveraines européennes et ses conséquences sur le cours de notre monnaie ont durement frappé l'économie nationale, péjorant tout particulièrement la capacité compétitive des entreprises réalisant la plus grande partie de leur chiffre d'affaire en Europe.

Malgré ce contexte morose, les finances du canton de Neuchâtel surnagent. En comparaison annuelle, elles s'améliorent même légèrement par rapport à 2010. Cette évolution positive se matérialise à la lecture des comptes 2011 et du léger résultat positif du compte de fonctionnement. Il convient néanmoins de préciser que des opérations de bouclage positives ainsi que la comptabilisation d'un important agio de la BCN contribuent à ce résultat bénéficiaire.

Si la situation financière du canton ne s'est pas détériorée, c'est - une nouvelle fois ! - grâce au dynamisme de l'économie cantonale, qui parvient à compenser la stagnation de l'impôt des personnes physiques et contribue seule à l'augmentation de nos recettes fiscales. Au chapitre des bonnes nouvelles, on constate également une baisse importante des charges financières ainsi que des charges de transfert liées à l'enseignement et à la formation. De manière générale, le canton maîtrise d'ailleurs de mieux en mieux ses charges et manque d'un cheveu ses prévisions budgétaires. Ces résultats positifs sont le fruit de l'effort consenti ces dernières années dans la mise en œuvre des principes de rigueur en matière financière et budgétaire. Il en résulte un abaissement de la dette cantonale selon une tendance désormais bien établie, avec pour conséquence une quotité des intérêts toujours plus basse alors même que le poids des intérêts passifs par rapport aux recettes fiscales reste important en comparaison intercantonale.

Car, malheureusement, la situation financière cantonale est loin d'être rétablie. A témoin, une capacité d'autofinancement qui, bien que s'améliorant, reste très en deçà de la moyenne nationale, et qui limite fortement notre capacité à investir sans avoir recours à l'emprunt. A témoin également un degré d'investissement qui demeure faible.

Autre constat inquiétant: les dépenses de transfert continuent leurs croissances disproportionnées. Cette année, les seuls domaines de la santé et de l'aide sociale en sont la cause puisque, comme signalé précédemment, les dépenses consacrées aux domaines de la formation et de l'enseignement ont plutôt baissé. Ce constat - qui n'est pas nouveau - est un signal désormais lancinant. Lorsque l'on sait que les dépenses de transfert constituent près des deux tiers des dépenses totales de l'État, il est aisé d'identifier les domaines qui doivent désormais se restructurer. La réforme hospitalière doit servir cet objectif, tout comme la réforme de la gouvernance des partenariats, votée en septembre 2010 par le Grand Conseil, et qui doit désormais se matérialiser.

Au plan plus général, le rapport 11.036 présenté par le Conseil d'Etat en août 2011 propose un certain nombre de mesures pérennes visant à réduire les charges dans un large éventail de domaines. Ces mesures, si elles sont acceptées par le Grand Conseil, doivent contribuer à améliorer durablement les finances cantonales et donner une plus grande marge de manœuvre à notre collectivité.

La rigueur, encore et toujours! C'est le principal message que convoie ce rapport. Les défis qui sont les nôtres sont à ce prix. Car quelle autre voie sinon celle-ci, pour tenir la promesse de réforme fiscale faite à la population neuchâteloise, pour assurer la faisabilité de projets d'avenir tels que le RER ou Microcity et pour rétablir durablement les finances de Prevoyance.ne, la caisse de pension des collectivités publiques?

Mais l'ampleur de ce qui reste à faire pour retrouver la vertu financière ne doit pas constituer une crainte immodérée. Ce rapport est aussi la preuve que, dans bien des domaines, le canton de Neuchâtel est sur la bonne voie. La machine est lancée et il s'agit maintenant de poursuivre l'effort auquel nous sommes désormais habitués, de l'intensifier même dans certains domaines, avec en ligne de mire un canton au dynamisme renouvelé pour les générations futures.

Jean Studer, conseiller d'Etat
Chef du Département de la justice,
de la sécurité et des finances

1. INTRODUCTION

Considérations générales

L'évolution récente de la gestion des collectivités publiques est caractérisée par l'introduction de mécanismes de frein à l'endettement, l'harmonisation des modèles comptables et l'examen attentif que portent les instituts financiers à la santé financière des dites collectivités. La bonne maîtrise des données et des indicateurs financiers est donc devenue indispensable au pilotage d'une administration. Non seulement la présentation des comptes mais aussi les indicateurs de santé financière deviennent communs à toutes les collectivités publiques. En regard de ces développements, le Conseil d'Etat a souhaité disposer d'un outil de pilotage adéquat pour illustrer et comparer la santé financière des collectivités publiques neuchâtelaises et permettre des comparaisons avec les autres cantons suisses.

Jusqu'à l'année 2008, les statistiques financières étaient publiées dans les rapports à l'appui des comptes et des budgets ainsi que dans les rapports de gestion. Elles ne donnaient lieu à aucune communication particulière, alors même qu'elles contiennent des informations précieuses pour le pilotage de l'Etat et des communes en matière de politique financière. Fort de ce constat, une réorganisation des statistiques financières a été entamée en 2009. Le présent rapport est le troisième à paraître sous cette forme. Il accompagne le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant les comptes de l'Etat pour l'exercice 2011, du 20 février 2012.

Nous rappelons que cette publication regroupe les tableaux, graphiques et indicateurs financiers utilisés communément par les collectivités pour mesurer leur santé financière. Les informations sont disponibles sur Internet, également sous la forme de cartes, pour les données communales. Ces dernières sont actualisées chaque automne suite à l'adoption des comptes communaux. Afin de faciliter la lecture, un lexique est à disposition en fin de document.

Source des données cantonales et remarques

Les données financières les plus récentes proviennent du rapport annuel des comptes de l'Etat pour l'exercice 2011 du 20 février 2012. Ce rapport présente la situation après les opérations de clôture décidées par le Conseil d'Etat. Aucune des opérations de bouclage ne doit faire l'objet d'une validation formelle par l'autorité législative. Il est donc peu probable que le résultat 2011 varie suite à la session du Grand Conseil dévolue à l'approbation des comptes (24 et 25 avril 2012). Demeure toutefois réservé le cas où d'éventuels amendements seraient proposés et acceptés.

Il est important de rappeler que les années 2005 et 2006 ont été marquées par des opérations comptables extraordinaires ayant eu des incidences financières importantes. En 2005, la Banque nationale suisse (BNS) a effectué des versements extraordinaires aux cantons suite à la vente d'or excédentaire. L'Etat de Neuchâtel a reçu à ce titre un montant de 425,8 millions de francs. L'exercice 2006 a marqué le passage au principe d'échéance, les dépenses étant dorénavant comptabilisées au moment où elles sont engagées et les recettes lorsqu'elles sont facturées (ce qui a induit des effets de rattrapage et des comptabilisations à double). Pour une meilleure comparabilité dans le temps, il n'a pas été tenu compte de ces incidences lors du calcul des indicateurs financiers. C'est également en principe le cas pour les présentations graphiques des données financières de la deuxième partie du rapport. Sauf indication contraire, les montants sont donc considérés sans Or BNS et avant principe d'échéance. Les tableaux à la fin du présent document précisent encore les montants avant et après comptabilisation de ces opérations extraordinaires.

Les données financières utilisées pour les comparaisons intercantionales sont celles du Groupe d'études pour les finances cantonales (Fachgruppe für kantonale Finanzfrager – FkF) qui sont publiées sur le site Internet de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. La consolidation des données cantonales pour l'année 2010 est encore disponible selon le premier modèle comptable harmonisé (MCH1), ce qui permet de calculer la moyenne des cantons. Par contre, certains cantons qui sont déjà passés au deuxième modèle comptable harmonisé (MCH2) ne communiquent plus leurs données financières par le biais de l'ancien modèle. Rappelons que les comparaisons doivent se faire avec prudence étant donné les spécificités qui caractérisent chaque canton. Les tendances dans la durée doivent être privilégiées au détriment des comparaisons sur une seule année. Parallèlement à la moyenne pour tous les cantons, certains cantons ont été spécifiquement retenus (FR - VS - SO - LU - SG) pour une comparaison graphique des indicateurs financiers. Ils l'ont été sur la base de plusieurs similitudes avec le canton de Neuchâtel. Mentionnons la taille, la division du territoire en régions distinctes, l'importance du tissu industriel (secteur des machines-outils) et des exportations ou encore les processus de réforme et de redressement des finances ayant déjà été entrepris dans ces cantons.

Les indicateurs financiers pour l'Etat de Neuchâtel peuvent présenter des différences selon qu'ils soient calculés sur la base des données financières internes (rapport des comptes) ou sur la base des chiffres du FkF. Ces écarts ne s'expliquent pas par des chiffres différents entre les deux sources mais par les masses comptables à disposition pour effectuer les calculs. En effet, les données cantonales publiées par le FkF ne mentionnent pas le détail pour chaque groupe de charges et de revenus, au contraire des données disponibles à l'interne.

Les chiffres concernant la dette des cantons, qui sont utilisés pour les comparaisons, sont calculés par l'Administration fédérale des finances (AFF) et édités dans le rapport "Statistique financière 2009 de la Suisse" par l'Office fédéral de la statistique (OFS) en 2011. A noter que la statistique financière de la Confédération a été entièrement révisée durant l'exercice 2008. Elle est dorénavant établie selon le "modèle SF" qui repose sur le MCH2. Les données définitives sont toujours publiées à l'automne avec un décalage de deux années. En ce qui concerne l'indicateur de la dette par habitant, les informations pour les différents cantons ont été obtenues directement auprès de l'AFF.

Source des données communales

Les données financières des communes proviennent des rapports des comptes communaux approuvés par les Conseils généraux des différentes communes, après examen par le service des communes et approbation par le département de la justice, de la sécurité et des finances. Les indicateurs financiers harmonisés ont été définis par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales, laquelle publie chaque année ces indicateurs consolidés par canton. La situation des communes diffère de celle de l'Etat en ce sens qu'elles ne sont pas autorisées à présenter un déficit budgétaire supérieur à la fortune de la commune. Aucune d'entre elles ne présente de découvert au bilan.

2. DONNÉES FINANCIÈRES

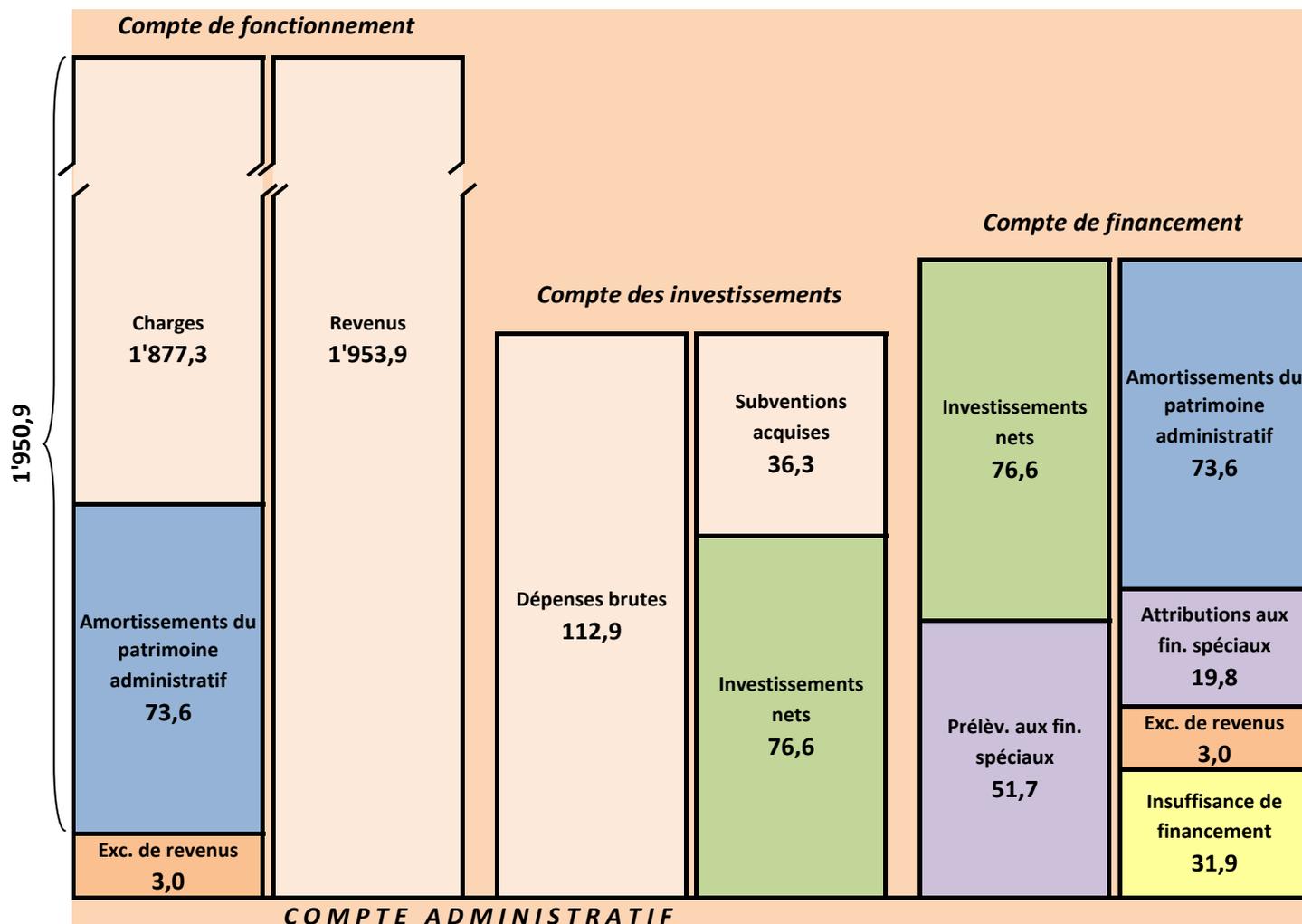
2.1 Vue d'ensemble

Les comptes de l'Etat se présentent en trois parties : le compte de fonctionnement, le compte des investissements et le compte de financement qui découle du résultat des deux autres.

Le compte de fonctionnement 2011 boucle avec un bénéfice de 3 millions de francs. Ce résultat ne serait pas aussi favorable sans la dissolution de plusieurs provisions (30 millions de revenus nets supplémentaires compte tenu des charges liées à la constitution de nouvelles provisions) et sans la comptabilisation d'un revenu unique de 25 millions concernant un agio de la BCN en complément du remboursement partiel de son capital de dotation. Sans ces éléments l'excédent de revenus constaté laisserait sa place à un déficit de 52 millions. Les charges brutes se sont montées à 1,951 milliard de francs alors que les revenus ont atteint 1,954 milliard de francs. Dans le cas d'un bénéfice du compte de fonctionnement le degré de couverture des revenus déterminants est positif (la limite de 2% s'applique uniquement en cas de déficit). Les investissements nets ont été de 77 millions de francs, ce qui situe le degré d'autofinancement à 100%, soit au-dessus de la limite minimale autorisée de 70%. Ces notions sont détaillées dans la partie concernant les indicateurs financiers.

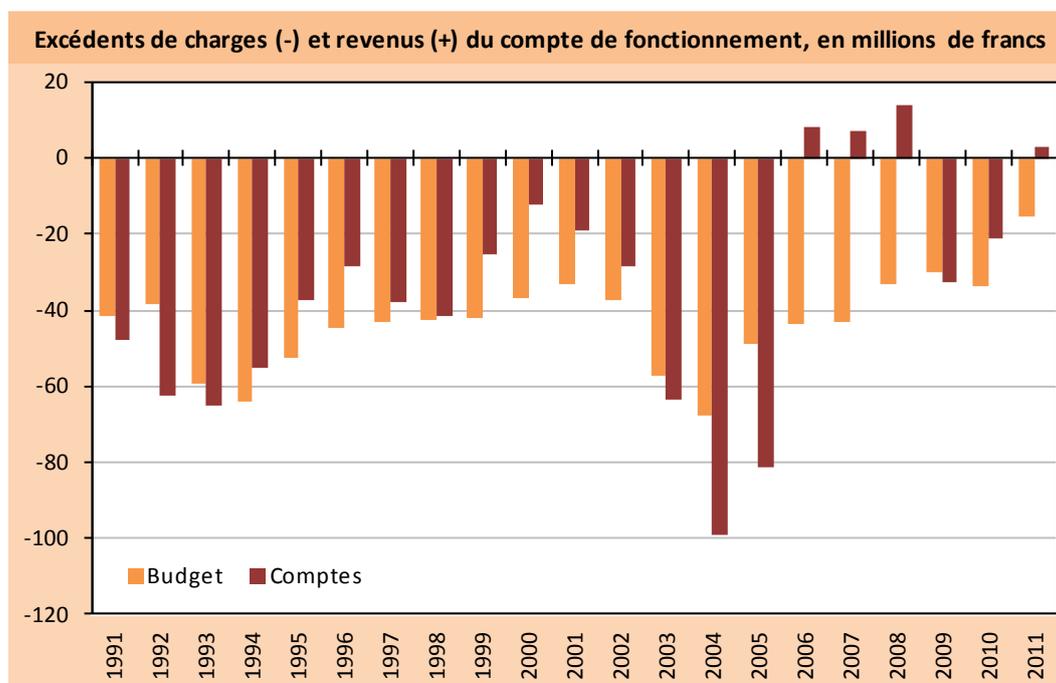
Le compte de financement permet de calculer, compte tenu des mouvements sur les financements spéciaux (attribution et prélèvements aux fonds), le solde de financement. Les comptes 2011 de l'Etat de Neuchâtel présentent une insuffisance de financement de 31,9 millions de francs. Ce résultat découle des investissements nets et des prélèvements aux fonds, réserves et provisions particulièrement élevés en comparaison des comptes de l'année dernière. A relever que malgré cette insuffisance de financement, la dette de l'Etat diminue. Cet écart s'explique par la variation des postes de bilan qui n'est pas prise en compte dans le calcul de l'insuffisance de financement (voir également explications complémentaires en page 14).

Vue d'ensemble des trois comptes 2011 de l'Etat, en millions de francs



2.2 Compte de fonctionnement

L'excédent de revenus du compte de fonctionnement est de 3 millions de francs en 2011. Il s'agit du quatrième résultat positif sur ces six dernières années, mais uniquement du cinquième si l'on considère les 22 dernières années (1990 : bénéfice de 7,5 millions). Comme expliqué dans la vue d'ensemble, les opérations de bouclage expliquent pour une bonne partie ce résultat positif qui fait suite à deux années déficitaires (excédents de charges de 21,3 millions en 2010 et 32,7 millions en 2009).

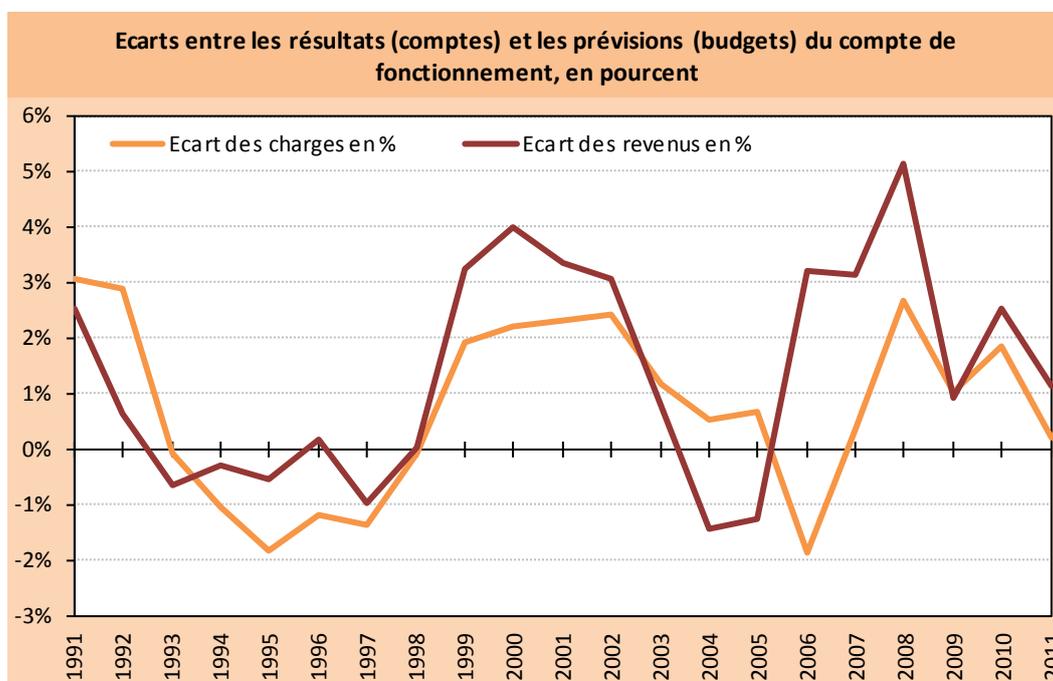


Remarque: Après principe d'échéance pour l'année 2006

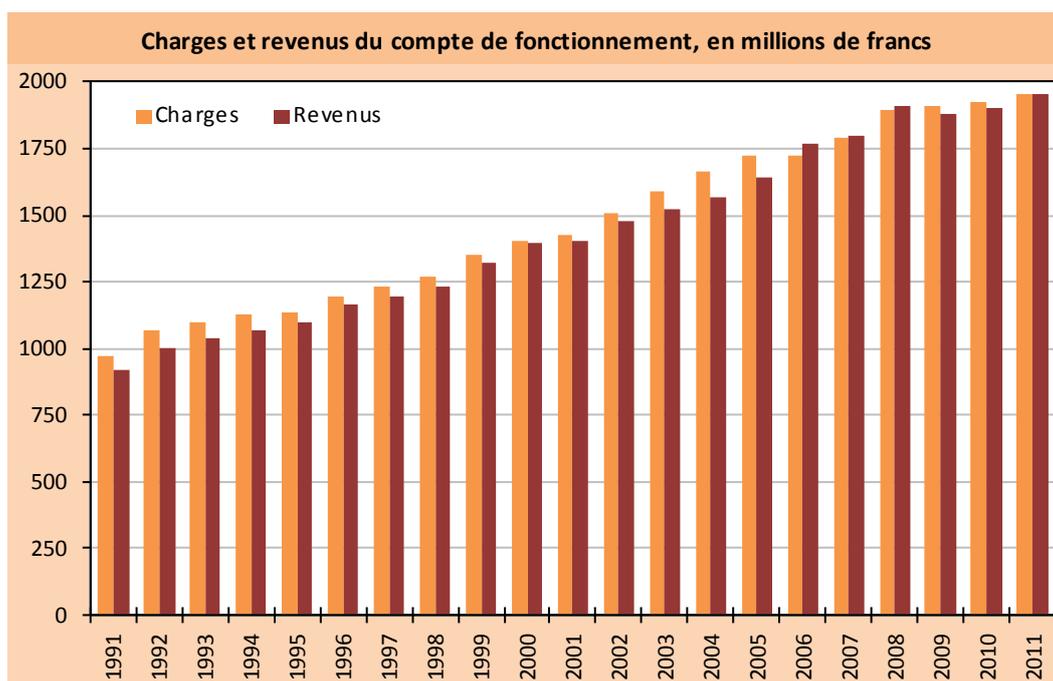
Analyse du DJSF

Même si d'importantes opérations de bouclage contribuent à l'excédent de revenus du compte de financement en 2011, ce résultat positif demeure encourageant car il démontre que les premiers efforts consentis au redressement des finances cantonales portent leurs fruits. Cette amélioration peut être attribuée principalement à une meilleure maîtrise des charges de fonctionnement, conséquence directe de la rigueur appliquée désormais dans l'exercice budgétaire et de l'action perceptible des responsables financiers au sein de chaque département. L'État de Neuchâtel doit maintenant s'atteler à améliorer son mode de fonctionnement dans l'attribution de subventions, un facteur de coût dont la croissance demeure mal maîtrisée. Dans cette optique, la réforme de la gouvernance des partenariats constitue le prochain défi à relever afin de rétablir durablement les finances.

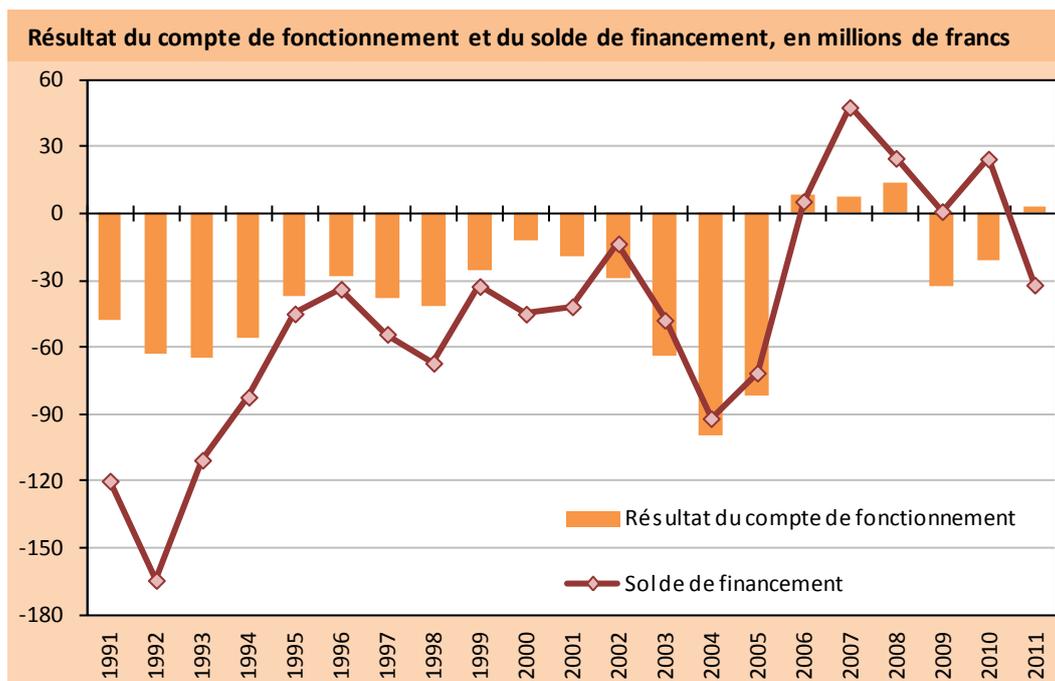
Le graphique ci-dessous montre que lorsque l'écart entre les revenus budgétés et réels est beaucoup plus élevé que l'écart entre les charges budgétées et réelles, il s'installe une dynamique vertueuse qui conduit en principe à des comptes positifs. Cette dynamique s'était instaurée durant les années 2006 à 2008. En 2009 les écarts étaient quasi similaires et le résultat final déficitaire. En 2010 l'écart sur les revenus est bel et bien supérieur à l'écart sur les charges mais pas assez pour confirmer l'observation faite ci-dessus. En 2011, la règle semble à nouveau se confirmer. Toutefois, sans tenir compte des opérations de bouclement mentionnées à la page précédente (provisions et agio BCN), l'écart concernant les charges resterait proche de zéro (-0,2%) alors que l'écart concernant les revenus serait négatif (-2,1%), ce qui se traduirait par une situation déficitaire assez problématique (excédent de charges de 52 millions).



Sans tenir compte des opérations liées à la création de nouvelles provisions (7,2 millions de charges en plus), les charges totales 2011 s'élèveraient à 1'943,7 millions, soit un montant inférieur au budget (-3,4 millions). Rarement les charges effectives n'auront été aussi proches des prévisions, ce qui est particulièrement réjouissant et dénote d'une excellente maîtrise de celles-ci.

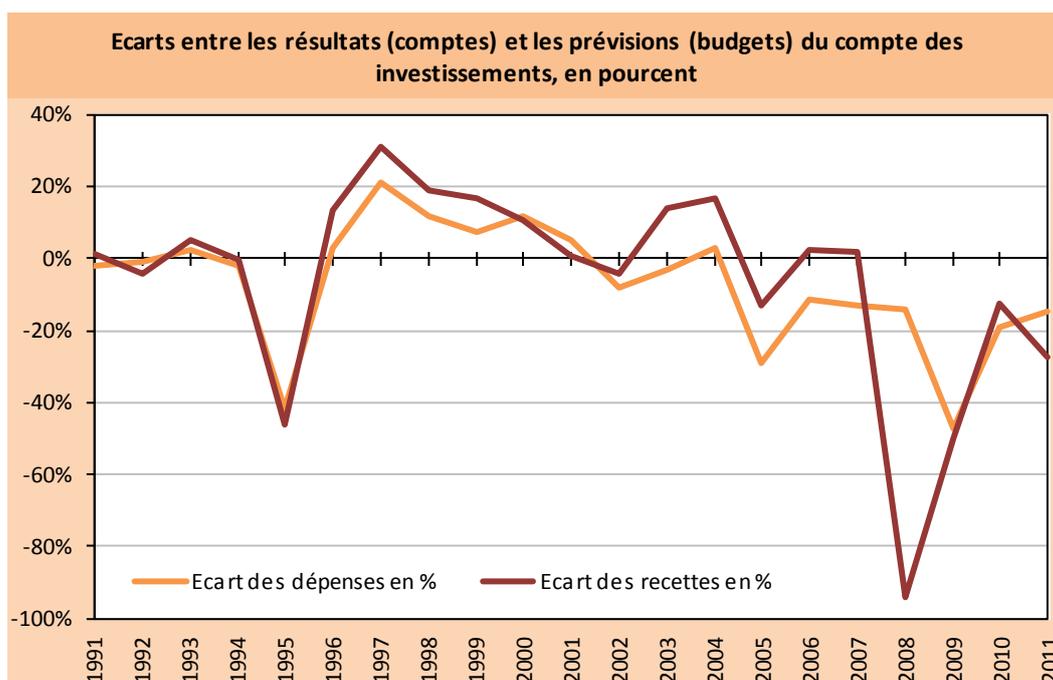
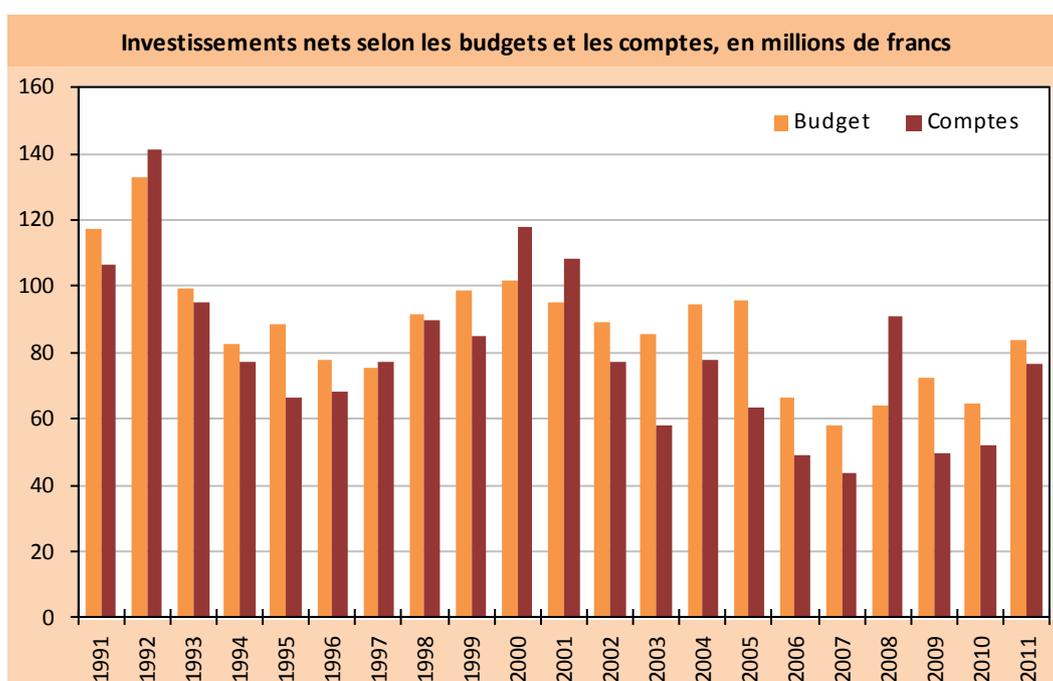


Malgré un compte de fonctionnement équilibré, la situation 2011 présente une insuffisance de financement de 31,9 millions de francs. Cette situation ne s'était plus produite depuis 2005 (même depuis 2004 si l'on considère en 2005 le versement de la BNS pour la vente d'or excédentaire dont l'effet n'a pas été pris en considération sur le graphique ci-dessous). Cette insuffisance de financement s'explique par des investissements nets élevés (76,6 millions) et des prélèvements aux financements spéciaux qui le sont également (51,7 millions). Ces éléments ne sont pas compensés par les amortissements du patrimoine administratif (73,6 millions), les attributions aux financements spéciaux (19,8 millions) et le bénéfice du compte de fonctionnement (3 millions), comme le montre la vue d'ensemble à la page 8. Les insuffisances de financement très importantes du début des années 90 résultent d'un effort particulier au niveau des dépenses investissements à cette époque-là alors que celles du milieu des années 2000 résultent de très mauvais résultats au niveau du compte de fonctionnement.



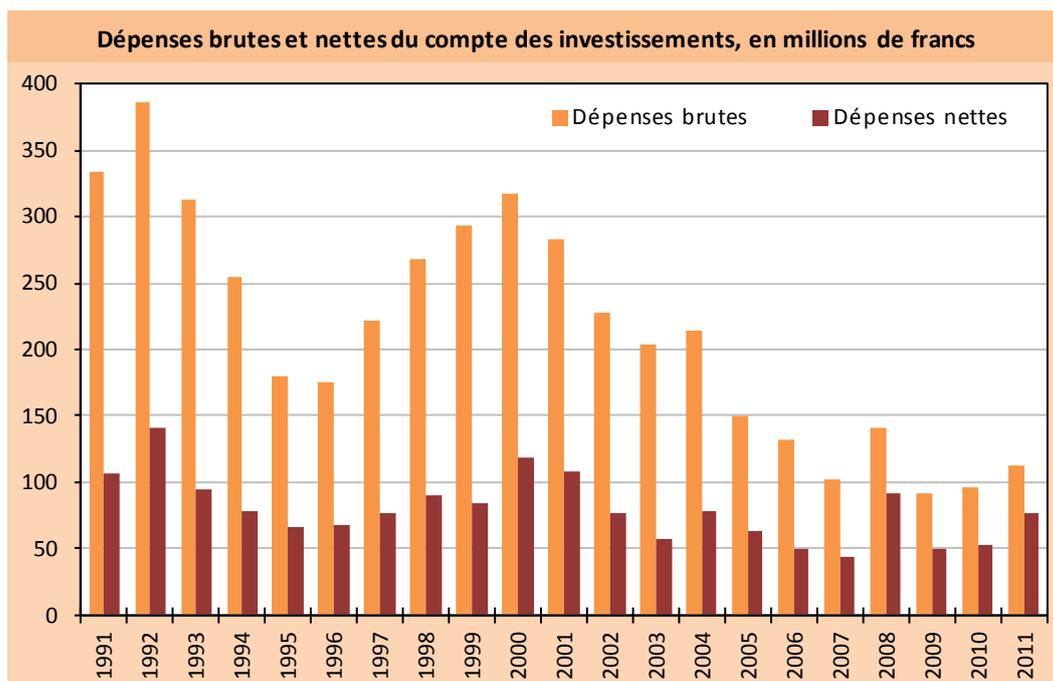
2.3 Compte des investissements

En 2011, les investissements nets se montent à 76,6 millions au lieu de 83,6 millions prévus au budget. Sans tenir compte de l'année 2008 (anticipation du remboursement intégral de près de 40 millions des prêts accordés par les villes pour l'acquisition des bâtiments du secondaire 2), il s'agit du montant le plus élevé depuis 2004. Encore une fois, les investissements réels sont inférieurs au budget, mais dans des proportions acceptables cette fois-ci. La tendance qui voyait, ces dernières années, un renouvellement insuffisant de la substance du patrimoine cantonal semble par conséquent s'inverser. Cette constatation doit toutefois être modérée si l'on songe au montant particulièrement faible des investissements nets qui ont été portés au budget 2012 (60,5 millions).



Le graphique précédent traduit également toutes les difficultés que rencontre le canton pour établir des prévisions fiables concernant ses dépenses et ses recettes d'investissements. En 2011, les dépenses et les recettes effectives présentent toutes deux un écart négatif de respectivement 15% et 27%, ce qui signifie qu'elles ont été moins élevées que prévu.

On constate sur le graphique suivant que le début et la fin des années 90 s'accompagnaient de dépenses d'investissements particulièrement élevées. Des efforts soutenus avaient été entrepris pour améliorer les infrastructures du canton. Les travaux entrepris à l'époque dépassaient de loin, en termes d'incidences financières, ce que le canton connaît ces dernières années, à savoir un niveau insuffisant de dépenses pour assumer un renouvellement correct du patrimoine. Le mécanisme du frein à l'endettement (limite minimale de 70% pour le degré d'autofinancement) induit également un effet pervers sur les investissements réalisables parce qu'en investissant moins les amortissements du patrimoine administratif et, partant, la marge d'autofinancement ont tendance à s'amenuiser.



Analyse du DJSF

Malgré une augmentation des investissements par rapport à 2010, la moyenne de ces dernières années reste relativement basse. Cet indice de la fragilité financière du canton de Neuchâtel est particulièrement évident lorsqu'on le compare à nos voisins. C'est malheureusement un passage obligé sur le chemin du redressement. Cette politique d'investissement restrictive doit perdurer tant et aussi longtemps que l'évolution de nos dépenses n'est pas mieux maîtrisée. C'est tout particulièrement vrai pour les dépenses de transfert, dont les subventions constituent la plus grande part. Facteur d'optimisme, un suivi plus serré des investissements durant l'exercice 2011 a permis d'avancer la mise en œuvre d'un certain nombre de projets prévus à l'origine pour l'exercice 2012. Grâce à ces mesures, l'enveloppe dédiée aux investissements a pu être utilisée dans sa quasi-totalité, ce qui représente une amélioration notable par rapport aux exercices précédents.

2.4 Dette, intérêts passifs et taux d'intérêts moyen

Considérée au sens large, la dette du canton de Neuchâtel s'élève à un peu plus de 1,393 milliard de francs à fin 2011. Elle diminue de 69,5 millions par rapport à l'année dernière. Considérée au sens étroit, la dette s'élève à 1,2 milliard de francs à fin 2011, ce qui représente 95 millions de moins qu'à la fin de l'année dernière. La baisse constatée aussi bien au sens large qu'au sens étroit s'explique principalement par une diminution des emprunts privés.

Définition de la dette

(le détail des rubriques comptables du passif du bilan figure en annexe)

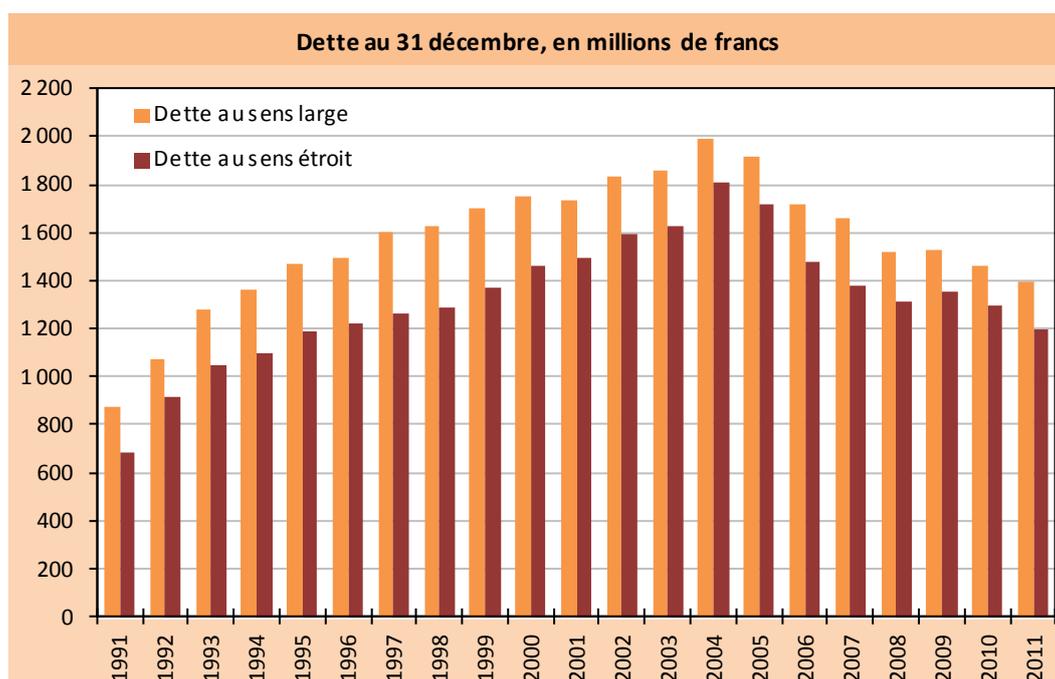
Reconnaisances de dettes	} dettes à moyen et long terme
+ Emprunts par obligations	
+ Emprunts privés	
= Dette au sens étroit	
+ Autres dettes à moyen et long terme *	
+ Dettes à court terme	
+ Engagements courants	
+ Engagements envers entités particulières **	
= Dette au sens large	
+ Compte spécial ***	
= Dette brute publiée par l'AFF	

* Montant dû à la Confédération dans le cadre des prêts aux investissements agricoles, forestiers et d'exploitations paysannes

** Fonds et fondations gérés par l'Etat

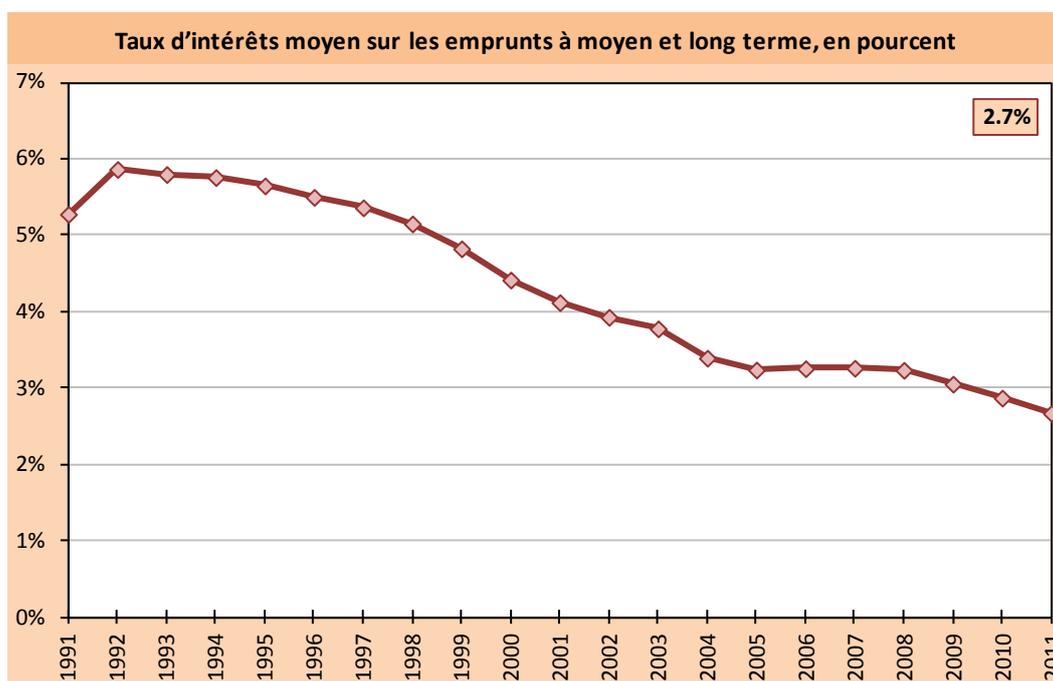
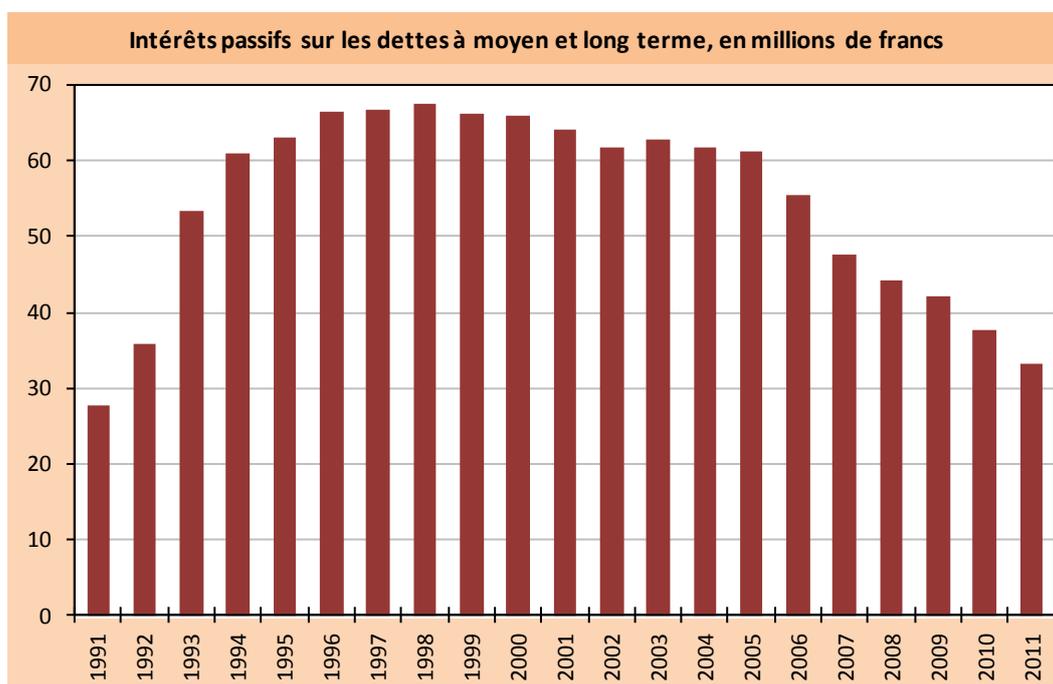
*** Dans son calcul, l'AFF tient encore compte de certains engagement courants additionnels concernant des entités externes

Rappelons que le calcul de la dette au sens large s'inspire des montants communiqués par l'Administration fédérale des finances (AFF) dans sa publication annuelle "Statistique financière de la Suisse". Dans la dernière version éditée à l'automne 2011 figurent les données cantonales pour l'année 2009. Il faut préciser pour le lecteur que le montant publié pour le canton de Neuchâtel (1,529 milliard) n'est pas tout à fait similaire à celui qui découle de notre calcul à l'époque (1,527 milliard). Les 2 millions de francs supplémentaires concernent des engagements courants additionnels liés à un compte spécial qui concerne des entités externes. Le montant de la dette au sens large est déterminant pour le calcul de l'indicateur de la dette par habitant.

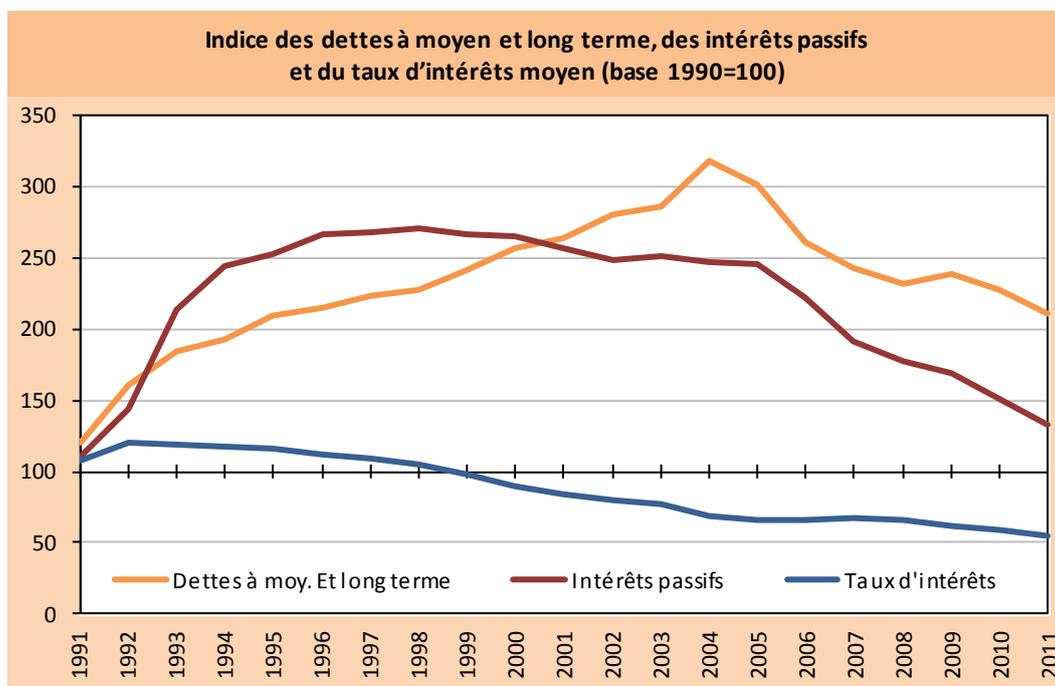


La dette diminue malgré un exercice 2011 qui boucle sur une insuffisance de financement de 31,9 millions. Cet écart s'explique principalement par les variations des comptes du bilan qui peuvent avoir une influence importante sur la trésorerie de l'Etat. Ainsi la diminution de créances et l'augmentation de dettes en compte courant (50,3 millions), la diminution des débiteurs impôts (13,3 millions), la variation enregistrée dans les actifs transitoires (11,7 millions) et les passifs transitoires (6,2 millions), le remboursement partiel du capital de dotation de la BCN (25 millions) et l'augmentation des créanciers (12,8 millions) expliquent pour près de 120 millions de francs l'écart constaté entre l'insuffisance de financement et la variation de la dette.

Au sens large comme au sens étroit, le niveau le plus élevé de la dette a été atteint en 2004. L'augmentation a été particulièrement importante au début des années 90 dans la mesure où les comptes clôturaient avec des insuffisances de financement très élevées (voir deuxième graphique en page 10). Le versement de la BNS suite à la vente d'or excédentaire en 2005 (le canton de Neuchâtel a reçu 425,8 millions) a permis de procéder à un amortissement du découvert et de faire diminuer la dette. Depuis lors, celle-ci a diminué régulièrement parallèlement aux excédents de financement réalisés entre 2006 et 2010 et aux variations concernant les comptes de bilan, comme expliqué ci-dessus.



Les intérêts passifs sur les dettes à moyen et long terme s'élèvent à 34,7 millions de francs en 2011. Ils sont en constante diminution depuis 2003, comme le montre le premier graphique à la page précédente. A la fin des années 90, ils atteignaient encore des montants de l'ordre de 67 millions de francs par année. Cette baisse significative trouve son explication dans la diminution de la dette d'une part et dans la diminution des taux d'intérêts sur le marché des emprunts d'autre part. Le taux d'intérêts moyen de la dette consolidée est de 2,67% en 2011 alors qu'il a atteint quasi 6% au début des années 90. L'influence de la dette et des taux d'intérêts sur les intérêts passifs est particulièrement visible sur le graphique ci-après qui présente l'évolution de ces variables en termes d'indices.



Analyse du DJSF

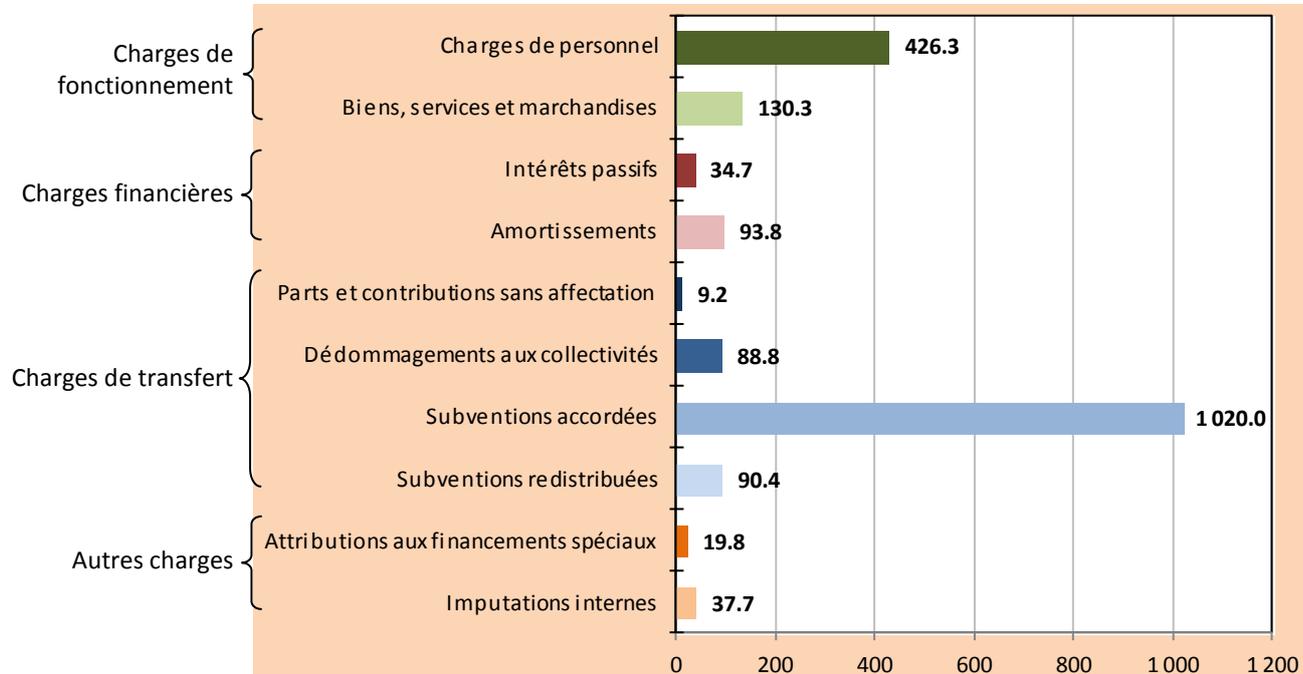
La diminution de la dette neuchâteloise s'inscrit dans une tendance désormais bien établie. Elle est la conséquence directe des efforts consentis dans le cadre du frein à l'endettement, souhaité par la population en 2005, et qui vise notamment à limiter le recours à l'emprunt pour financer les investissements de la collectivité. Cet aspect contraignant est un facteur important de la politique de rigueur adoptée ces dernières années en matière d'investissement. Mais ce n'est bien sûr pas la seule explication: pour pouvoir investir d'avantage dans le maintien de son patrimoine et dans ses projets d'avenir, le canton de Neuchâtel doit impérativement améliorer ses finances, et tout particulièrement ses charges de transfert, qu'il ne parvient pas pour l'heure à maîtriser.

Aspect positif de la réduction de la dette, la capacité du canton à emprunter à des taux attractifs s'améliore. C'est un avantage primordial pour le Transrun, projet visionnaire et unique qui représente un investissement de très grande envergure pour le canton, et pour lequel il est prévu de s'affranchir des limites restrictives fixées par le frein à l'endettement.

2.5 Charges par nature du compte de fonctionnement

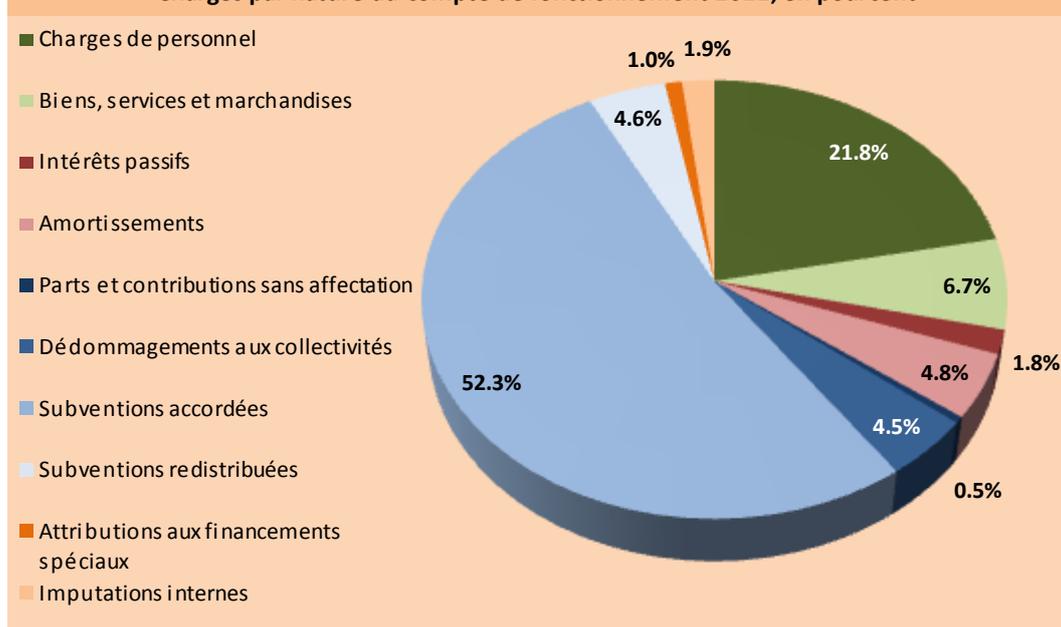
La classification par nature des charges et des revenus du compte de fonctionnement (ou classification spécifique) regroupe les flux financiers en fonction du type d'opérations concernées. Le détail des rubriques comptables du compte de fonctionnement par nature figure en annexe.

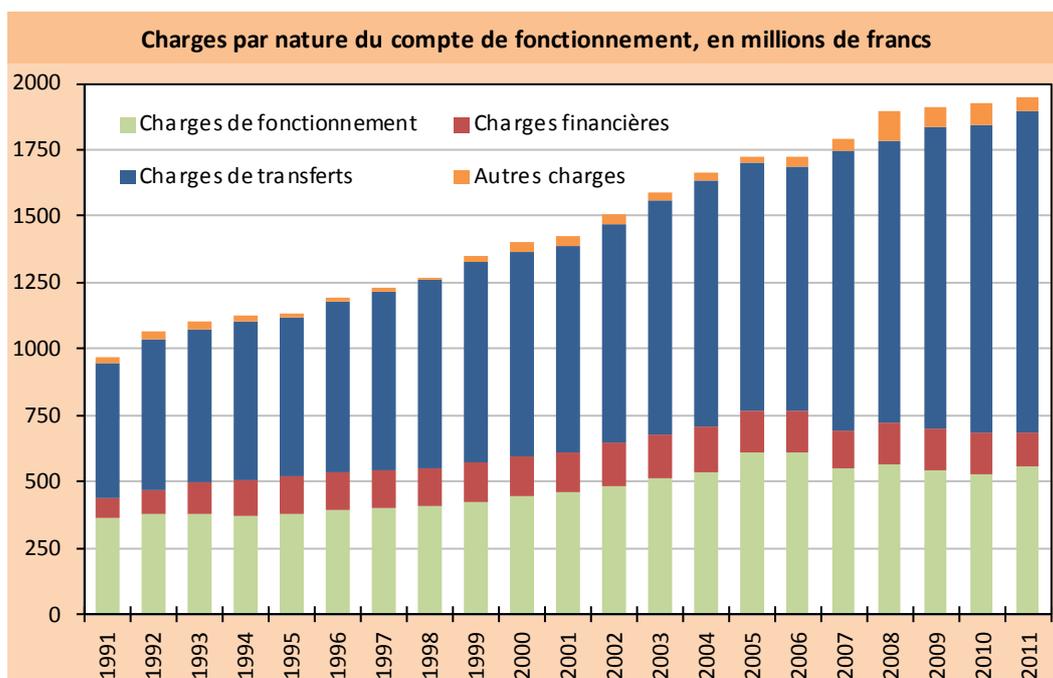
Charges par nature du compte de fonctionnement 2011, en millions de francs



En comparant les différents groupes de charges, on remarque d'emblée le poids très important des subventions accordées. En 2011, celles-ci dépassent pour la première fois le milliard de francs et représentent plus de la moitié des charges totales. Les principales catégories où sont regroupés les destinataires de subventions sont les propres établissements (hôpitaux, PC AVS et AI, Université, etc.) avec 444 millions, les personnes physiques (assurance-maladie, aide matérielle, chômeurs en fin de droit, etc.) avec 230 millions et les institutions privées (aide et soins à domicile, institutions spécialisées, formation scolaire spéciale, etc.) avec 152 millions. Après les subventions accordées, ce sont les charges de personnel (426 millions en 2011) qui représentent le groupe de charges le plus important.

Charges par nature du compte de fonctionnement 2011, en pourcent

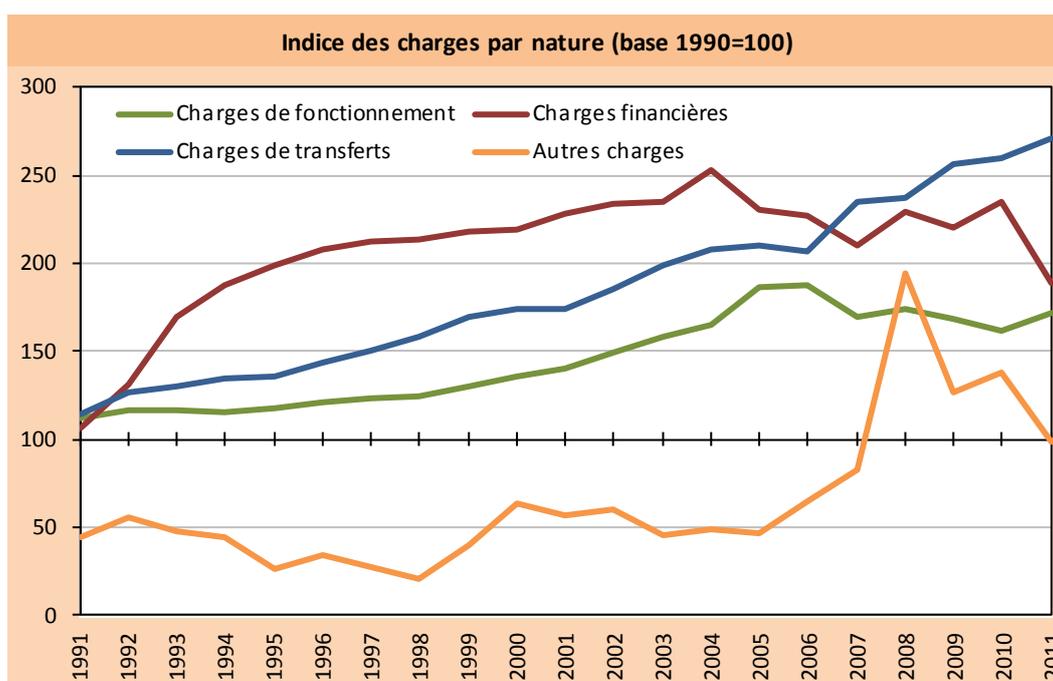




L'évolution dans le temps des différentes charges par nature montre l'importance croissante des charges de transferts dont font partie les subventions accordées. La hausse de ces dernières constitue une problématique récurrente pour l'Etat de Neuchâtel qui peine à les maîtriser.

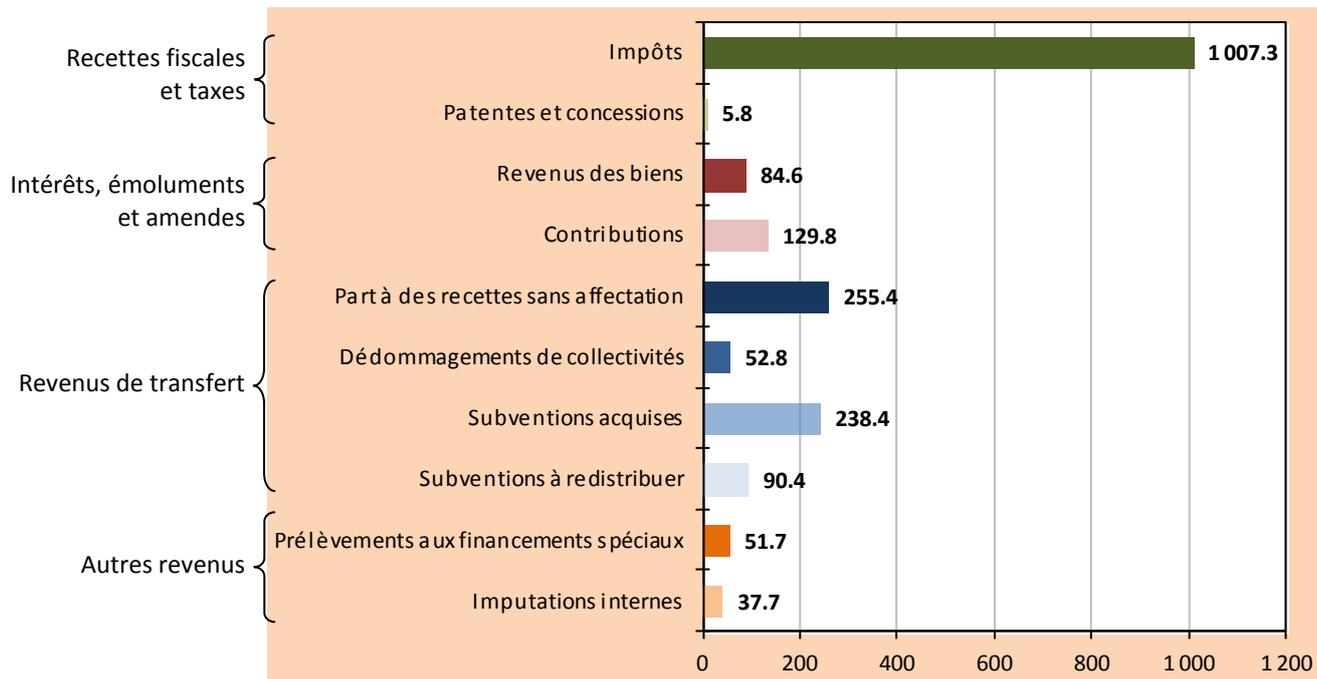
L'augmentation de la catégorie "autres charges" depuis 2008 résulte d'opérations de bouclage (attributions aux financements spéciaux et bonifications budgétaires) plus importantes qu'auparavant. En 2011, des provisions pour 7,2 millions ont été constituées, dont 4,5 millions uniquement pour les non-valeurs fiscales.

A relever encore l'évolution maîtrisée concernant les charges de fonctionnement à proprement dit, à savoir les charges de personnel et les biens services et marchandises.



2.6 Revenus par nature du compte de fonctionnement

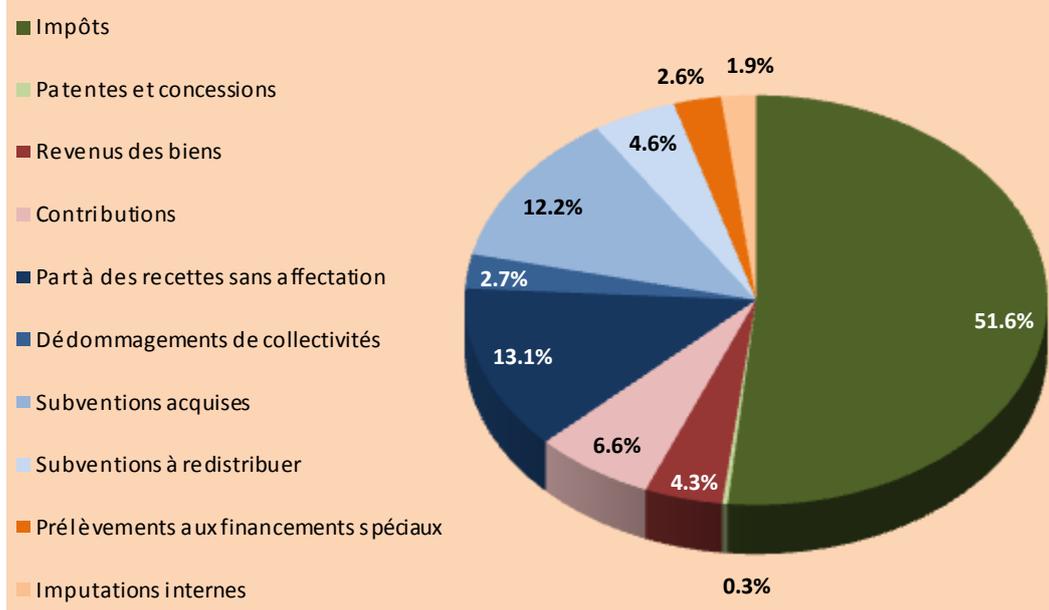
Revenus par nature du compte de fonctionnement 2011, en millions de francs

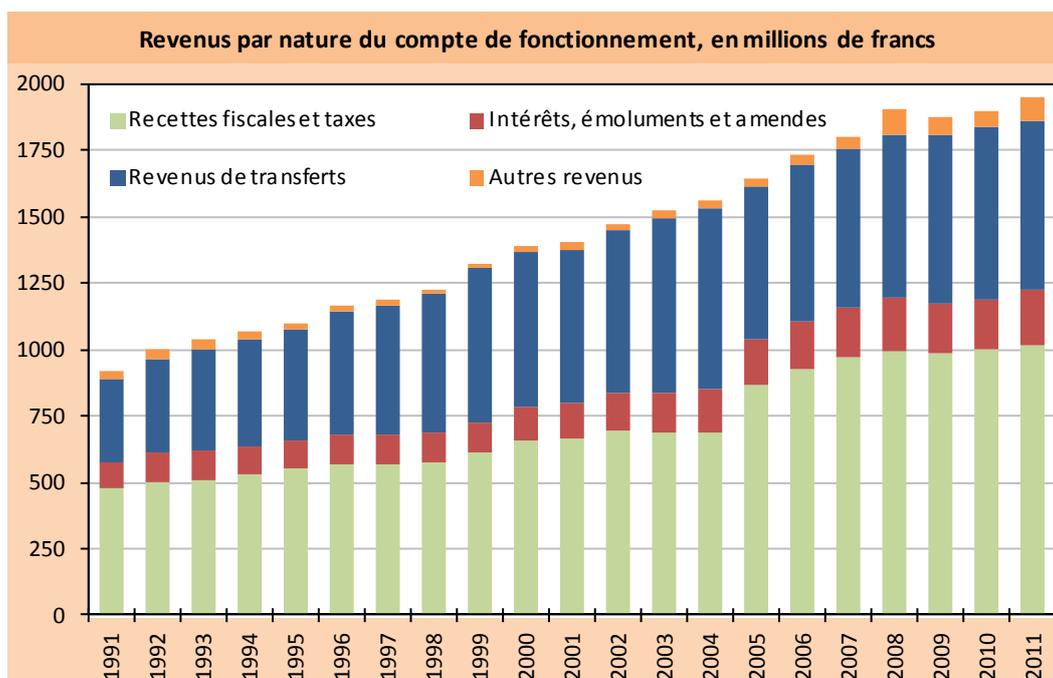


On observe sur ces deux graphiques que la catégorie "impôts" constitue la source principale de revenus pour l'Etat de Neuchâtel (environ 52% des revenus totaux). Comme constaté auparavant pour les subventions accordées, la barre du milliard de francs est franchie pour la première fois en 2011. Cette catégorie comprend principalement les recettes fiscales concernant les personnes physiques (744 millions) et les personnes morales (142 millions). Appartiennent également à cette catégorie les taxes sur véhicules et bateaux (44 millions), les droits de mutation (28 millions), les impôts sur gains en capital (24 millions), les impôts sur successions et donations (19 millions) et les impôts fonciers (6 millions).

Dans les parts à des recettes sans affectation sont compris les versements au titre de la péréquation fédérale (160 millions en 2011), l'impôt fédéral direct (48,1 millions) et la part au bénéfice de la BNS (14 millions) qui a fortement diminué par rapport aux 37 millions inscrits au budget, comme souligné à maintes reprises dans le rapport des comptes 2011.

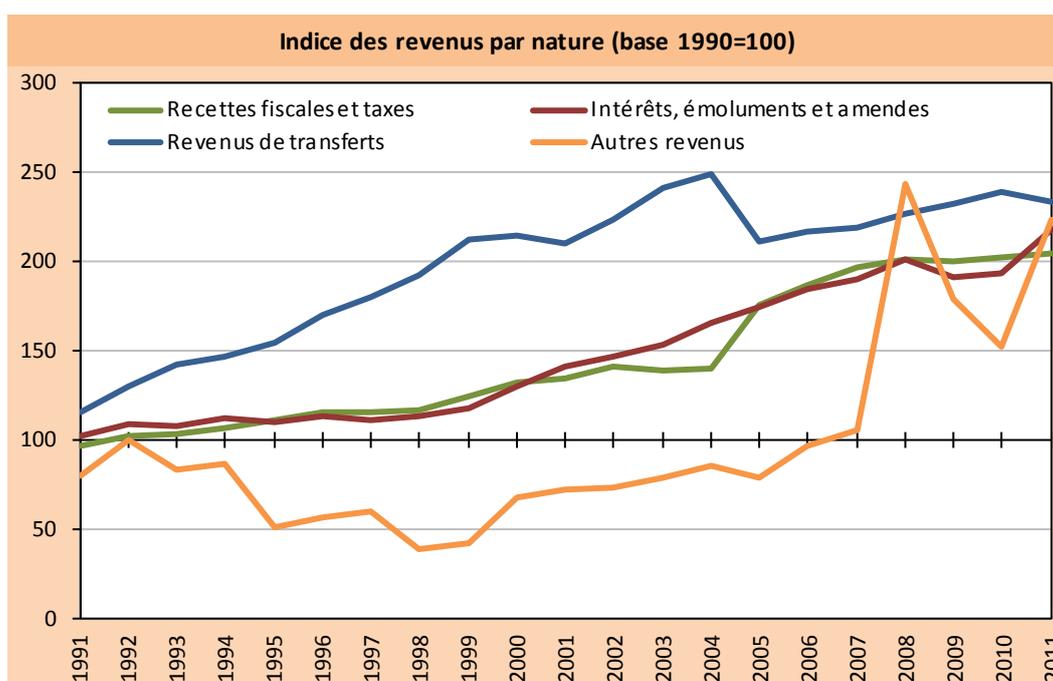
Revenus par nature du compte de fonctionnement 2011, en pourcent





Entre 2004 et 2005, la diminution des revenus de transferts et l'augmentation des recettes fiscales et taxes sont les conséquences du deuxième désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. Ce dernier a en effet induit une baisse importante des subventions acquises au titre des parts communales sur des charges co-financées (suppression de la participation des communes aux charges hospitalières, aux homes pour personnes âgées et aux établissements spécialisés).

L'augmentation ces dernières années de la catégorie "autres revenus" concerne surtout les prélèvements aux financements spéciaux (dissolution de provisions et réserves) qui sont décidés lors de la clôture. En 2011, ces opérations atteignent 37,2 millions et ont comme conséquence une amélioration du résultat. Citons notamment la dissolution des provisions concernant la brèche de financement de l'Université (12 millions) et le transfert LPP des professions pénibles de la police à prévoyance.ne (10 millions).



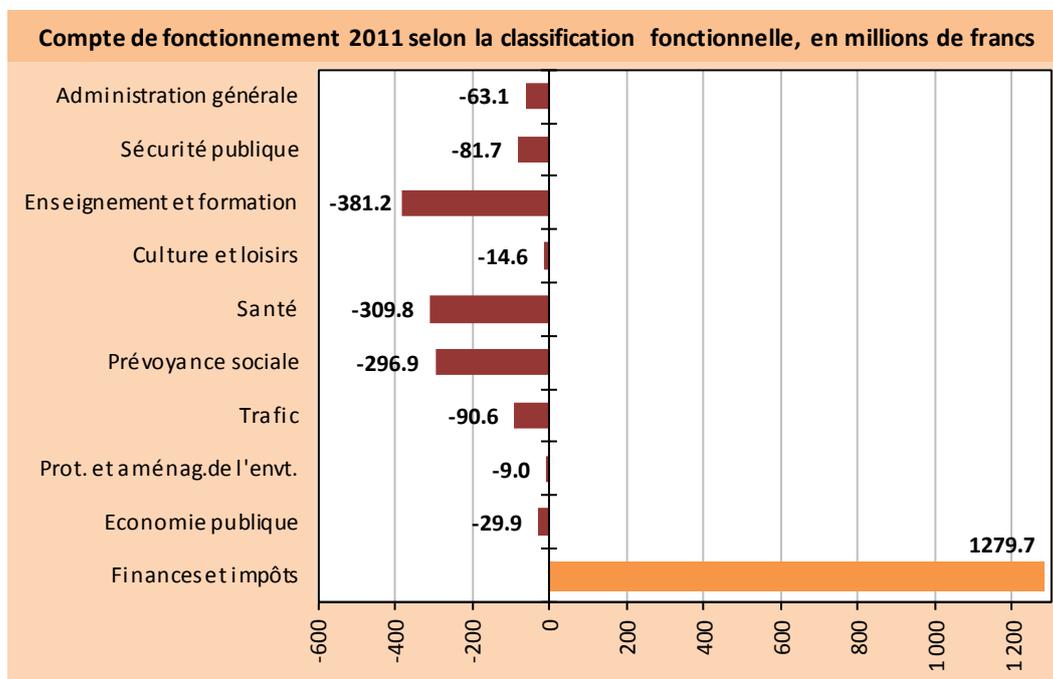
Analyse du DJSF

En matière de subventions accordées, le milliard est franchi! Malgré l'injonction du DJSF, la croissance de ce groupe de charges, non maîtrisée, s'est poursuivie à un rythme nettement supérieur à celui des autres charges. Afin d'inverser cette tendance, il est urgent de déployer les mesures visant à réformer la gouvernance des partenariats. En effet, cet aspect de la gestion publique regroupe l'essentiel des charges de transfert et constitue désormais le frein principal au redressement des finances de notre canton, alors même que les charges de fonctionnement et de financement sont maîtrisées.

Sous l'angle fonctionnel, on constate que les dépenses dans le domaine de l'enseignement se stabilisent au cours des deux derniers exercices. L'augmentation des charges de transfert est donc due exclusivement aux domaines de la santé et de la prévoyance sociale. La réforme hospitalière, d'une part, et les mesures de rationalisation dans le domaine de la prévoyance sociale, d'autre part, prennent ici toute leur importance en tant que facteurs critiques de redressement.

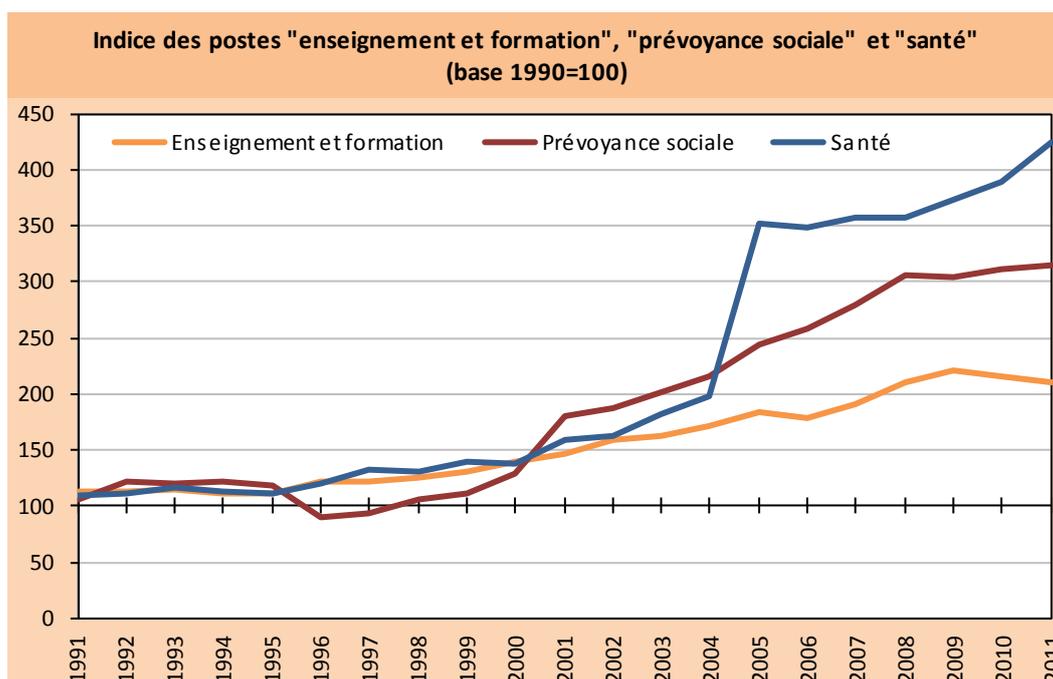
2.7 Compte de fonctionnement selon la classification fonctionnelle

La classification fonctionnelle des charges et des revenus du compte de fonctionnement regroupe les flux financiers en fonction des missions dévolues à la collectivité publique. En Suisse, les collectivités publiques cantonales (et communales) distinguent habituellement dix groupes de tâches. A chaque rubrique budgétaire de la classification par nature (charges de personnel, biens services et marchandises, subventions, etc.) va donc correspondre un domaine fonctionnel bien précis.

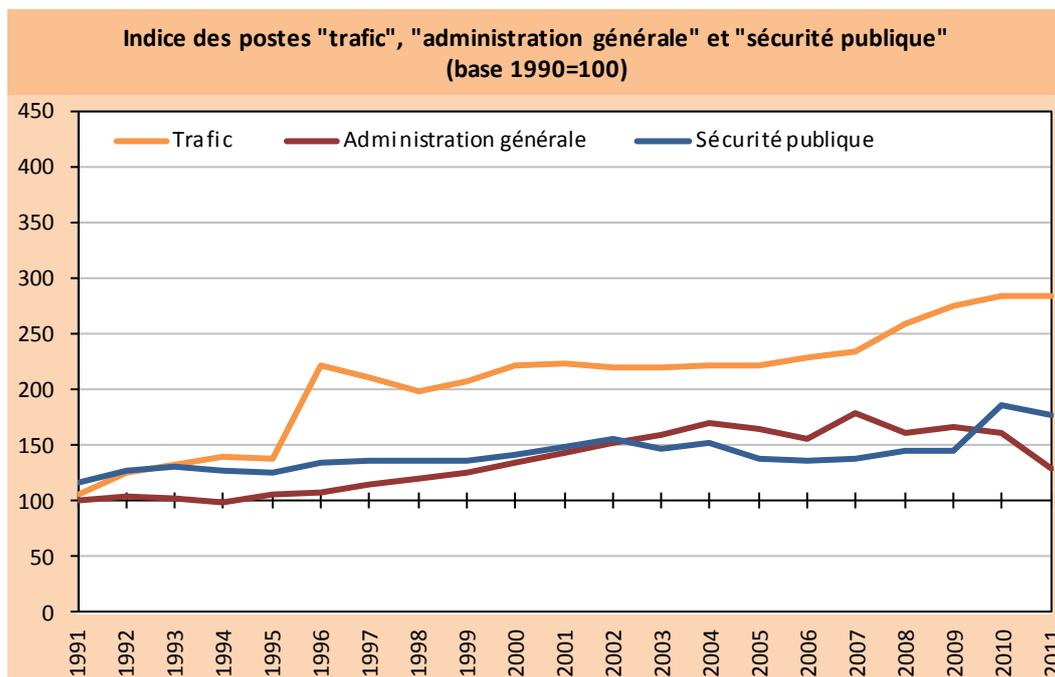


Les trois domaines "Enseignement et formation", "Santé" et "Prévoyance sociale" représentent un peu plus des trois quarts des charges nettes totales de l'Etat. Les revenus nets attribués au groupe "Finances et impôts" sont par conséquent principalement affectés ces tâches.

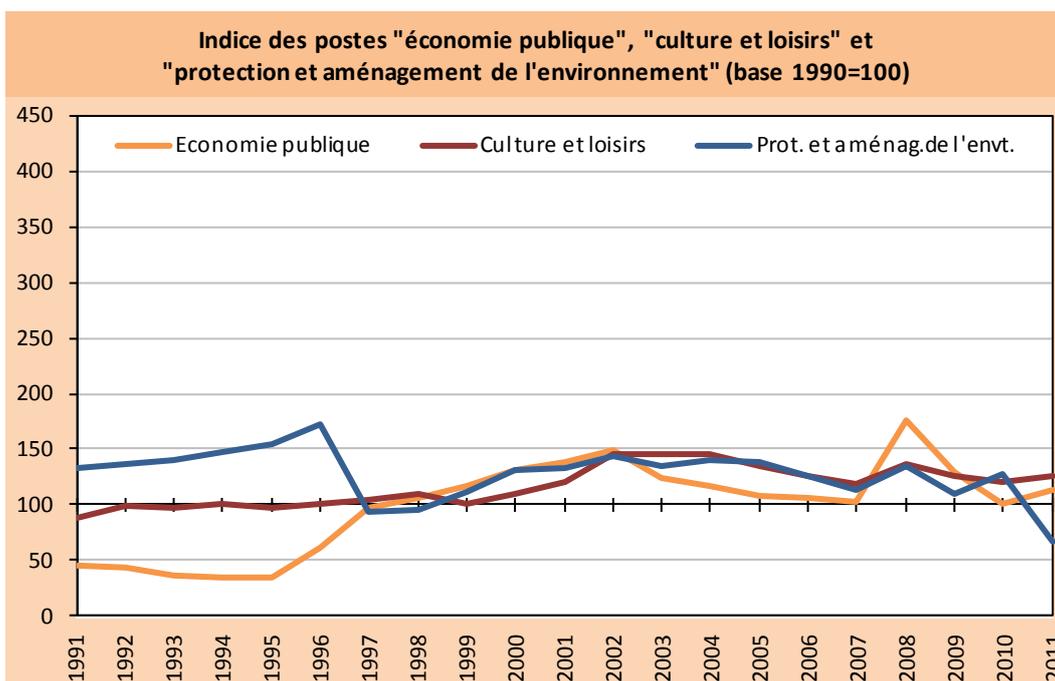
L'évolution des charges nettes du secteur de la santé sont caractérisées par un dynamisme très soutenu. L'augmentation importante entre 2004 et 2005 résulte du deuxième volet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (suppression de la participation de ces dernières aux charges hospitalières). L'augmentation en 2011 provient avant tout de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 de la révision LAMal sur la modification du financement des soins de longue durée.



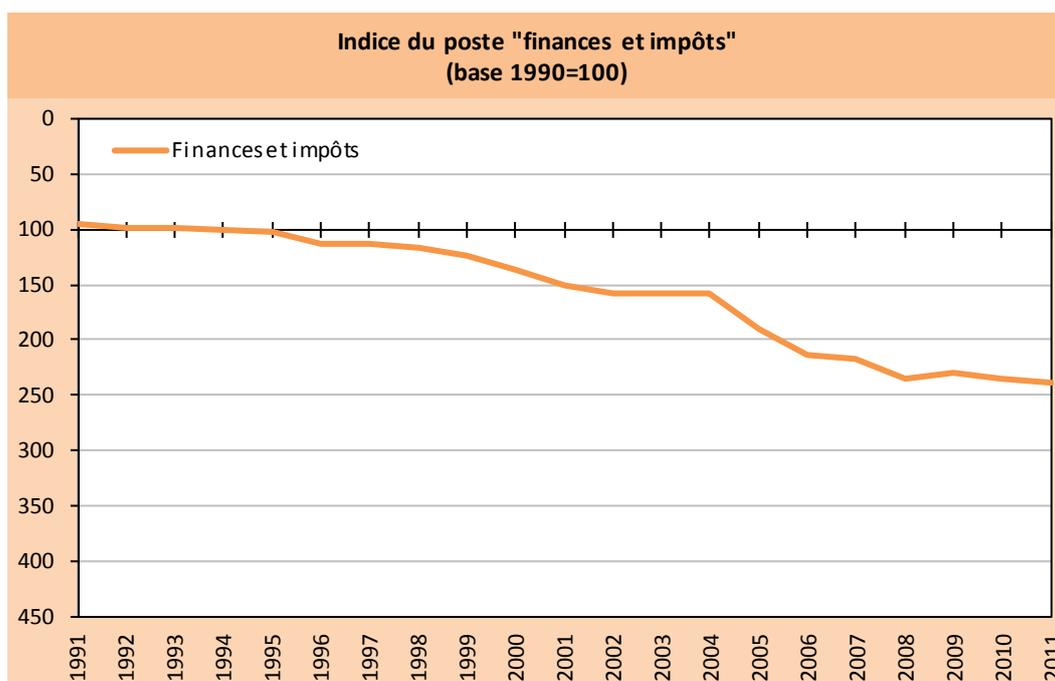
On remarque encore sur le graphique précédent que l'évolution des charges de prévoyance sociale a été très marquée depuis le début des années 2000 jusqu'en 2008 (augmentation importante des charges d'aide matérielle) mais que cette croissance s'est passablement ralentie depuis. Les charges nettes du domaine de l'enseignement et de la formation sont en diminution depuis 2009.



L'augmentation pour la sécurité publique entre 2009 et 2010 s'explique principalement par la provision de 10 millions de francs pour le versement unique à prévoyance ne au titre des professions pénibles des policiers. Cette provision a été prélevée en 2011, raison pour laquelle les charges nettes diminuent. La nouvelle organisation judiciaire engendre également une augmentation importante des dépenses appartenant à ce domaine. La diminution concernant le secteur "Administration générale" résulte de la fin du projet d'encouragement aux départs en retraites anticipées (2010) et du prélèvement à la réserve pour l'entretien courant du patrimoine (2011). Les variations des charges nettes liées au trafic dépendent essentiellement des subventions versées aux entreprises de transports et des dépenses d'entretien concernant les routes. L'augmentation entre 1995 et 1996 est due à l'introduction de la nouvelle loi sur les chemins de fer ainsi qu'à l'augmentation des charges liées aux routes nationales.



La forte diminution des charges nettes en matière de protection et d'aménagement de l'environnement est de nature technique et ne résulte pas d'une diminution des charges ou d'une augmentation des revenus particulière. En effet, contrairement à 2010, les redevances encaissées par le biais du fonds des eaux (environ 9 millions par année) ont été attribuées au domaine concernant l'environnement au détriment du groupe "Finances et impôts". Des reclassements de rubriques peuvent donc aussi parfois expliquer certaines variations. Dans un tel cas, nous rendons attentif le lecteur que les données statistiques concernant la classification fonctionnelle ne sont pas corrigées rétroactivement pour l'année antérieure, comme cela se fait pour les tableaux du rapport des comptes. Cela explique les différences entre les chiffres 2010 de la classification fonctionnelle figurant dans le rapport des comptes 2011 et la présente publication.

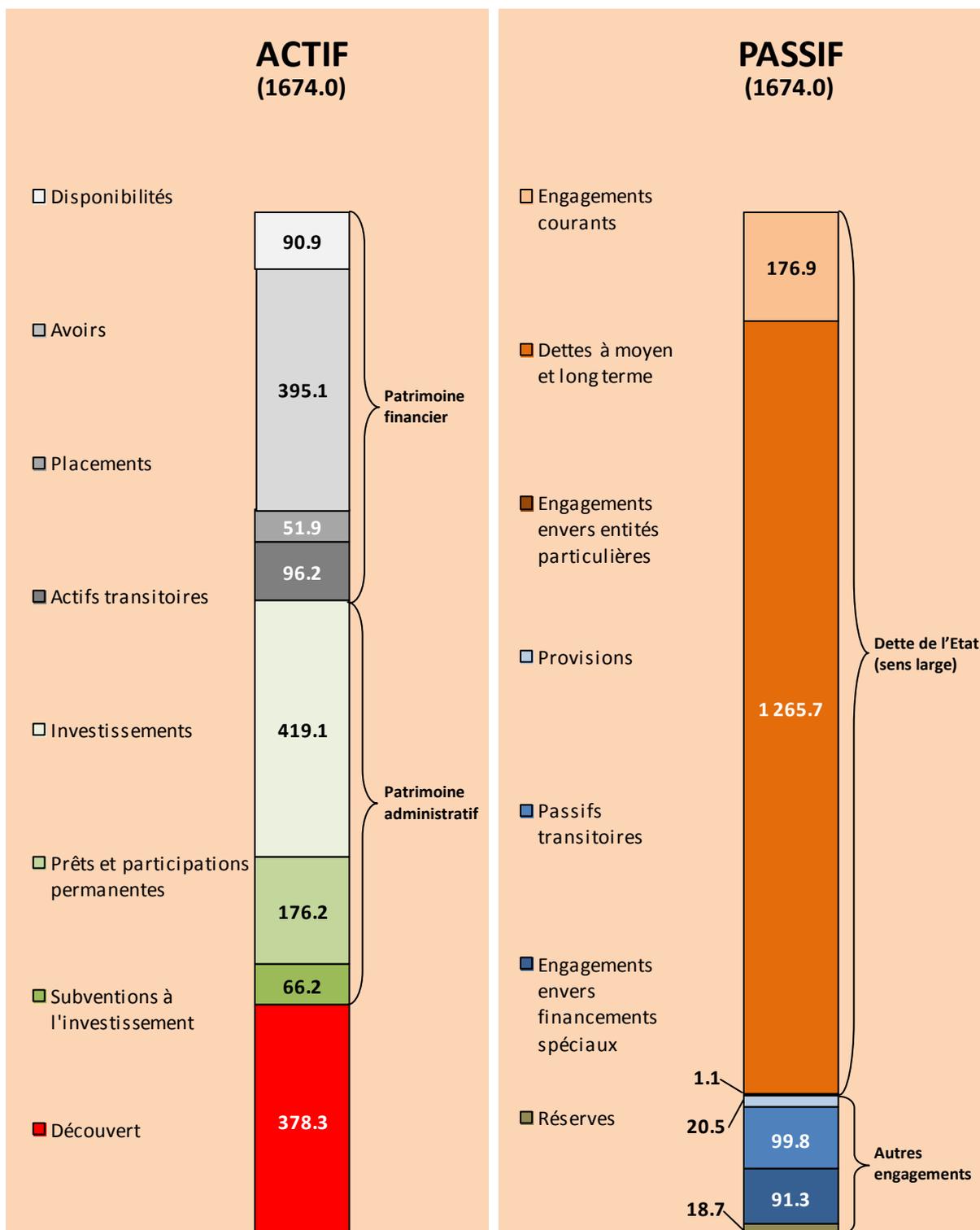


La catégorie "Finances et impôts" regroupe les principales rubriques de revenus telles que les impôts et les parts à des recettes fédérales. Ces revenus sont diminués des charges d'intérêts passifs. Par rapport à l'année dernière, les revenus nets du secteur "Finances et impôts" augmentent de 1,26 à 1,28 milliard de francs. Malgré la diminution importante de 22 millions de francs concernant la part au bénéfice de la BNS, le secteur "Finances et impôts" présente donc une amélioration par rapport aux comptes 2010. Une explication concerne tout d'abord le versement de 25 millions de francs de la BCN au titre de l'agio lié au remboursement d'une partie du capital de dotation. D'autres revenus augmentent de manière significative, comme l'impôt cantonal sur les personnes morales (+13 millions) ou la part à l'impôt fédéral direct (+4 millions). Enfin les charges payées au titre des intérêts passifs continuent de diminuer, comme déjà mentionné précédemment.

2.8 Bilan

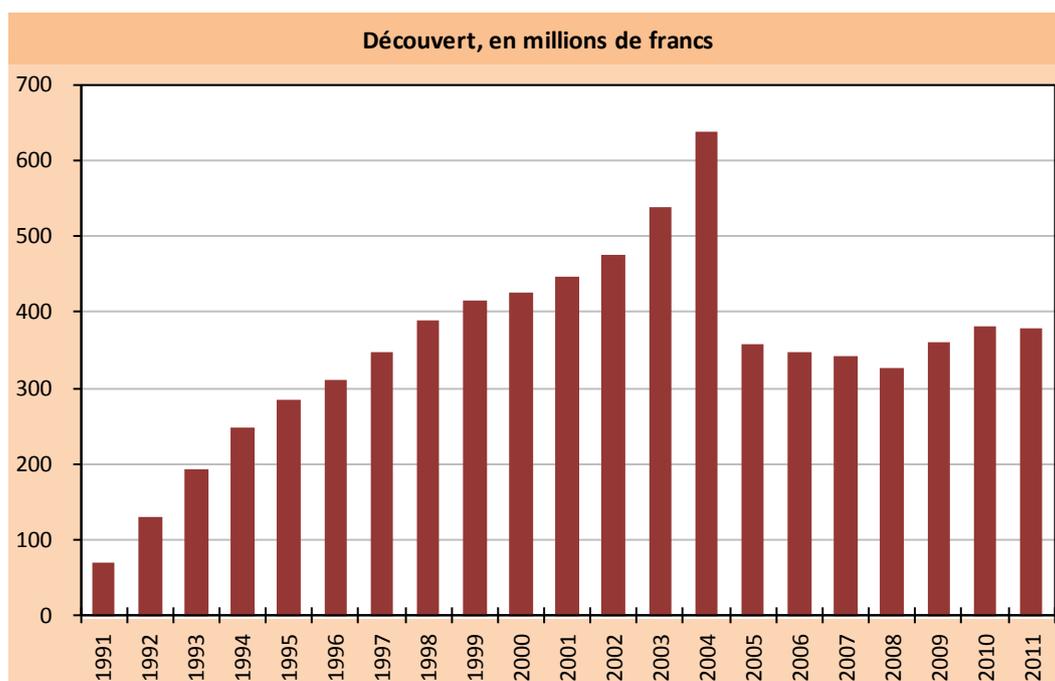
Les engagements figurant au passif du bilan (y compris financements spéciaux et réserves) s'élèvent à 1,674 milliard de francs en 2011. Les biens du patrimoine financier et du patrimoine administratif sont de 1,296 milliard de francs. La différence aboutit donc à un découvert de 378 millions de francs, qui représente à peu près un cinquième (22,6%) du total du bilan. L'année dernière ce ratio représentait 21,7%. Le détail des rubriques comptables du bilan figure en annexe.

Bilan 2011, en millions de francs



De 1991 à 2004, le découvert de l'État augmente de manière assez similaire à l'évolution de la dette. L'importante diminution en 2005 résulte d'un amortissement extraordinaire du découvert de 362 millions de francs suite au versement de la Banque nationale suisse concernant la vente d'or excédentaire. Les diminutions suivantes résultent des excédents de financement 2006-2008.

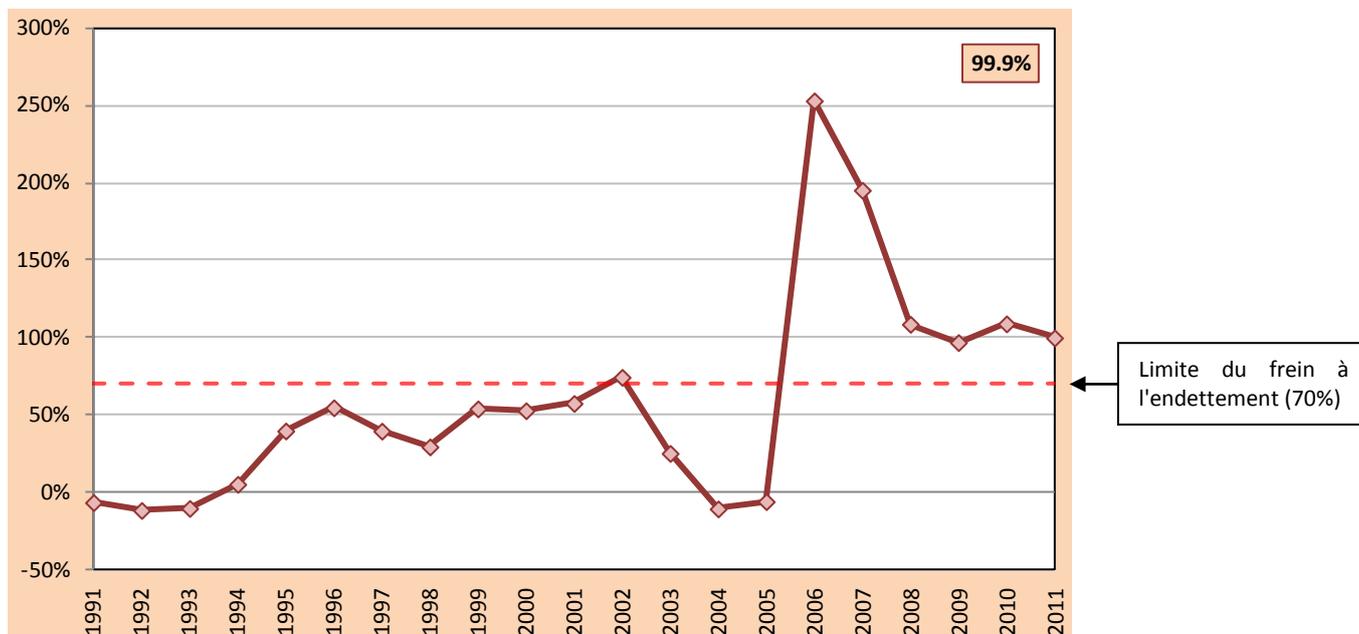
En 2011, le découvert diminue de 3 millions de francs par rapport à 2010, soit le montant de l'excédent de revenus constaté au compte de fonctionnement. Signalons que le découvert actuel de 378 millions de francs est partiellement atténué par quelque 91 millions de francs d'engagements envers les financements spéciaux au titre des fonds appartenant à l'Etat. Ces derniers sont assimilables à de la fortune, mais leur utilisation est limitée par des lois. Par rapport à l'année 2010, les provisions et les réserves diminuent respectivement de 8 millions et de 18 millions.



3. INDICATEURS FINANCIERS

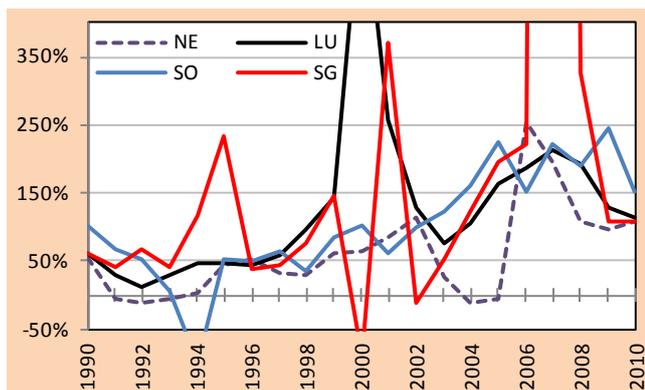
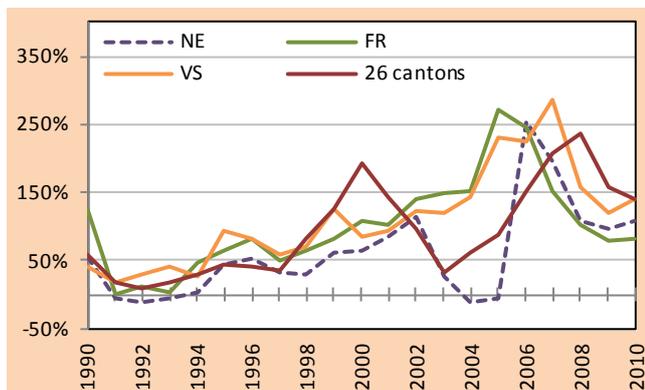
3.1 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement indique la part des investissements nets qui est autofinancée. Autrement dit, c'est la part qui est financée (en plus des charges courantes du compte de fonctionnement) avec les ressources propres dégagées par la collectivité publique, sans que celle-ci ne doive recourir à l'emprunt.



Source : Service financier

Comparaison intercantonale



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

Commentaires

En 2011, le degré d'autofinancement est de 100%. Le frein à l'endettement stipule que celui-ci doit être supérieur à 70%. L'exigence légale est par conséquent pleinement respectée. Le résultat est inférieur à celui de l'année dernière (109%) toutefois il traduit une situation financière bien plus saine. En effet, le degré d'autofinancement 2011 résulte d'une situation d'équilibre du compte de fonctionnement (excédent de revenus de 3 millions) et de dépenses d'investissements plutôt élevées (76,6 millions d'investissements nets) qui permettent un renouvellement approprié du patrimoine. L'année dernière, malgré un pourcentage plus élevé, le degré d'autofinancement était la conséquence d'investissements nets trop faibles (52 millions) et d'une situation déficitaire au niveau du compte de fonctionnement (excédent de charges de 21,3 millions). Cet exemple démontre très bien toute la prudence qui est requise dans l'analyse des résultats et la comparaison des indicateurs.

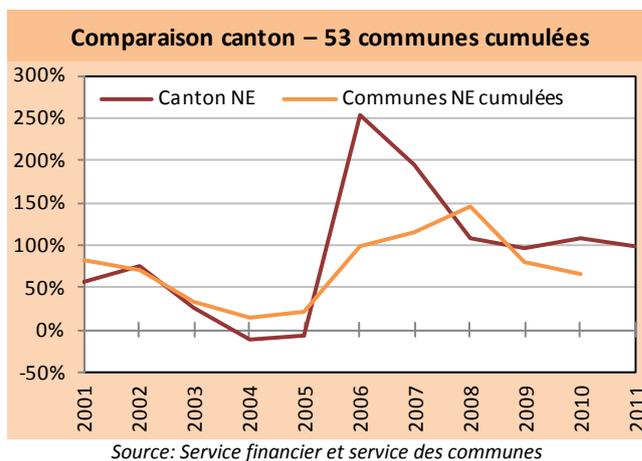
Le graphique ci-dessus montre que l'Etat a connu à sept reprises un degré d'autofinancement supérieur à 70% depuis 1991, dont les six dernières années (respect du frein à l'endettement pour ce critère). Les résultats constatés ces quatre dernières années restent toutefois en dessous de la moyenne des cantons suisses.

Un degré d'autofinancement négatif, comme ce fut le cas lors des périodes 1991-1993 et 2004-2005, implique que l'Etat finance une partie de ses charges de fonctionnement au moyen de l'emprunt. Cela traduit une situation financière très problématique pour la collectivité publique. Pour le canton de Neuchâtel, ces périodes correspondent à des déficits importants du compte de fonctionnement et à des investissements nets particulièrement élevés (amélioration des infrastructures cantonales existantes et lancement de nouveaux projets).

La situation des communes

En 2010, le degré d'autofinancement de l'ensemble des 53 communes neuchâteloises est de 65,7% alors qu'il avait atteint 79,6% en 2009. Un degré d'autofinancement situé entre 70 et 100% est considéré comme acceptable à bon. Le frein à l'endettement, exigence légale applicable à l'Etat, stipule que celui-ci doit être supérieur à 70%. Il ne serait par conséquent pas respecté si l'on appliquait cette règle à l'ensemble des communes considérées comme une entité. Cependant, la situation varie de commune en commune et c'est chacune d'elle qui devrait idéalement respecter cette règle.

Il convient aussi de noter que le degré d'autofinancement varie fortement d'une commune à l'autre. Ce dernier a été largement supérieur à 100% en Ville de Neuchâtel (134%) et au Locle (115%). Il reste acceptable pour la Commune de Val-de-Travers, avec 72,3%. Avec un taux de 25,9% en Ville de La Chaux-de-Fonds, il devient problématique et génère une forte augmentation de l'endettement.



Calcul de l'indicateur

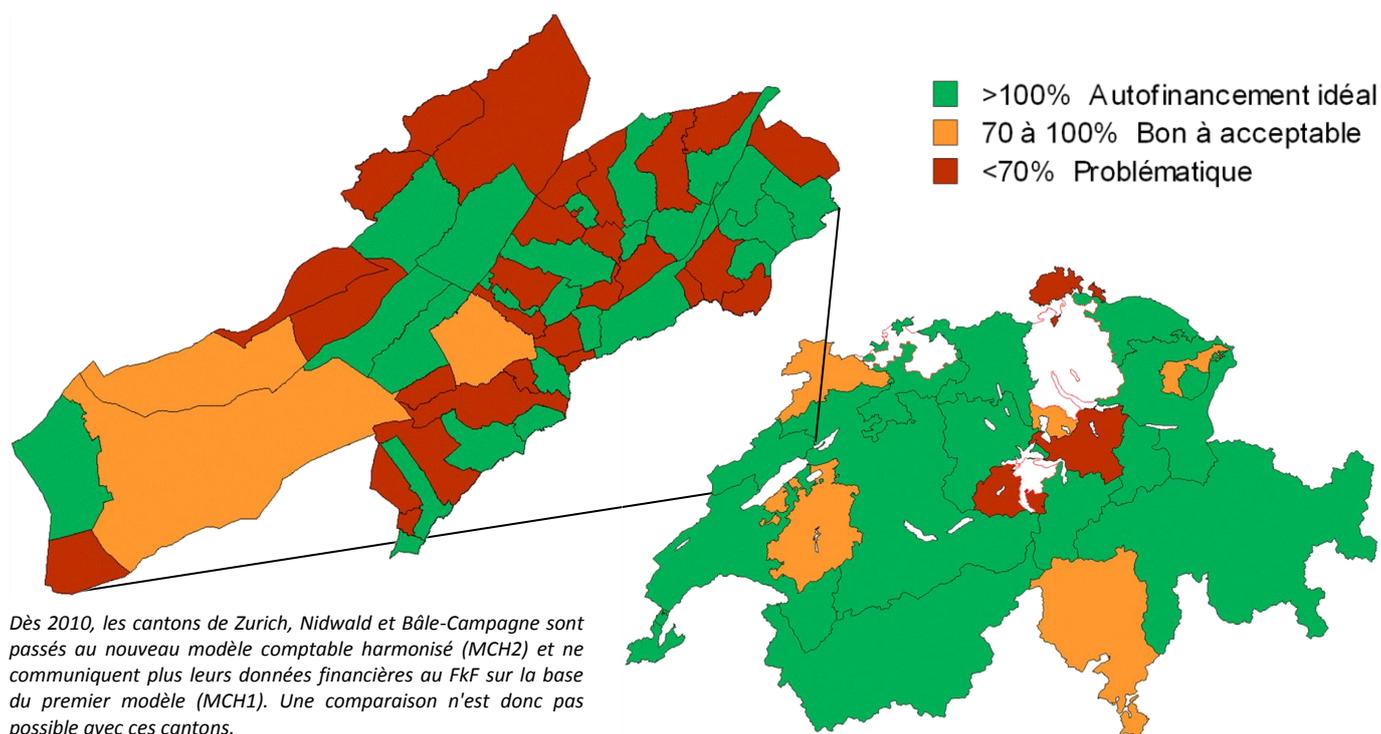
$$\frac{\text{autofinancement}}{\text{investissements nets}} \times 100$$

Autofinancement : [33 sans 330] + [4] - [3]

Investissements nets : dépenses – recettes d'investissements

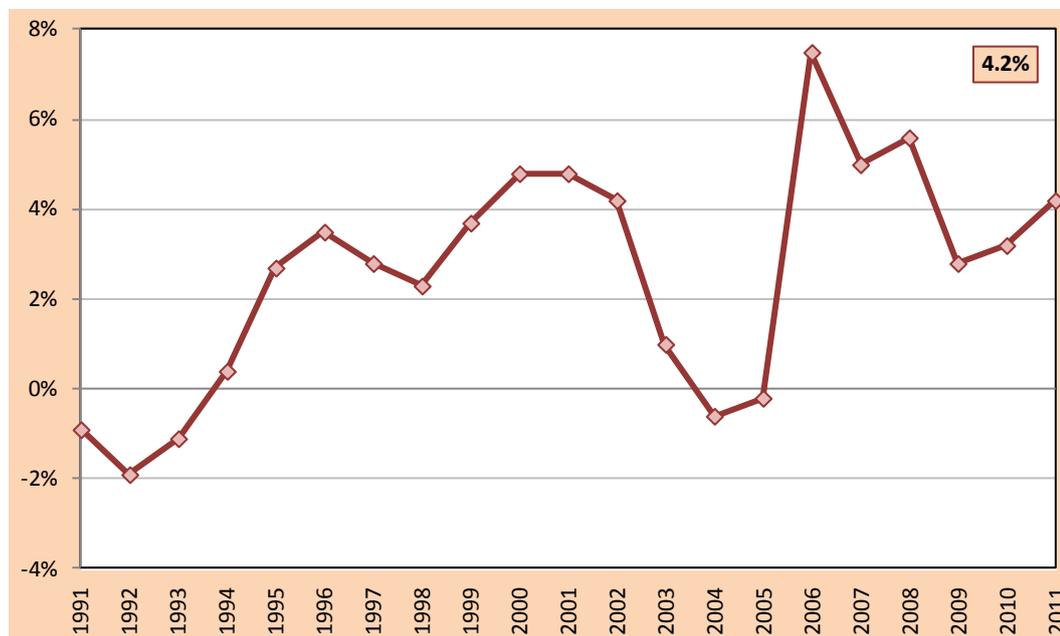
Les chiffres ci-dessus correspondent aux rubriques qui figurent en annexe (plans comptables du compte de fonctionnement et du bilan)

Degré d'autofinancement des cantons et des communes neuchâteloises en 2010



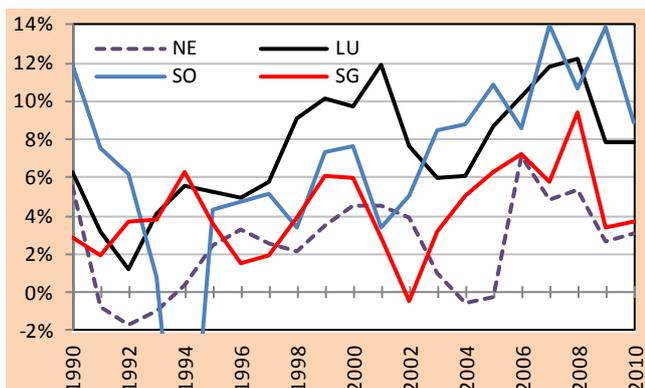
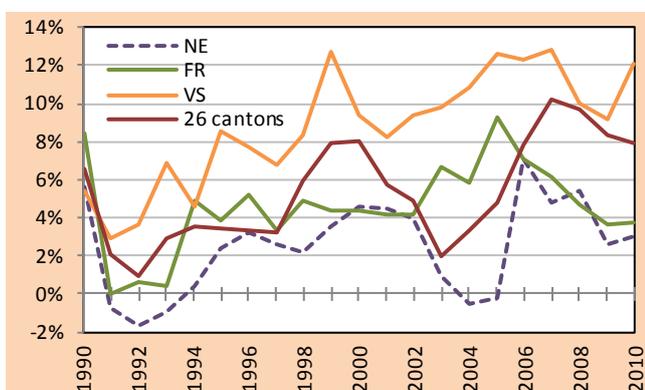
3.2 Capacité d'autofinancement

Cet indicateur exprime dans quelle mesure la collectivité publique peut investir en fonction de sa capacité financière. Autrement dit, il montre quelle est la part des recettes structurelles de fonctionnement disponible pour financer des investissements. Pour faire le lien avec l'indicateur précédent, on peut dire que la capacité d'autofinancement indique le potentiel d'investissement et le degré d'autofinancement ce que la collectivité publique utilise de ce potentiel.



Source : Service financier

Comparaison intercantonale



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FKF)

Commentaires

En 2011, la capacité d'autofinancement est de 4,2%. C'est mieux qu'en 2010 (3,2%) et qu'en 2009 (2,8%). Malgré cette amélioration, le taux reste toujours trop faible. Une fois les charges courantes du compte de fonctionnement couvertes par les revenus encaissés, le canton ne dispose que d'une faible capacité pour l'acquisition ou la réalisation de biens durables (investissements).

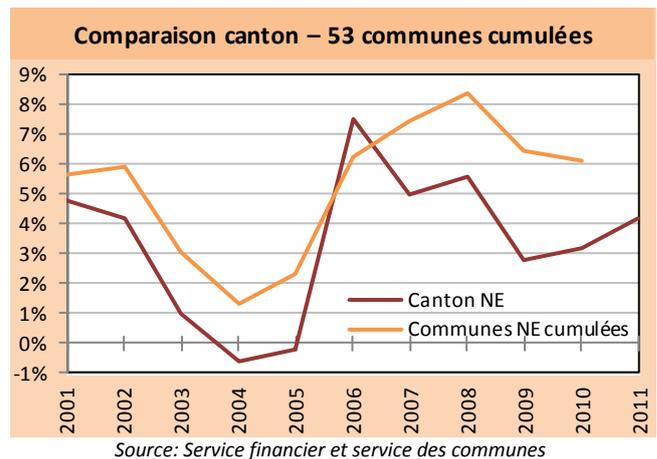
A la lecture des graphiques de comparaison intercantonale, nous voyons qu'il s'agit d'un problème récurrent pour l'Etat de Neuchâtel, même si disposer d'une bonne capacité d'autofinancement n'est pas nécessairement le gage d'une pleine utilisation de celle-ci. La moyenne 2010 pour les cantons suisses est de 8%, soit un ratio bien meilleur que celui du canton de Neuchâtel. Dans la situation actuelle, des emprunts supplémentaires constituent une condition nécessaire pour augmenter le volume des investissements.

A l'image du degré d'autofinancement, le graphique ci-dessus met en évidence les deux périodes marquées par d'importantes difficultés financières (1991-1993 et 2004-2005). La capacité d'autofinancement est négative durant ces années-là (on peut parler de sous-capacité d'investissement).

La situation des communes

De 2001 à 2010, la capacité d'autofinancement de l'ensemble des communes a été faible, à l'image de celle du canton.

En 2010, la capacité d'autofinancement moyenne de l'ensemble des communes a atteint le chiffre de 6,1%, proche de celui de 2009 qui était de 6,4%. A l'exception du Locle qui affiche une capacité d'autofinancement moyenne, avec un taux de 14,6%, les trois autres grandes communes du canton affichent une capacité d'autofinancement inférieure au seuil de 10%. Leur capacité d'autofinancement est considérée comme faible selon l'indicateur de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales. La Ville de Neuchâtel affichait une capacité d'autofinancement de 7,9%, la Commune de Val-de-Travers de 6,4%, la Ville de La Chaux-de-Fonds quant à elle voyait sa capacité d'autofinancement s'élever à 2,9% seulement.

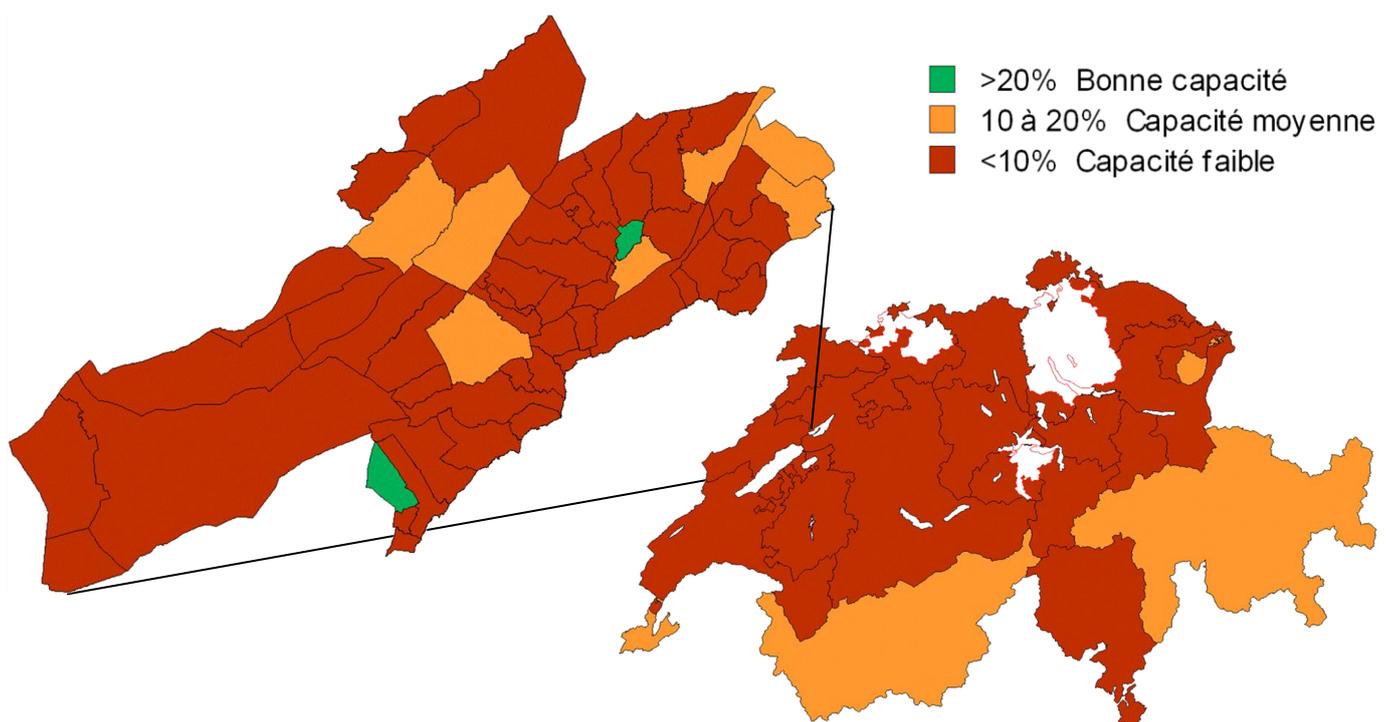


Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{autofinancement}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

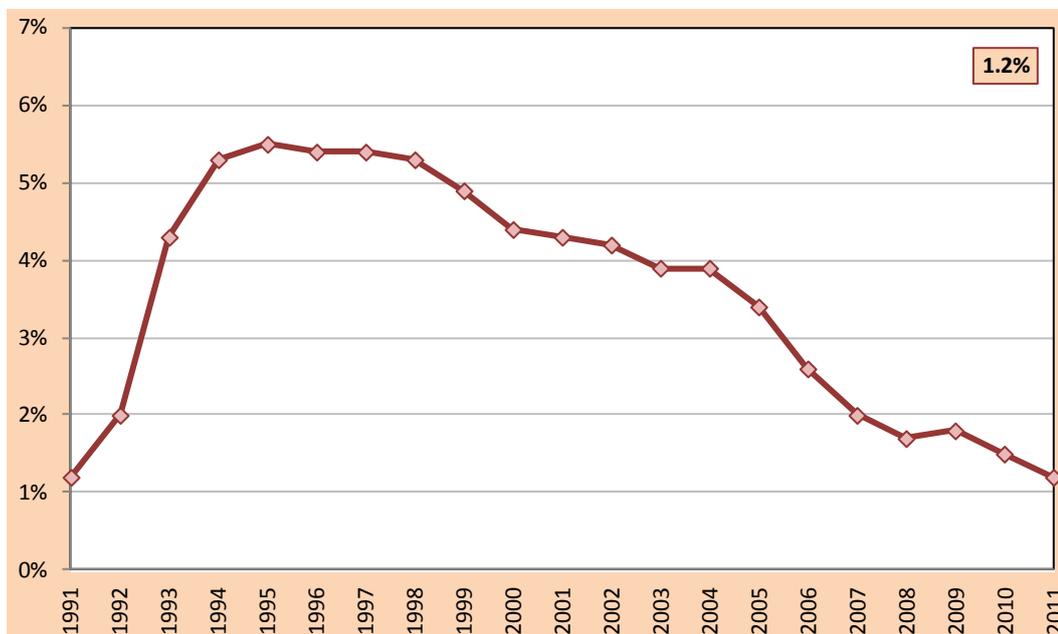
Autofinancement : [33 sans 330] + [4] - [3]
 Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

Capacité d'autofinancement des cantons et des communes neuchâteloises en 2010



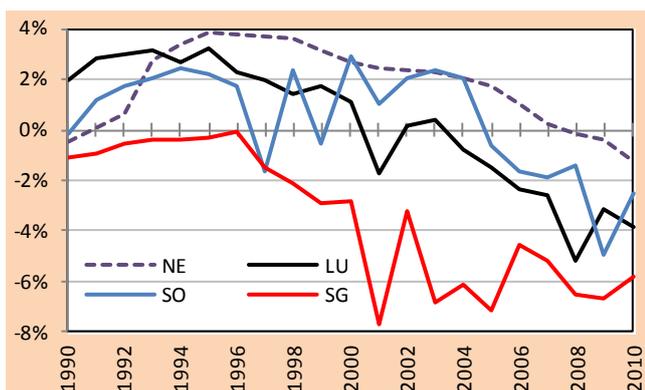
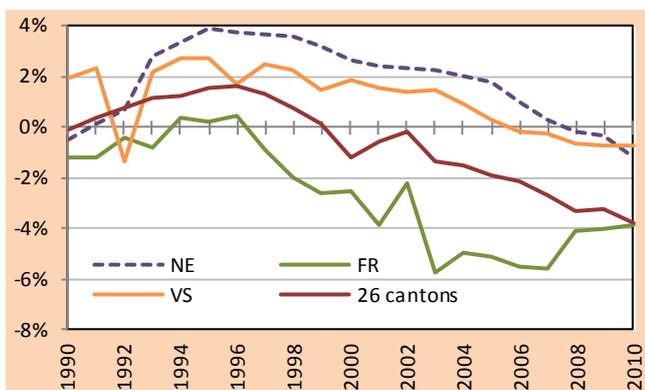
3.3 Quotité des intérêts

La quotité des intérêts indique l'importance relative de l'endettement de la collectivité publique en exprimant la part des revenus que la collectivité consacre au paiement des intérêts nets. Par exemple, si la quotité des intérêts est de 3%, cela signifie que 3% des revenus (déterminants) encaissés par la collectivité publique sont utilisés pour financer les intérêts résultant principalement des emprunts conclus sur les marchés financiers (déduction faite des intérêts que la collectivité publique reçoit au titre des placements du patrimoine financier).



Source : Service financier

Comparaison intercantonale



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

Commentaires

En 2011, la quotité des intérêts est de 1,2%, soit une diminution par rapport à 2010 (1,5%). Jamais le pourcentage n'avait été aussi faible depuis l'année 1991. Le taux reste néanmoins toujours positif, ce qui signifie que la collectivité publique doit consacrer une partie de ses ressources au paiement des charges nettes d'intérêts. Cette allocation de moyens financiers se fait bien évidemment au détriment du financement d'autres tâches publiques.

En examinant l'évolution du graphique ci-dessus, il apparaît que la quotité des intérêts a rapidement atteint un pic en 1995. L'augmentation quasi exponentielle de la dette au début des années 90 a engendré une quotité supérieure à 5%, ce qui signifiait que les charges nettes d'intérêts entraînaient alors des contraintes significatives pour le financement des prestations publiques (marge de manœuvre financière très fortement réduite). Dès 1995, la quotité des intérêts a diminué régulièrement. Jusqu'en 2008, cet abaissement trouve sa justification non seulement dans l'accroissement des revenus, mais également dans la baisse des taux d'intérêts. Dès 2005, la réduction de la dette (versement or BNS et excédents de financement 2006-2008) et, partant, des intérêts passifs, a contribué à accélérer la tendance baissière de ce ratio.

En comparaison intercantonale, la situation de Neuchâtel est moins bonne que dans les autres cantons, et cela depuis plusieurs années maintenant.

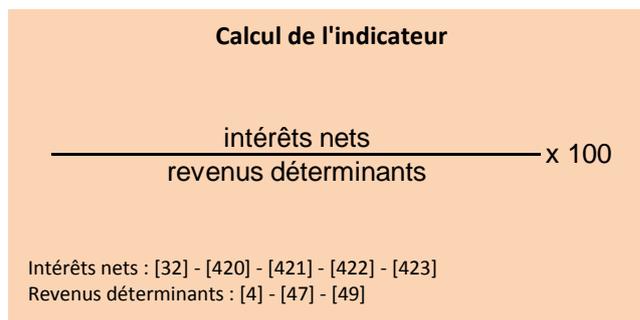
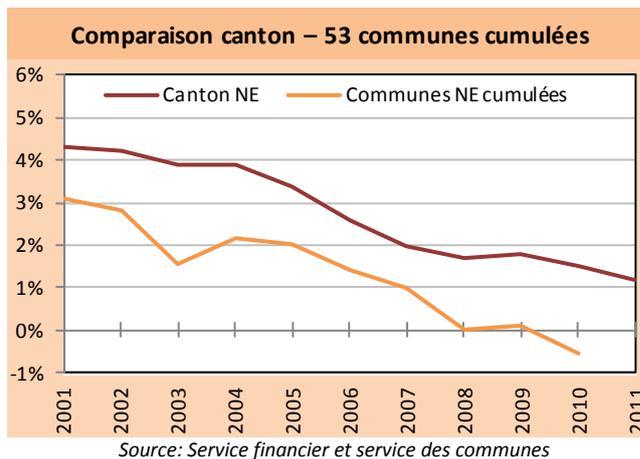
Les comparaisons concernant cet indicateur doivent toutefois faire l'objet d'une prudence particulière. Les taux d'intérêts négatifs constatés dans les comparaisons intercantionales (notamment pour Neuchâtel) s'expliquent par des revenus d'intérêts (total du groupe 42) plus élevés que les charges d'intérêts (total du groupe 32). Pour le premier graphique ainsi que la comparaison avec les communes, le calcul des intérêts nets se base sur l'approche de l'IDHEAP et son comparatif annuel des finances. Seules certaines rubriques du groupe 42 sont prises en considération, ce qui n'est pas possible avec les données financières cantonales à disposition.

La situation des communes

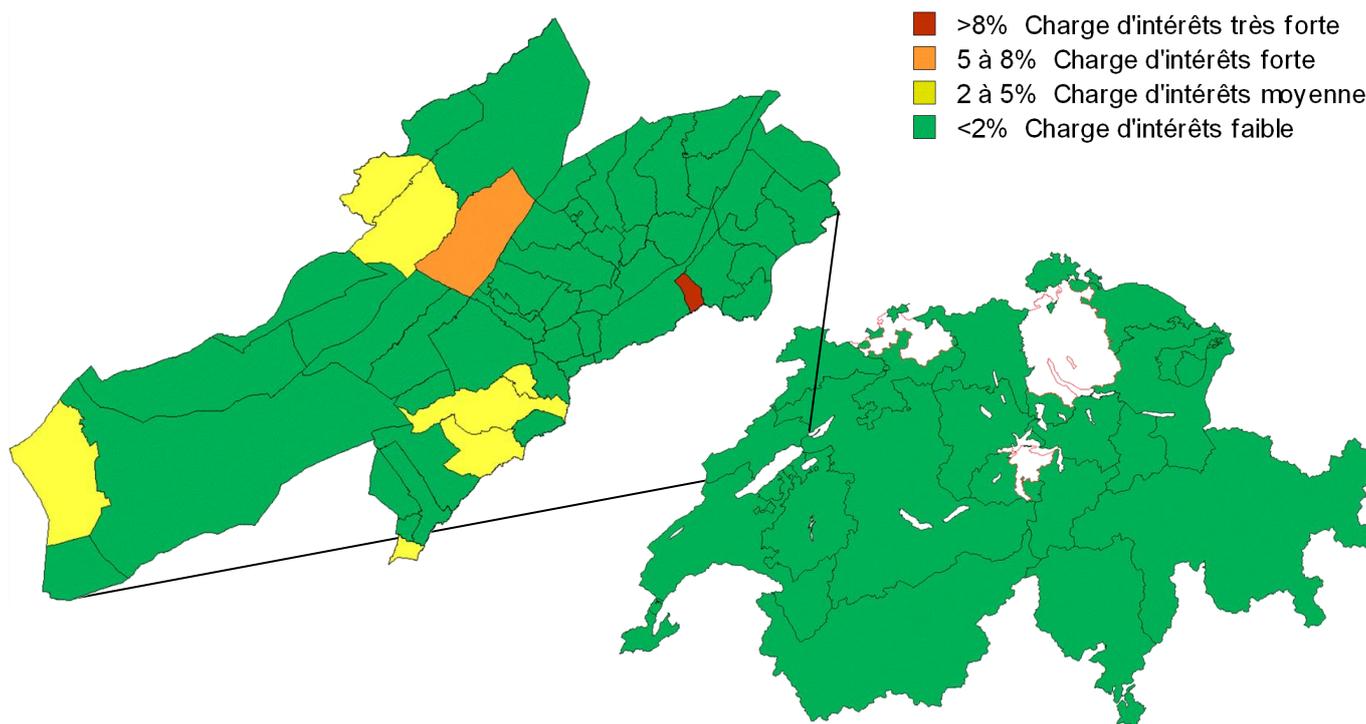
De 2001 à 2010, la quotité moyenne des intérêts de l'ensemble des communes neuchâteloises n'a cessé de baisser pour atteindre le chiffre négatif de -0,1% en 2010.

Cet abaissement trouve sa justification dans la baisse des taux d'intérêts.

En 2010, la quotité des intérêts des Villes de Neuchâtel (-3,3%), de La Chaux-de-Fonds (-1,4%) et de la Commune de Val-de-travers (-0,5%) était même négative. Elle atteignait 4,6% en Ville du Locle.

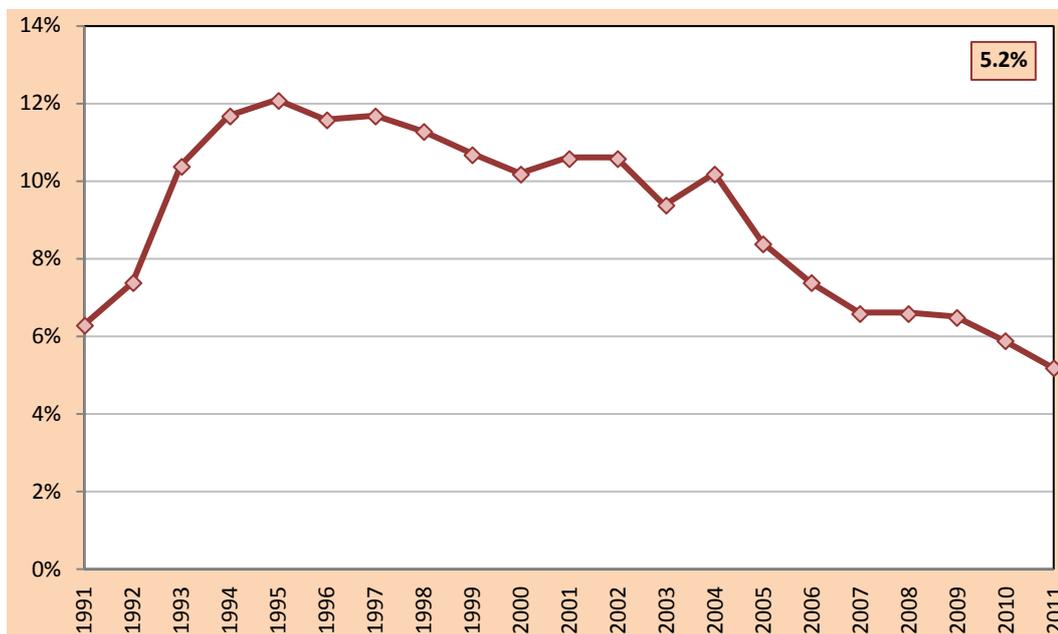


Quotité des intérêts des cantons et des communes neuchâteloises en 2010



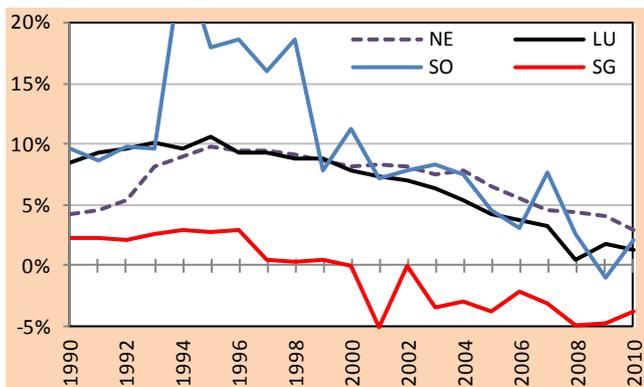
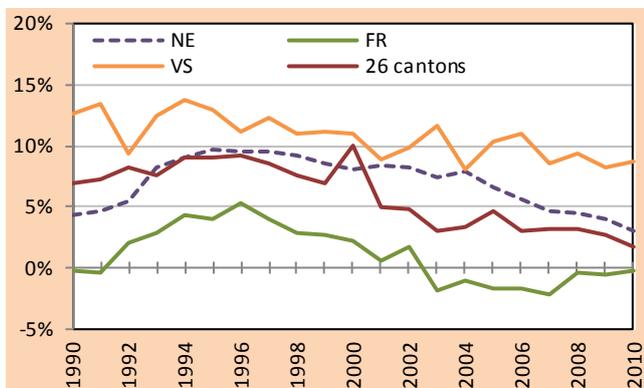
3.4 Quotité de la charge financière

L'explication de la quotité de la charge financière est somme toute assez similaire à la quotité des intérêts, la différence étant la prise en compte des amortissements relevant du patrimoine administratif en plus des intérêts nets. L'indicateur exprime par conséquent la part des revenus (déterminants) nécessaires au financement de ces charges financières.



Source : Service financier

Comparaison intercantonale



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

Commentaires

Cet indicateur est très proche de la quotité des intérêts. En 2011, si les charges nettes d'intérêts représentent 1,2% des revenus déterminants (voir indicateur précédent), ce pourcentage passe à 5,2% si l'on tient compte, en plus, des amortissements du patrimoine administratif. Il s'agit ici du taux le plus faible depuis 1991.

Les amortissements du patrimoine administratif, qui dépendent avant tout des dépenses effectuées en matière d'investissements, ne présentent pas une tendance régulière au fil des ans, contrairement aux intérêts nets qui ont globalement diminué depuis le début des années 2000. L'évolution dans le temps des deux quotités (charge financière et intérêts) reste toutefois, à leur niveau, assez similaire.

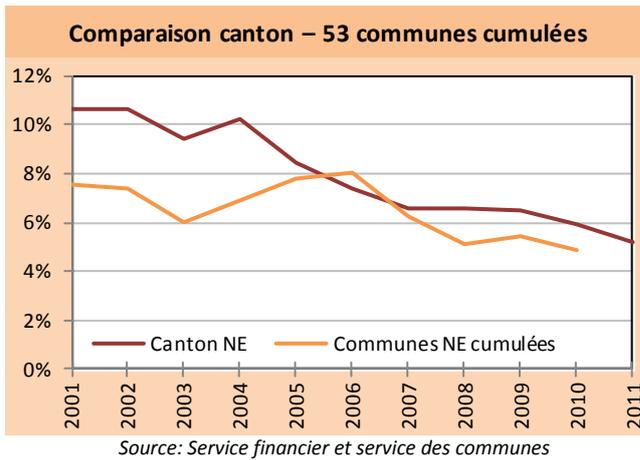
En comparaison intercantonale, Neuchâtel se situe davantage aux alentours de la moyenne des cantons que pour l'indicateur de la quotité des intérêts. La raison provient de dépenses d'amortissements moins importantes.

Comme expliqué pour l'indicateur précédent, les écarts constatés entre "données internes" et "chiffres FkF" résultent du calcul des intérêts nets (certains revenus des biens sont considérés dans le premier cas alors que la totalité est prise en compte dans le deuxième).

La situation des communes

Sur l'ensemble de la décennie, la charge financière moyenne de l'ensemble des communes peut être considérée comme supportable. Elle a diminué de 3 points entre 2006 et 2008 pour s'élever à 5,1%. Après une légèrement remontée à 5,4% en 2009, elle a repassé en 2010 sous la barre des 5%, avec un taux de 4,9%, ce qui est considéré comme faible.

Ce chiffre est l'expression d'une moyenne. Ainsi, la quotité de la charge financière des Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, avec respectivement 2,1% et 4,4%, est située en dessous de la moyenne des 53 communes. A l'opposé, la quotité de la charge financière de la Commune de Val-de-Travers et de la Ville du Locle, avec respectivement 5,9% et 9%, est supérieure à celle de la moyenne des communes.

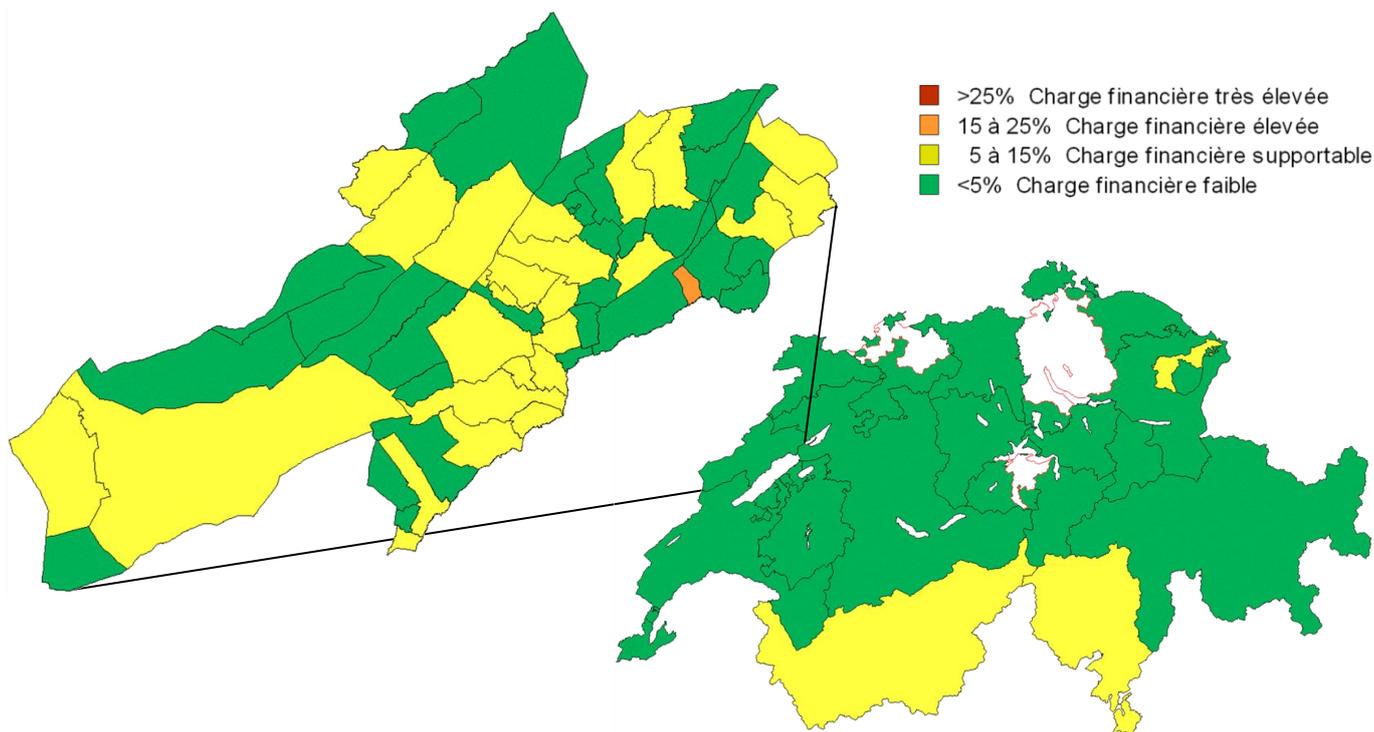


Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{amort. patr. adm.} + \text{intérêts nets}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

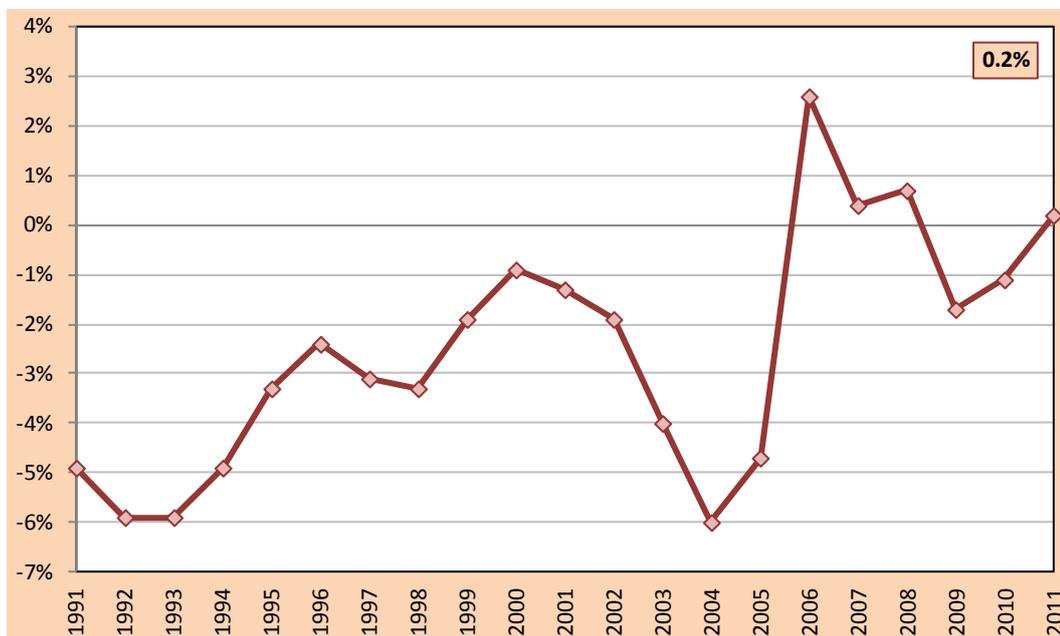
Amortissements du patrimoine administratif : [331]
 Intérêts nets : [32] - [420] - [421] - [422] - [423]
 Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

Quotité de la charge financière des cantons et des communes neuchâtelaises en 2010



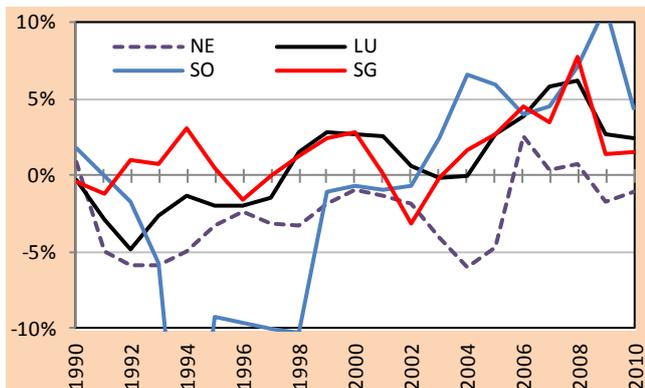
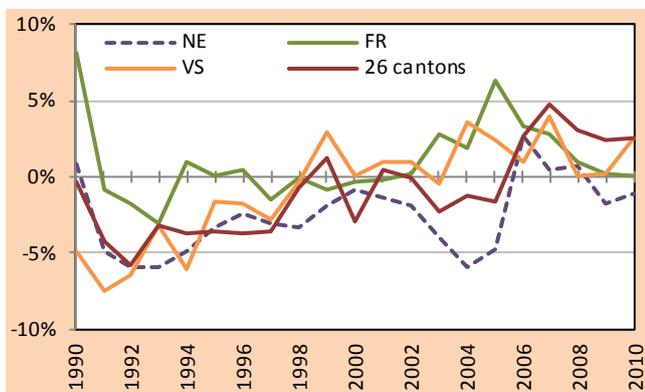
3.5 Degré de couverture des charges

Le degré de couverture des charges met en évidence un équilibre, un déficit ou un bénéfice du compte de fonctionnement. Il permet en outre d'apprécier l'importance relative du déséquilibre. Plus le pourcentage est élevé, plus le déséquilibre est important. Ainsi, si le degré de couverture des charges est égal à -2%, cela signifie que l'excédent de charges représente 2% des charges totales. Celles-ci devraient par conséquent diminuer d'autant pour atteindre une situation équilibrée.



Source : Service financier

Comparaison intercantonale



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

Commentaires

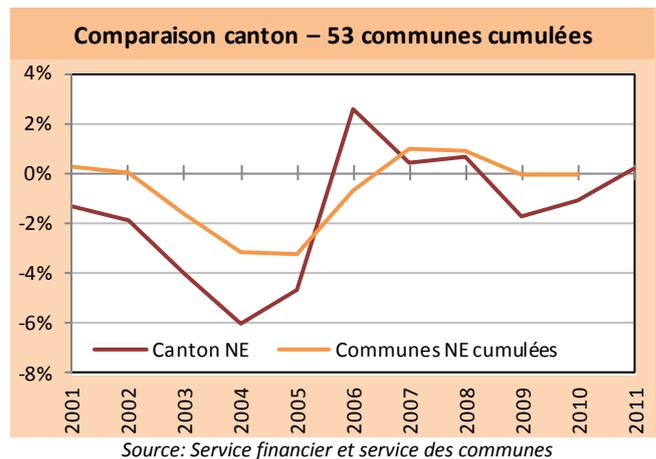
En 2011, le degré de couverture des charges est positif (0,2%), ce qui signifie que le compte de fonctionnement présente un bénéfice (3 millions). L'évolution positive de cet indicateur depuis 2009 résulte d'une augmentation des revenus (+3,9%) plus importante que l'augmentation des charges (+2,0%). Cet indicateur se révèle toutefois, sur la période 2007-2010, inférieur au résultat pour la moyenne des cantons suisses.

Le graphique met en évidence les difficultés financières importantes et les déséquilibres plus ou moins marqués entre les charges et les revenus au cours des deux dernières décennies. Les années 1992, 1993 et 2004 sont les témoins d'une situation particulièrement préoccupante avec un taux avoisinant les -6%. L'excédent de charges est alors considéré comme très problématique : il diminue fortement (voire rend impossible) la capacité de la collectivité à financer les investissements par ses propres ressources. Après une situation de déficits modérés au début des années 2000 et des taux fortement négatifs en 2003-2005, les comptes 2006, 2007 et 2008 présentent des chiffres positifs correspondant, comme pour 2011, à des excédents de revenus. Ces bons résultats reflètent principalement l'amélioration de la conjoncture et les mesures prises pour maîtriser l'évolution des charges sur le plan cantonal.

La situation des communes

Le graphique illustre l'évolution similaire observée à l'Etat et dans les communes considérées dans leur ensemble au cours de la décennie écoulée. Après quatre années de déficits entre 2003 et 2006, le degré de couverture des charges des 53 communes cumulées est devenu positif en 2007 et 2008. Il a été très proche de 0 en 2009 et 2010 avec un chiffre de -0,1% sur ce dernier exercice. Il traduit ici un résultat consolidé proche de l'équilibre avec 470'000 francs de déficit cumulé pour l'ensemble des communes en 2010 sur un total de charges d'un milliard de francs.

Ce résultat masque cependant de grandes différences entre les différentes communes. Ainsi, si le degré de couverture des charges a été, au cours de la dernière année de référence, de 8,3% en Ville du Locle, il a été de 0,8% à Neuchâtel, nul à Val-de-Travers, et, avec un taux de -2,9% en Ville de Chaux-de-Fonds, il doit être considéré comme méritant attention dans la métropole horlogère.

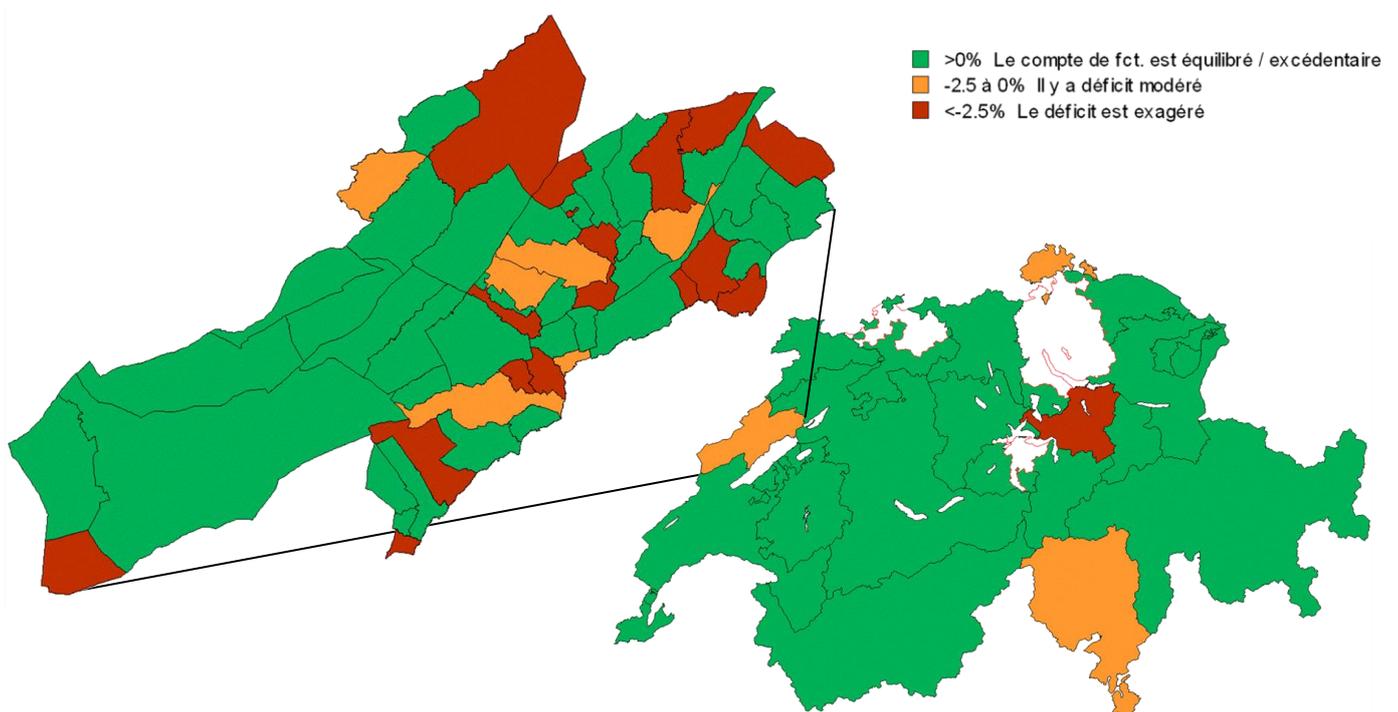


Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{résultat du compte de fonctionnement}}{\text{total des charges}} \times 100$$

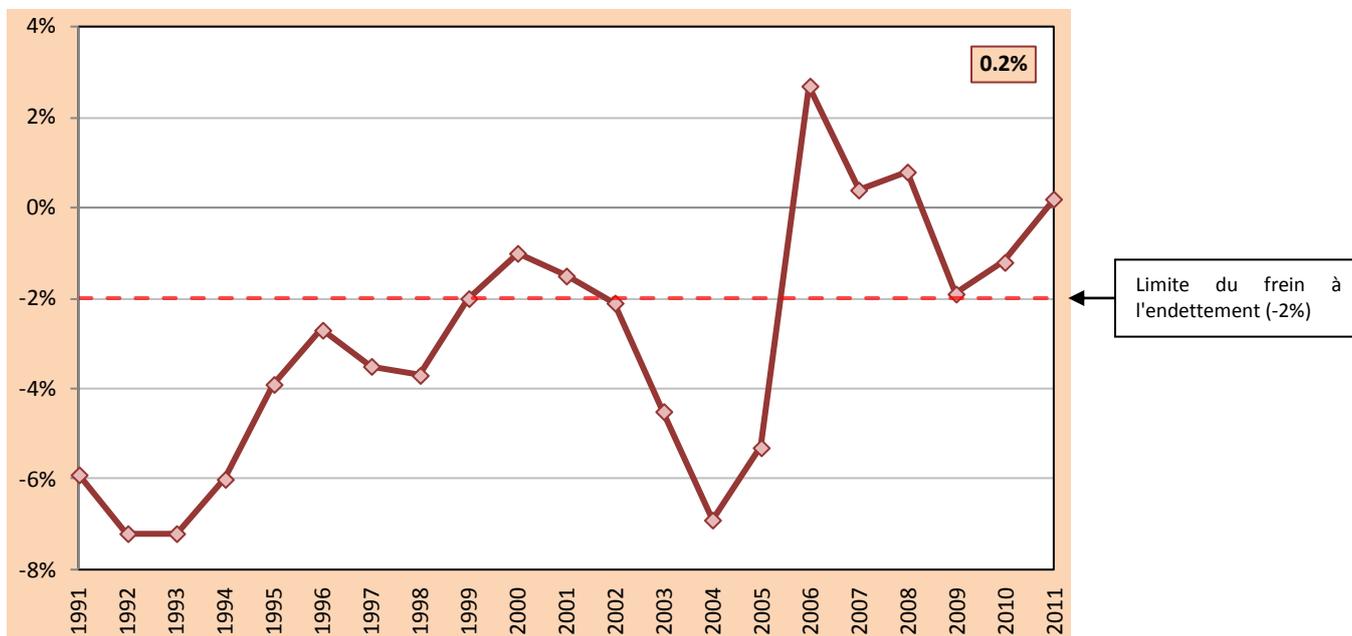
Résultat du compte de fonctionnement : [4] - [3]
Total des charges : [3]

Degré de couverture des charges des cantons et des communes neuchâteloises en 2010



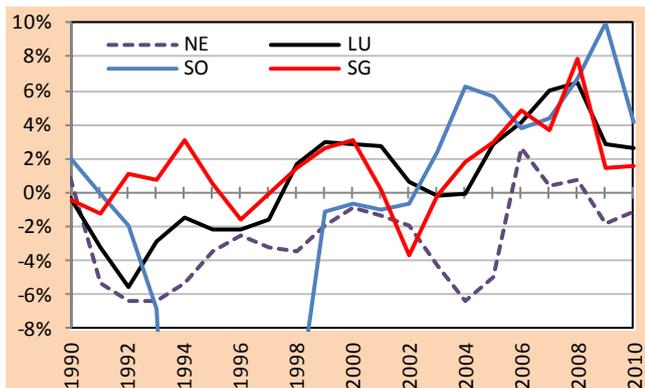
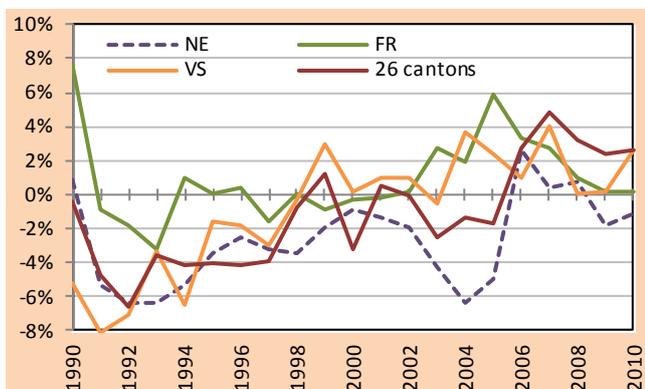
3.6 Degré de couverture des revenus déterminants

Cet indicateur correspond au résultat du compte de fonctionnement exprimé en pourcent des revenus déterminants. Par exemple, si le degré de couverture des revenus déterminants est égal à 5%, cela signifie que les revenus doivent augmenter d'autant pour atteindre une situation équilibrée du compte de fonctionnement. Plus le pourcentage est élevé plus le déséquilibre résultant du compte de fonctionnement est important.



Source : Service financier

Comparaison intercantonale



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

Commentaires

L'évolution dans le temps de cet indicateur est somme toute assez similaire au précédent, à savoir le degré de couverture des charges. Il fait toutefois l'objet d'une présentation par le biais de ce rapport car il s'agit d'un des deux indicateurs utilisés dans le cadre du mécanisme du frein à l'endettement. Ce dernier stipule qu'en cas de situation déficitaire, l'excédent de charges ne doit pas excéder 2% des revenus déterminants. Comme les comptes 2011 clôturent sur un excédent de revenus du compte de fonctionnement l'exigence légale est par conséquent plus que respectée. Un meilleur résultat et des revenus qui augmentent significativement par rapport à l'année dernière (+2,8%) expliquent l'augmentation de cet indicateur entre 2010 et 2011.

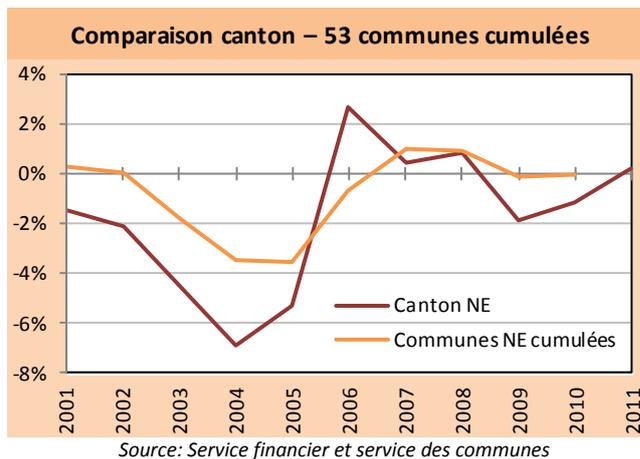
Comme pour le degré de couverture des charges, cet indicateur se révèle, ces dernières années, inférieur au résultat pour la moyenne des cantons suisses.

De 1991 à 2005 le degré de couverture des revenus déterminants est négatif (situation de déficit). Seule la période 1999-2001 aurait permis de satisfaire aux exigences du frein à l'endettement si celui-ci avait existé à pareille époque. Depuis son introduction (comptes 2006), le critère du degré de couverture des revenus déterminants a toujours été respecté.

La situation des communes

En 2010, l'excédent de charges du compte de fonctionnement représente -0,1% des revenus déterminants. Les exigences liées au frein à l'endettement cantonal, qui stipulent que le déficit ne doit pas dépasser 2% de ces revenus, auraient par conséquent été respectées si l'on considérait les résultats des 53 communes cumulées comme celle d'une commune.

Dans le détail, les Villes du Locle et de Neuchâtel, ainsi que la Commune de Val-de-Travers, qui clôturent toutes trois leurs comptes avec un résultat excédentaire, auraient satisfait aux exigences du frein à l'endettement applicable à l'Etat. La Ville de La Chaux-de-Fonds, qui affiche un degré de couverture des revenus déterminants de 8,3%, ne remplirait pas les exigences cantonales.

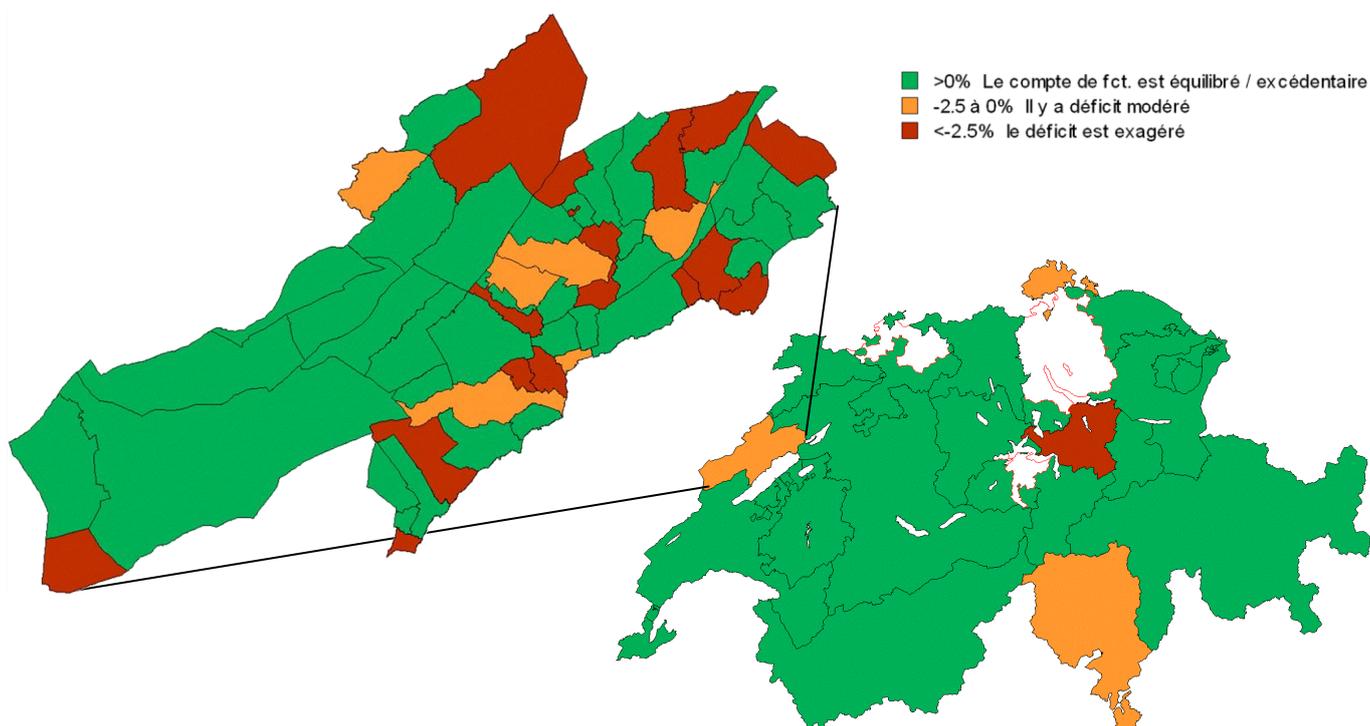


Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{résultat du compte de fonctionnement}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

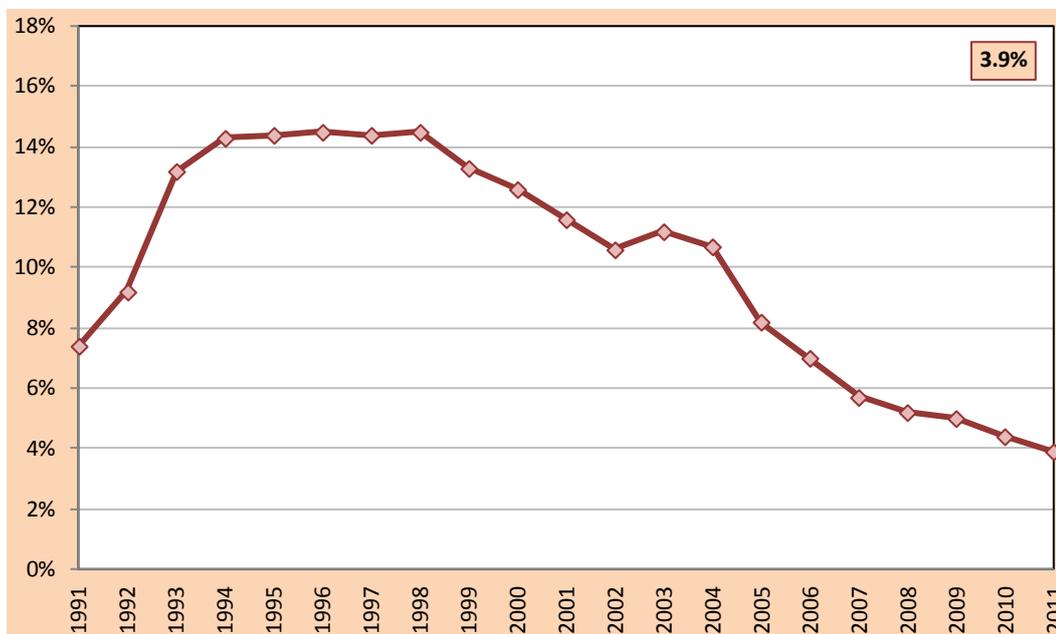
Résultat du compte de fonctionnement : [4] - [3]
 Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

Degré de couverture des revenus des cantons et des communes neuchâteloises en 2010



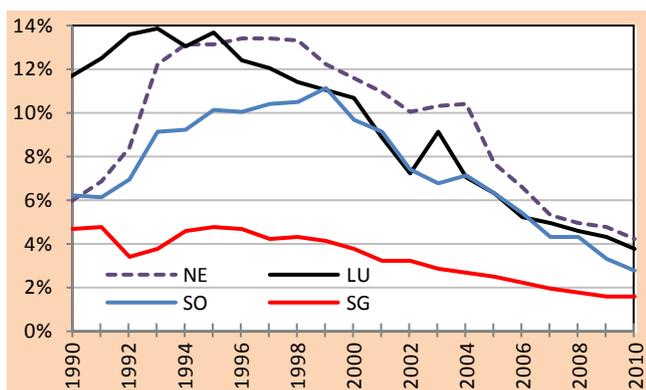
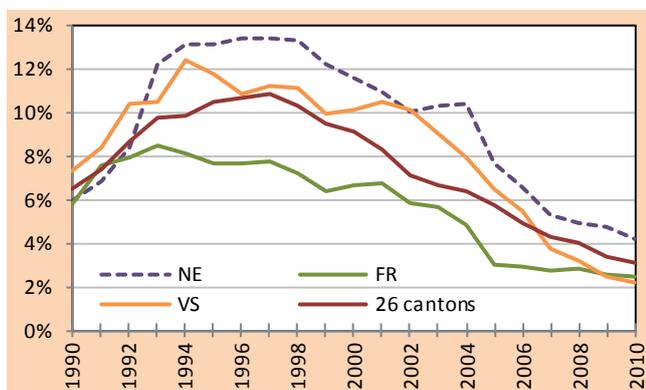
3.7 Poids des intérêts passifs

Cet indicateur correspond aux intérêts passifs exprimés en pourcent des recettes fiscales directes. La totalité des intérêts passifs est prise en considération. S'agissant des recettes fiscales directes, on considère les impôts sur le revenu et la fortune versés par les personnes physiques (y compris l'impôt à la source et l'impôt concernant les frontaliers) ainsi que les impôts sur le bénéfice et le capital des sociétés. Par exemple, si le poids des intérêts passifs est de 5%, cela signifie que 5% des recettes fiscales directes sont utilisées pour financer les charges d'intérêts passifs.



Source : Service financier

Comparaison intercantonale



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

Commentaires

En 2011, le poids des intérêts passifs est de 3,9%. On peut constater sur le graphique ci-dessus qu'il s'agit du taux le plus faible de ces vingt dernières années. Des intérêts passifs qui diminuent, un taux d'intérêt moyen de la dette assez bas (2,67% en 2011) et des recettes fiscales qui augmentent sont autant de paramètres qui expliquent la diminution de ce ratio au cours des dernières années.

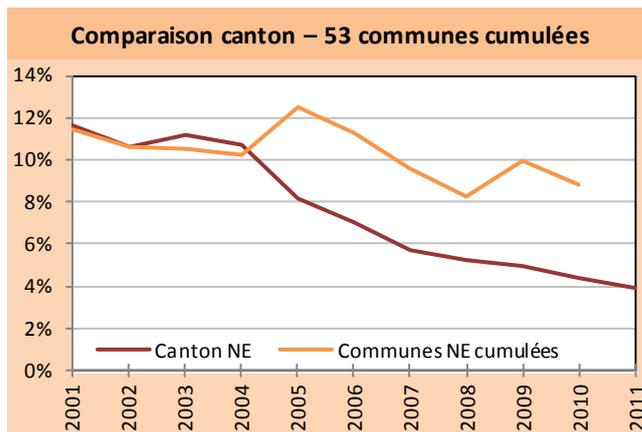
Durant la fin des années 90, les intérêts passifs dépassaient régulièrement les 65 millions de francs par année. Une baisse importante des taux d'intérêt ainsi que la diminution des dettes à partir de 2005 (versement or BNS et excédents de financement 2006-2010) ont permis de réduire les intérêts passifs de près de la moitié en une quinzaine d'années. Quant aux recettes fiscales totales, les augmentations récemment constatées sont davantage le fruit d'une progression des impôts sur les personnes morales (réforme de la fiscalité) que de l'évolution des impôts concernant les personnes physiques qui est entrée dans une inquiétante phase de stagnation depuis trois ans maintenant.

Ici aussi, comme déjà maintes fois constaté pour d'autres indicateurs, les résultats du canton de Neuchâtel sont moins bons que la moyenne des cantons suisses.

La situation des communes

Avec un taux moyen de 8,8% en 2010, le poids des intérêts passifs supporté par les communes baisse légèrement après une hausse préoccupante de 2 points en 2009.

Les Villes de Neuchâtel, avec 9,7%, de La Chaux-de-Fonds, avec 10,4%, et du Locle avec 12,5%, affichent un taux supérieur à la moyenne de l'ensemble des communes. Le poids des intérêts passifs supporté par la Commune de Val-de-Travers, avec 5,9%, est quant à lui inférieur à celui de la moyenne des 53 communes.



Source: Service financier et service des communes

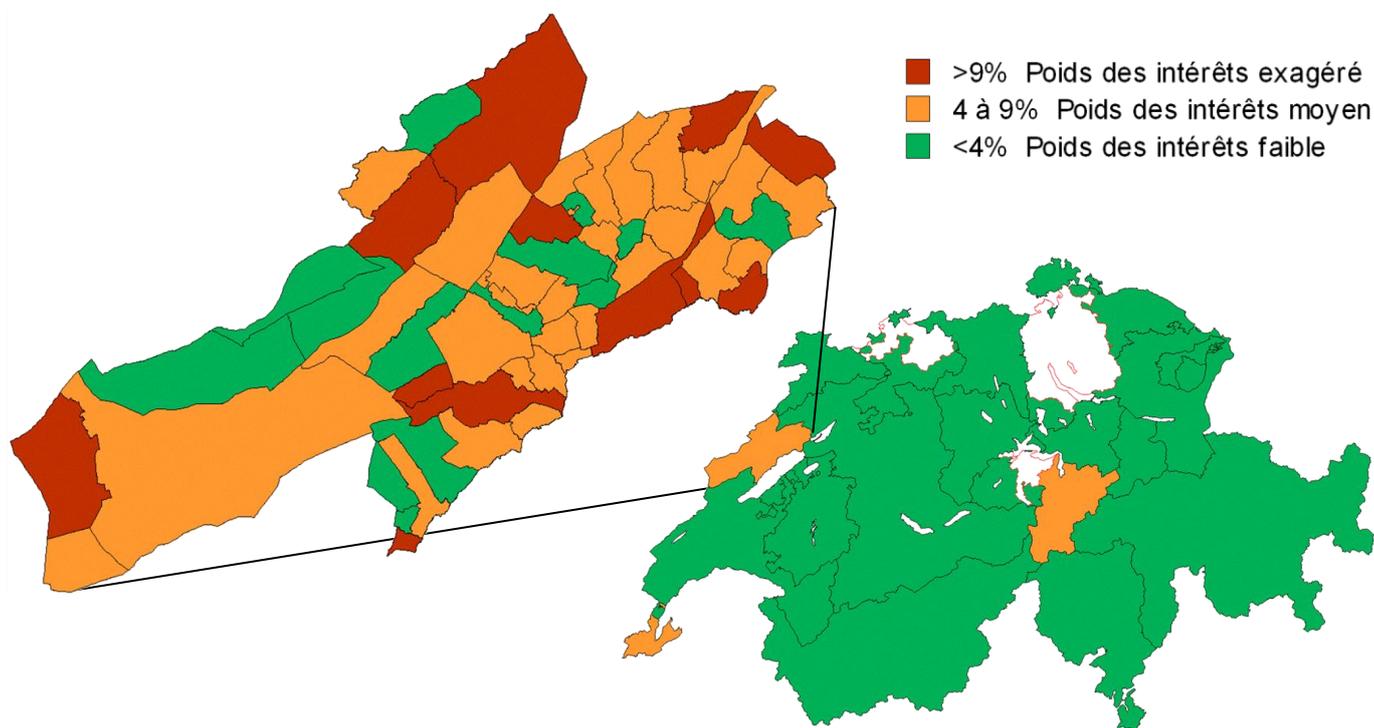
Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{intérêts passifs}}{\text{recettes fiscales directes}} \times 100$$

Intérêts passifs : [32]

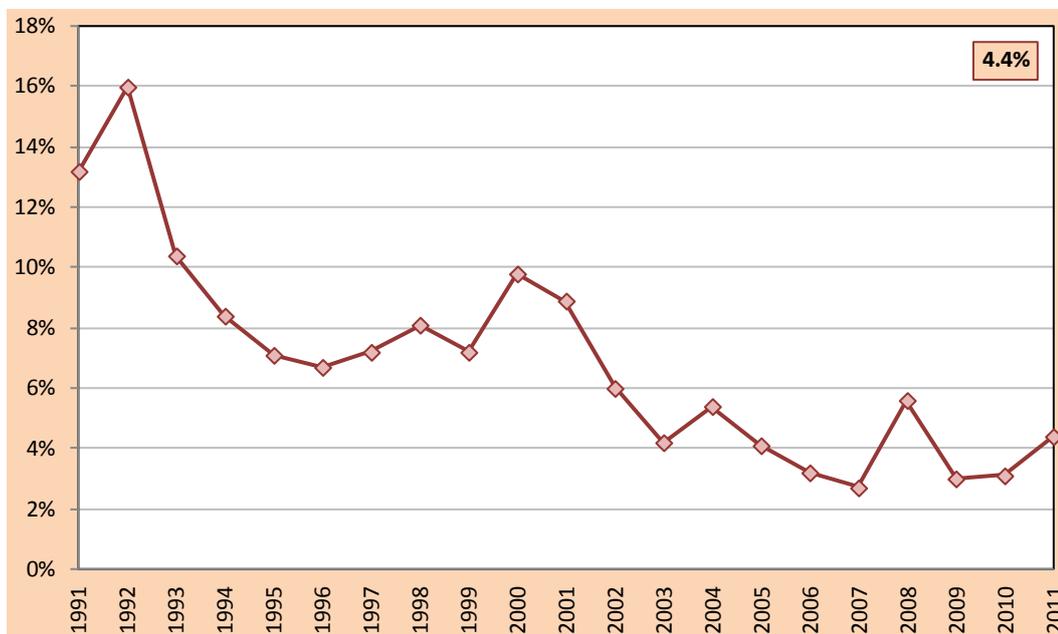
Recettes fiscales directes : [400] + [401]

Poids des intérêts passifs des cantons et des communes neuchâteloises en 2010



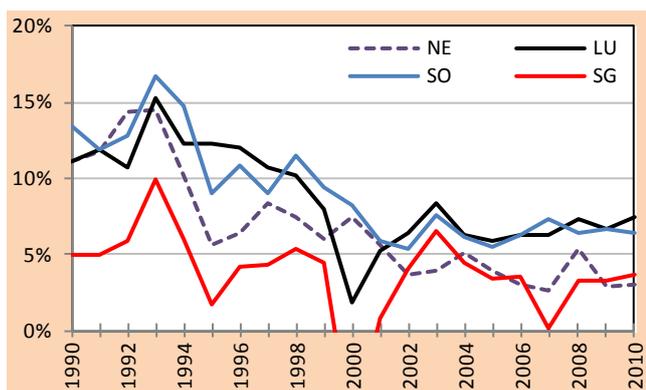
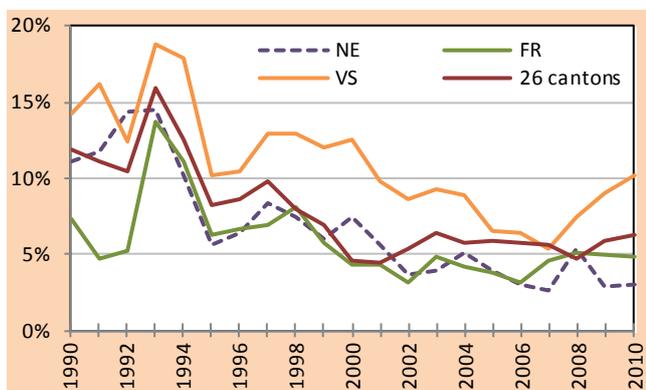
3.8 Effort d'investissement

L'indicateur mesure l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique. Il renseigne sur l'ambition de la politique d'investissement. Plus l'indicateur est élevé, plus la collectivité publique investit dans l'acquisition ou la réalisation de biens durables. En deçà du volume idéal, la collectivité publique sous-investit, ce qui peut traduire une priorité pour une politique d'assainissement et de lutte contre l'endettement. Au-delà du volume idéal, la collectivité publique sur-investit, ce qui peut caractériser un effort de rattrapage en réponse à un retard d'investissement ou une politique volontariste d'investissement.



Source : Service financier

Comparaison intercantonale



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

Commentaires

Les investissements nets qui émergent aux comptes 2011 de l'Etat atteignent environ 77 millions de francs, soit un montant largement supérieur aux 52 millions de l'année 2010 et aux 50 millions de l'année 2009. L'indicateur d'effort d'investissement s'élève par conséquent à 4,4%. Ce taux est plus conforme aux activités d'une collectivité publique de la taille du canton de Neuchâtel que ne l'ont été les résultats constatés dans un passé récent.

Le taux de 5,6% constaté en 2008 n'est pas vraiment représentatif d'un réel effort d'investissement. Le niveau élevé des investissements nets (91 millions) est dû à la décision d'anticiper le remboursement intégral, pour près de 40 millions, du montant résiduel des prêts accordés par les Villes pour l'achat des bâtiments du secondaire 2. Sans cet élément extraordinaire, le taux avoisinerait les 3%.

Le début des années 90 était caractérisé par un effort d'investissement beaucoup plus élevé qu'actuellement. Cette période a vu d'importants travaux se réaliser pour améliorer les infrastructures du canton. Il en a découlé des insuffisances de financement particulièrement importantes pour l'époque.

La tendance à la baisse de ce ratio depuis le début des années 2000 est liée à la fin des grands travaux d'investissements, aux difficultés financières de l'Etat, et à

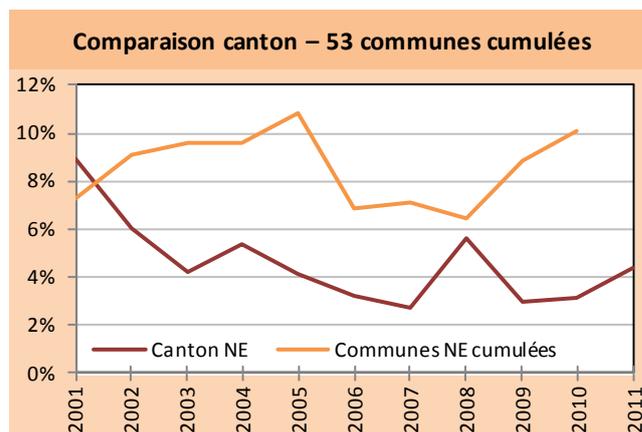
l'introduction du frein à l'endettement en 2006. Ce dernier impose dorénavant certaines exigences, notamment en matière de degré d'autofinancement, qui ne permettent pas, compte tenu des déficits présentés dans les budgets de fonctionnement, de dégager une marge supplémentaire pour réaliser des investissements. Dorénavant, si l'Etat entend se donner les moyens d'entretenir son patrimoine et de réaliser les grands projets qui sont prévus, il doit impérativement atteindre une situation durable d'équilibre entre les charges et les revenus du compte de fonctionnement.

La situation des communes

Les investissements nets ont sensiblement augmenté en 2010 pour s'inscrire à 88 millions de francs, à comparer aux 75 millions investis en 2009.

De manière globale, avec un taux de 10,1% en 2010, l'effort d'investissement des communes peut être considéré comme légèrement élevé au regard des valeurs indicatives définies par l'IDHEAP dans son comparatif annuel.

Avec un effort d'investissement de 9,6%, la Commune de Val-de-Travers affichait une situation idéale. Avec respectivement 15,1% pour Le Locle et 11,4% pour La Chaux-de-Fonds, ces deux Villes ont déployé un effort d'investissement considéré comme légèrement excessif au regard des limites précitées. Pour sa part, avec un taux de 6,5%, l'effort de la Ville de Neuchâtel doit être considéré comme faible au regard des critères précités.



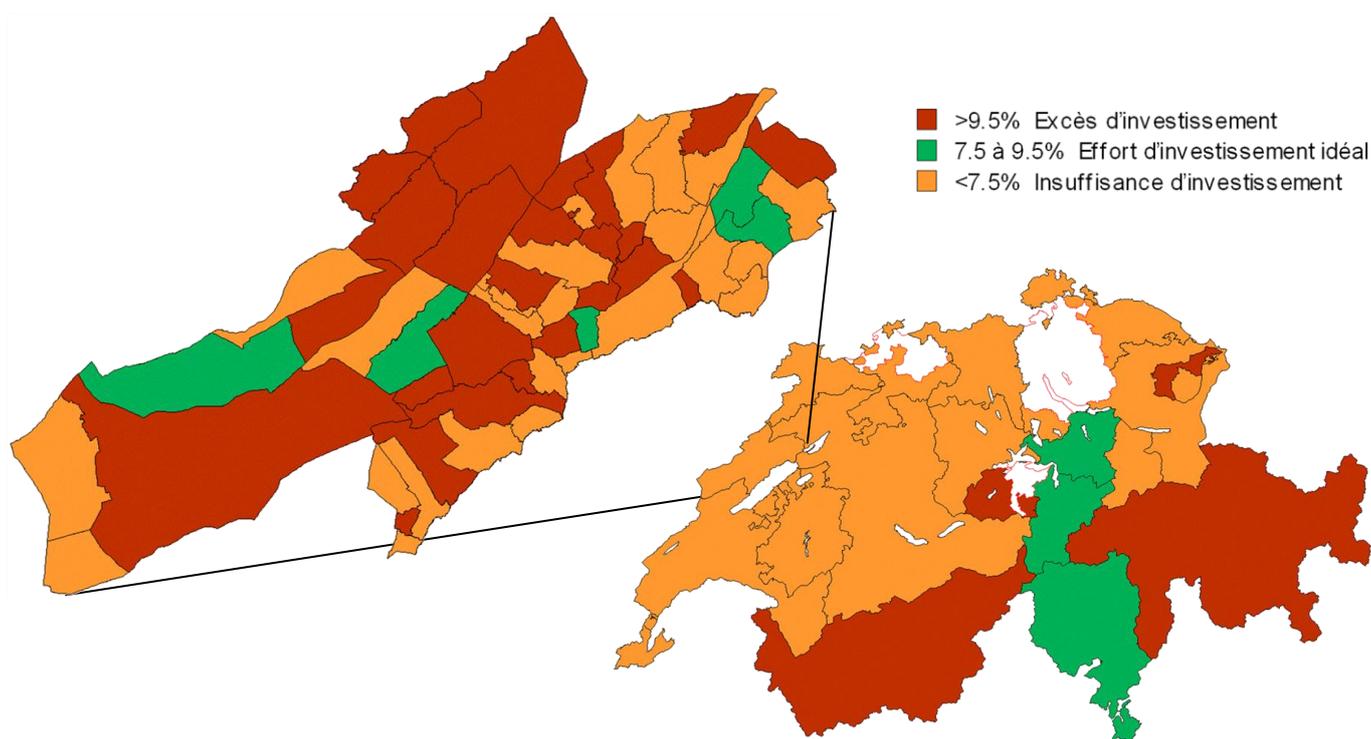
Source: Service financier et service des communes

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{investissements nets}}{\text{dépenses courantes}} \times 100$$

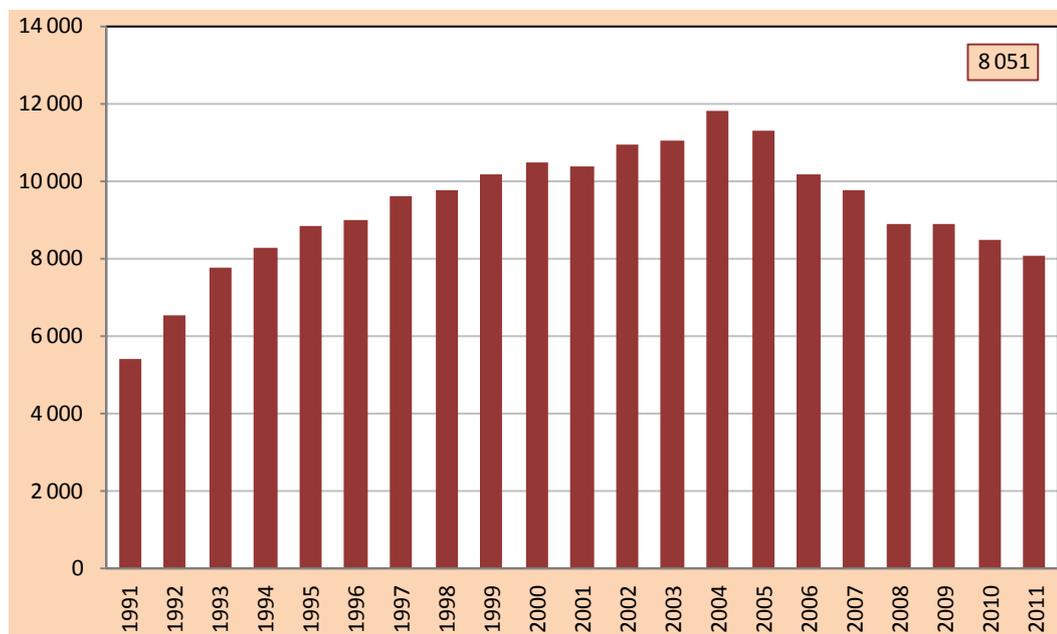
Investissements nets : Dépenses – recettes d'investissements
 Dépenses courantes : [31] - [33 sans 330] - [37] - [38] - [39]

Effort d'investissement des cantons et des communes neuchâteloises en 2010



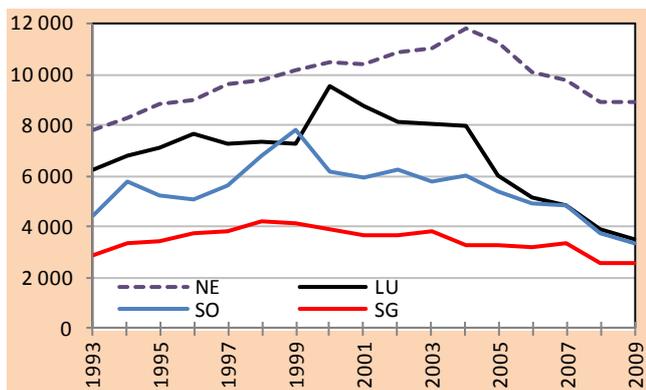
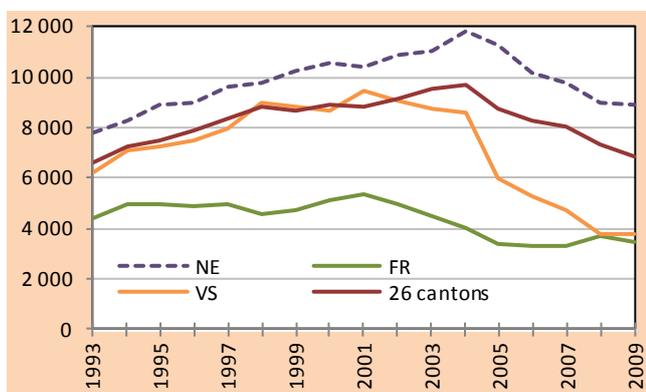
3.9 Dette par habitant

Cet indicateur correspond à la dette de la collectivité publique exprimée en francs par habitant. Le nombre d'habitants pris en considération est celui du recensement cantonal au 31 décembre de l'année de référence. La dette est retenue dans son sens large (voir définition à la page 13), comme c'est le cas pour les calculs de l'administration fédérale des finances (AFF). Pour information, s'agissant des comparaisons intercantionales, l'AFF rapporte le montant de la dette à la population résidente permanente.



Source : Service financier

Comparaison intercantonale



Source : Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF)

Commentaires

Considérée au sens large, la dette totale du canton en 2011 s'élève à 1,393 milliard pour 173'000 habitants. Cela représente par conséquent 8'051 francs par habitant. Elle était de 8'501 francs par habitant en 2010. Cette diminution provient principalement du remboursement à hauteur de 75 millions de francs d'emprunts privés (dettes à moyen et long terme).

Le premier graphique ci-dessus montre que la dette par habitant a continuellement progressé jusqu'en 2004 pour atteindre un peu moins de 12'000 francs. Cette augmentation continue était le corollaire des déficits de fonctionnement importants et de l'insuffisance de financement qui en découlait. La tendance est à la baisse depuis 2005 suite au versement par la BNS de la part cantonale au produit de la vente d'or excédentaire, et grâce aux excédents de financement dégagés sur la période 2006-2010.

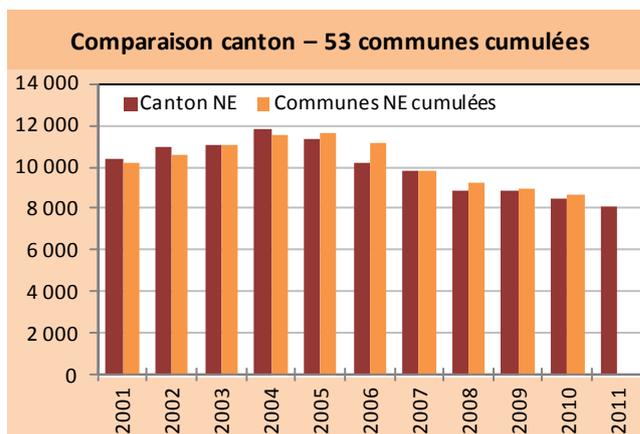
Par rapport à la moyenne des cantons suisses calculée par l'AFF, le niveau d'endettement du canton de Neuchâtel est systématiquement plus élevé. Pour l'année 2009 (données cantonales les plus récentes à disposition), alors que la moyenne des cantons est de 6'824 francs par habitant et la médiane de 3'943 francs, la dette du canton de Neuchâtel représente 8'943 francs par habitant. Sur les deux graphiques ci-contre, les écarts avec

le panel des cantons retenus est assez perceptible. En 2009, seuls les cantons de Bâle-Ville et Genève ont une dette par habitant plus élevée que le canton de Neuchâtel (le canton de Vaud est passé devant et occupe dorénavant la 23^{ème} position).

La situation des communes

En 2010, la dette moyenne par habitant de l'ensemble des communes cumulées a atteint le chiffre de 8'757 francs, en légère baisse par rapport à 2009, lorsqu'elle atteignait le chiffre de 8'952 francs.

Si elle atteint le montant de 5'793 francs à Val-de-Travers, la dette par habitant s'élève à 13'602 francs en Ville de Neuchâtel, 10'831 francs au Locle et 9'890 francs à La Chaux-de-Fonds.



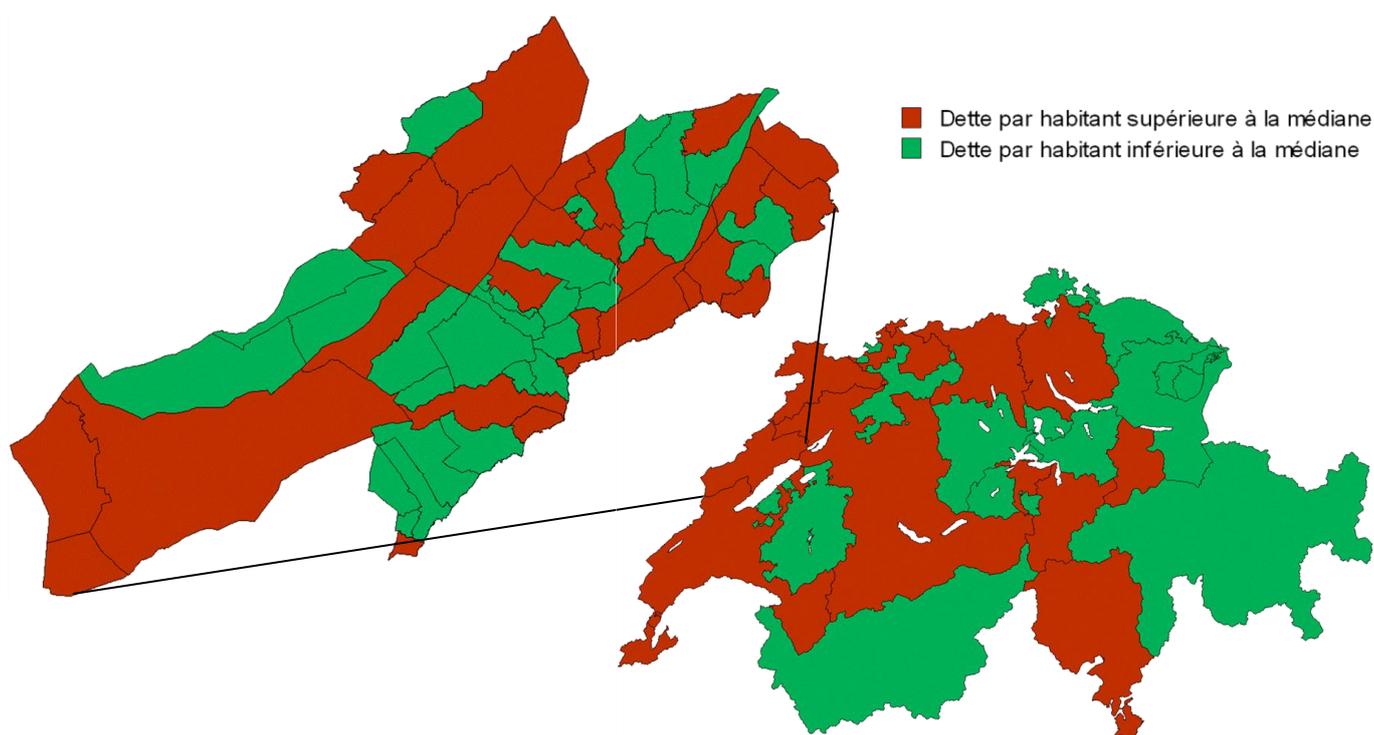
Source: Service financier et service des communes

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Dette au sens large}}{\text{nombre d'habitants}}$$

Dette consolidée (passif du bilan) : [20] + [21] + [22] + [23]
 Nombre d'habitants : selon recensement cantonal du 31.12

Dette par habitant des cantons en 2009 et des communes neuchâteloises en 2010



TABLEAUX ANNEXES

1. Budget et compte de fonctionnement, en millions de francs

Année	Budget			Comptes		
	Charges	Revenus	Excédents de ch. (-) / rev. (+)	Charges	Revenus	Excédents de ch. (-) / rev. (+)
	(1)	(2)	(3)=(2)-(1)	(4)	(5)	(6)=(5)-(4)
1990	834.51	811.94	-22.57	897.32	904.81	+7.49
1991	940.60	899.28	-41.32	970.18	922.56	-47.62
1992	1034.21	995.81	-38.40	1064.87	1002.12	-62.75
1993	1102.08	1042.80	-59.27	1101.19	1036.14	-65.06
1994	1137.38	1073.15	-64.23	1125.47	1070.04	-55.43
1995	1155.71	1103.38	-52.34	1134.97	1097.51	-37.46
1996	1209.75	1165.16	-44.59	1195.69	1167.13	-28.56
1997	1246.03	1202.88	-43.14	1229.22	1191.11	-38.11
1998	1271.01	1228.19	-42.82	1270.06	1228.36	-41.70
1999	1322.89	1280.86	-42.04	1348.88	1323.80	-25.08
2000	1373.89	1337.09	-36.80	1404.96	1392.61	-12.35
2001	1389.75	1356.56	-33.19	1422.49	1403.61	-18.88
2002	1468.44	1431.15	-37.29	1504.84	1476.20	-28.64
2003	1569.90	1512.68	-57.22	1588.29	1524.62	-63.67
2004	1656.75	1588.86	-67.88	1665.60	1566.27	-99.33
2005	1714.72	1665.97	-48.74	1726.49	1645.01	-81.48
2005*	1714.72	1665.97	-48.74	2152.27	2070.79	-81.48
2006	1755.14	1711.56	-43.58	1723.06	1768.19	+45.12
2006**	1755.14	1711.56	-43.58	1995.35	2003.82	+8.47
2007	1785.37	1742.16	-43.21	1791.47	1798.90	+7.42
2008	1844.06	1811.00	-33.05	1894.94	1908.94	+14.0
2009	1893.17	1862.98	-30.19	1913.11	1880.46	-32.65
2010	1886.74	1852.88	-33.86	1922.28	1900.93	-21.35
2011	1947.10	1931.66	-15.44	1950.93	1953.89	+2.97

* Y compris le versement extraordinaire de l'or de la BNS

** Après comptabilisation du principe d'échéance

2. Budget et compte des investissements, en millions de francs

Année	Budget			Comptes		
	Dépenses	Recettes	Investis- sements nets	Dépenses	Recettes	Investis- sements nets
	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)	(6)=(4)-(5)
1990	273.55	173.74	99.81	288.79	199.80	88.99
1991	341.57	224.16	117.42	334.36	227.67	106.69
1992	388.45	255.43	133.02	385.74	244.64	141.10
1993	305.14	205.81	99.32	312.43	217.25	95.18
1994	260.28	177.71	82.57	254.77	177.34	77.43
1995	254.13	165.32	88.81	179.60	113.33	66.28
1996	170.28	92.43	77.85	175.07	106.70	68.37
1997	175.31	99.93	75.38	221.72	144.60	77.12
1998	235.42	143.92	91.50	267.38	177.37	90.02
1999	272.35	173.94	98.41	293.38	208.52	84.87
2000	279.19	177.54	101.66	316.78	198.90	117.88
2001	269.14	173.81	95.33	283.43	175.10	108.34
2002	246.23	157.00	89.23	227.85	150.73	77.13
2003	211.29	125.84	85.46	204.42	146.73	57.69
2004	208.49	113.77	94.72	214.35	136.42	77.93
2005	193.41	97.96	95.45	150.23	86.58	63.65
2006	147.81	81.59	66.22	132.65	83.59	49.06
2007	115.58	57.77	57.81	102.36	59.00	43.36
2008	161.42	97.45	63.98	141.34	50.24	91.10
2009	136.05	63.71	72.35	92.25	42.42	49.83
2010	113.46	48.74	64.72	95.33	43.30	52.03
2011	129.66	46.10	83.57	112.84	36.26	76.58

3. Solde de financement, en millions de francs

Année	Investissements nets	Amortissements du patrimoine administratif	Excédents de ch. (-) / rev. (+)	Financements spéciaux		Exc. (+) / Insuff. (-) de financement
				Attributions	Prélèvements	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)=-(2)+(3)+(4)-(1)-(5)
1990	88.99	41.01	+7.49	20.12	1.47	-21.83
1991	106.69	40.55	-47.62	4.62	10.80	-119.93
1992	141.10	46.28	-62.75	5.17	12.12	-164.52
1993	95.18	55.20	-65.06	3.20	8.72	-110.56
1994	77.43	59.46	-55.43	2.60	11.47	-82.27
1995	66.28	63.74	-37.46	1.70	6.57	-44.87
1996	68.37	65.96	-28.56	6.18	9.02	-33.82
1997	77.12	68.62	-38.11	1.49	8.93	-54.04
1998	90.02	68.20	-41.70	2.23	5.73	-67.03
1999	84.87	70.92	-25.08	9.86	3.41	-32.57
2000	117.88	74.61	-12.35	15.83	5.20	-44.98
2001	108.34	81.16	-18.88	9.95	5.57	-41.67
2002	77.13	86.00	-28.64	11.70	5.37	-13.43
2003	57.69	78.18	-63.67	5.52	10.08	-47.75
2004	77.93	90.96	-99.33	7.23	12.81	-91.87
2005	63.65	77.65	-81.48	4.64	8.61	-71.46
2005*	63.65	439.62	-81.48	68.44	8.61	+354.32
2006	49.06	79.10	+45.12	8.88	44.39	+39.65
2006**	49.06	79.10	+8.47	11.94	44.91	+5.54
2007	43.36	77.33	+7.42	12.14	5.74	+47.79
2008	91.10	85.03	+14.0	42.42	25.39	+24.96
2009	49.83	80.93	-32.65	27.37	24.76	+1.06
2010	52.03	78.06	-21.35	47.31	27.36	+24.63
2011	76.58	73.56	+2.97	19.84	51.72	-31.93

* Y compris le versement extraordinaire de l'or de la BNS

** Après comptabilisation du principe d'échéance

4. Dette, intérêts passifs, en millions de francs et taux moyen d'intérêts, en pourcent

Année	Dette au 31.12 (sens large)	Dette au 31.12. (sens étroit)	Intérêts passifs sur la dette (sens étroit)	Taux moyen d'intérêts*
1990	744.79	567.75	24.94	4.89%
1991	874.29	683.80	27.65	5.28%
1992	1 070.88	913.20	35.90	5.86%
1993	1 281.04	1 049.45	53.27	5.80%
1994	1 366.12	1 094.20	61.06	5.76%
1995	1 470.48	1 186.95	63.19	5.65%
1996	1 495.49	1 219.13	66.40	5.50%
1997	1 599.87	1 266.30	66.75	5.36%
1998	1 629.01	1 290.53	67.46	5.15%
1999	1 697.35	1 368.95	66.34	4.83%
2000	1 748.80	1 461.38	66.04	4.42%
2001	1 731.37	1 497.50	64.02	4.12%
2002	1 829.59	1 591.50	61.83	3.93%
2003	1 854.01	1 624.00	62.73	3.78%
2004	1 989.83	1 805.50	61.76	3.39%
2005	1 912.12	1 715.00	61.22	3.24%
2006	1 716.87	1 480.00	55.52	3.26%
2006**	1 716.87	1 480.00	77.05	3.26%
2007	1 659.93	1 380.00	47.65	3.26%
2008	1 520.99	1 314.45	44.11	3.23%
2009	1 526.71	1 355.00	42.02	3.05%
2010	1 462.37	1 295.00	37.74	2.87%
2011	1 392.91	1 200.00	33.24	2.67%

* Le taux moyen d'intérêts représente la somme des intérêts annuels payés sur chaque emprunts auprès des instituts financiers divisé par la somme des emprunts qui sont en cours au 31 décembre.

** Après comptabilisation du principe d'échéance

5. Charges par nature, en millions de francs

Année	Charges de personnel	Biens, services et marchandises	Intérêts passifs	Amortissements	Parts et contributions sans affectation	Dédommagements aux collectivités	Subventions accordées	Subventions redistribuées	Attributions aux financ. spéciaux	Imputations internes	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)=(1)+...+(10)
1990	242.95	81.55	25.38	42.89	34.09	7.31	326.00	78.59	20.13	38.42	897.32
1991	272.69	89.16	28.96	43.53	35.26	7.93	373.30	93.76	4.62	20.97	970.18
1992	286.11	90.08	37.65	51.85	40.46	8.59	412.67	104.71	5.17	27.58	1 064.87
1993	292.37	86.07	55.42	60.69	42.08	8.59	422.97	105.26	3.20	24.56	1 101.19
1994	287.86	85.48	62.05	65.67	45.09	9.51	424.28	119.77	2.60	23.17	1 125.47
1995	290.07	89.86	64.56	71.58	43.08	9.86	434.51	115.97	1.70	13.77	1 134.97
1996	300.60	93.31	67.64	74.63	46.01	11.94	493.66	88.14	6.18	13.58	1 195.69
1997	302.94	95.82	67.60	77.41	51.19	12.82	527.59	77.65	1.49	14.71	1 229.22
1998	308.79	96.58	68.46	77.72	49.14	12.53	562.19	82.67	2.23	9.75	1 270.06
1999	319.17	101.42	66.85	81.88	51.78	30.54	590.07	83.86	9.86	13.44	1 348.88
2000	336.42	104.96	66.82	82.89	51.03	43.41	596.15	85.90	15.72	21.65	1 404.96
2001	346.27	110.35	64.59	90.90	3.06	59.15	623.12	91.79	9.95	23.31	1 422.49
2002	370.39	114.02	63.10	96.37	3.20	67.58	657.63	97.27	11.70	23.59	1 504.84
2003	399.05	113.68	63.97	96.74	3.28	75.29	712.79	96.76	5.52	21.22	1 588.29
2004	412.00	123.79	62.89	109.54	3.72	76.28	751.69	97.19	7.23	21.27	1 665.60
2005	485.20	121.22	61.99	95.75	3.35	70.85	780.61	80.03	4.64	22.87	1 726.49
2005*	485.20	121.22	61.99	457.72	3.35	70.85	780.61	80.03	68.44	22.87	2 152.27
2006	479.53	128.33	56.38	98.30	4.52	70.57	773.19	74.32	8.88	29.04	1 723.06
2006**	479.62	128.57	77.91	98.30	4.75	72.87	1 017.99	74.32	11.94	29.09	1 995.35
2007	438.09	113.14	48.58	95.26	5.86	72.94	892.01	77.27	12.14	36.18	1 791.47
2008	438.82	126.31	45.44	111.15	8.92	71.43	901.98	76.82	42.42	71.66	1 894.94
2009	419.23	126.26	43.24	107.44	9.29	79.19	971.72	82.73	27.37	46.64	1 913.11
2010	405.88	118.73	39.08	121.40	9.11	85.68	973.82	87.80	47.31	33.49	1 922.28
2011	426.28	130.29	34.67	93.81	9.20	88.76	1 020.05	90.38	19.84	37.66	1 950.93

* Y compris le versement extraordinaire de l'or de la BNS

** Après comptabilisation du principe d'échéance

6. Revenus par nature, en millions de francs

Année	Impôts	Patentes et concessions	Revenus des biens	Contributions	Part à des recettes sans affectation	Dédommagements de collectivités	Subventions acquises	Subventions à redistribuer	Prélèvements aux financ. spéciaux	Imputations internes	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)=(1)+...+(10)
1990	489.82	4.59	29.35	69.04	91.54	22.23	79.76	78.59	1.47	38.42	904.81
1991	471.50	5.26	28.07	72.53	99.13	25.51	95.03	93.76	10.80	20.97	922.56
1992	498.45	4.84	31.31	75.25	109.51	28.26	110.08	104.71	12.12	27.58	1 002.12
1993	505.13	5.70	27.16	78.41	124.18	31.93	125.08	105.26	8.72	24.56	1 036.14
1994	521.16	5.67	26.94	82.76	119.53	29.10	130.48	119.77	11.47	23.17	1 070.04
1995	543.50	6.19	22.47	85.86	126.27	29.48	147.43	115.97	6.57	13.77	1 097.51
1996	562.98	6.04	24.72	86.81	130.13	25.95	219.77	88.14	9.02	13.58	1 167.13
1997	562.05	5.85	23.94	84.82	142.86	26.82	243.49	77.65	8.93	14.71	1 191.11
1998	571.75	5.88	24.66	86.43	145.16	26.76	269.57	82.67	5.73	9.75	1 228.36
1999	606.01	6.46	25.14	90.70	164.77	38.54	291.47	83.86	3.41	13.44	1 323.80
2000	647.63	6.50	30.27	97.44	163.38	41.32	293.44	85.90	5.08	21.65	1 392.61
2001	657.02	6.41	30.92	107.35	183.69	44.15	253.42	91.79	5.57	23.31	1 403.61
2002	689.11	6.23	29.21	115.26	197.72	50.22	262.23	97.27	5.37	23.59	1 476.20
2003	678.65	6.30	29.77	121.44	199.62	79.42	281.37	96.76	10.08	21.22	1 524.62
2004	683.74	6.10	31.46	131.68	199.46	83.01	299.56	97.19	12.81	21.27	1 566.27
2005	859.76	6.07	33.44	138.29	188.41	68.07	239.46	80.03	8.61	22.87	1 645.01
2005*	859.76	6.07	33.44	138.29	614.19	68.07	239.46	80.03	8.61	22.87	2 070.79
2006	918.90	5.89	38.56	142.86	208.14	66.08	240.00	74.32	44.39	29.04	1 768.19
2006**	925.00	5.93	52.81	151.00	302.85	86.38	331.53	74.32	44.91	29.09	2 003.82
2007	968.76	5.34	43.76	143.30	201.61	67.89	249.04	77.27	5.74	36.18	1 798.90
2008	991.38	5.53	48.18	149.33	270.66	64.14	205.86	76.82	25.39	71.66	1 908.94
2009	982.26	5.56	49.69	138.74	263.02	54.84	232.21	82.73	24.76	46.64	1 880.46
2010	995.43	5.72	61.94	127.84	272.58	51.32	237.45	87.80	27.36	33.49	1 900.93
2011	1 007.34	5.84	84.60	129.82	255.36	52.79	238.39	90.38	51.72	37.66	1 953.89

* Y compris le versement extraordinaire de l'or de la BNS

** Après comptabilisation du principe d'échéance

7. Compte de fonctionnement selon la classification fonctionnelle, en millions de francs

Année	Administra- tion générale	Sécurité publique	Enseigne- ment et formation	Culture et loisirs	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protec. et aménag. de l'envt	Economie publique	Finances et impôts	Excédents de charges (-) / revenus (+)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)=(10)-(1) -(2)-...-(9)
1990	48.81	46.31	181.83	11.66	73.00	94.23	31.80	13.47	26.36	534.96	+7.49
1991	48.76	53.57	203.90	10.21	79.62	99.72	33.68	17.80	12.00	511.65	-47.62
1992	51.14	58.81	206.40	11.44	81.60	115.15	39.93	18.31	11.59	531.62	-62.75
1993	49.78	60.58	207.20	11.40	84.94	112.99	42.07	18.94	9.50	532.34	-65.06
1994	48.30	58.50	200.80	11.83	81.99	114.70	44.22	19.88	9.24	534.02	-55.43
1995	51.72	57.78	202.25	11.41	81.21	111.02	43.70	20.90	9.16	551.69	-37.46
1996	52.74	62.19	220.82	11.85	87.06	84.58	70.49	23.16	16.07	600.40	-28.56
1997	55.59	63.21	221.85	12.14	96.58	87.66	67.18	21.00	17.14	604.24	-38.11
1998	58.32	63.07	227.62	12.76	95.76	99.96	63.31	12.97	28.18	620.23	-41.70
1999	60.79	62.68	236.20	11.85	102.35	104.70	66.22	15.06	31.00	665.77	-25.08
2000	65.84	65.53	252.57	12.83	99.94	120.90	70.74	17.69	34.52	728.21	-12.35
2001	70.17	69.12	265.36	14.04	115.68	169.28	71.17	17.96	36.44	810.33	-18.88
2002	73.92	72.25	290.42	16.88	118.23	176.76	69.96	19.39	39.46	848.62	-28.64
2003	77.90	68.20	296.21	16.95	133.25	190.23	70.05	18.23	32.91	840.25	-63.67
2004	82.58	70.13	311.26	17.02	144.47	203.16	70.56	19.00	30.90	849.74	-99.33
2005	80.46	63.97	333.75	15.71	256.90	230.51	70.66	18.66	28.27	1017.40	-81.48
2006	76.45	63.21	324.03	14.71	255.18	243.52	72.89	16.84	28.04	1140.00	+45.12
2006*	74.68	62.87	290.63	14.71	401.06	263.85	72.15	21.53	28.15	1238.08	+8.47
2007	87.48	63.98	348.13	13.85	261.12	264.00	74.49	15.39	27.00	1162.85	+7.42
2008	78.56	66.98	383.75	15.92	261.24	288.36	82.56	18.04	46.39	1255.80	+14.0
2009	81.52	66.91	400.81	14.71	272.34	287.54	87.66	14.73	34.00	1227.57	-32.65
2010	78.85	86.18	391.58	14.12	283.77	293.45	90.20	17.24	26.62	1260.67	-21.35
2011	63.14	81.66	381.16	14.60	309.84	296.88	90.59	8.97	29.89	1279.69	+2.97

* Après comptabilisation du principe d'échéance

8. Actif du bilan, en millions de francs

Année	Patrimoine financier			Patrimoine administratif *			Avances envers fin. spéciaux	Découvert	Total	
	Disponi- bilités	Avoirs	Place- ments	Actifs transitoires	Investis- sements	Prêts et part. permanentes				Subventions à l'investissement
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)				(7)
1990	15.77	289.56	96.55	23.57	313.46	161.54	0.00	0.00	27.65	928.09
1991	8.61	303.15	94.82	18.60	378.21	159.59	0.00	0.00	70.63	1 033.62
1992	13.78	334.75	88.02	15.67	472.44	157.44	0.00	0.00	130.15	1 212.25
1993	24.34	369.20	86.76	16.56	513.56	206.86	0.00	0.00	193.00	1 410.28
1994	30.84	356.46	82.88	5.64	530.60	235.26	0.00	0.00	246.90	1 488.57
1995	17.42	364.37	79.05	32.72	532.50	276.36	0.00	0.00	283.37	1 585.78
1996	42.23	331.20	69.41	15.54	537.58	270.40	0.00	4.97	310.01	1 581.33
1997	47.18	361.96	68.17	20.80	545.91	287.58	0.00	5.36	348.04	1 684.98
1998	25.63	370.87	68.98	4.90	423.00	286.35	144.80	4.71	389.74	1 718.97
1999	13.76	422.32	73.96	14.99	424.54	273.80	153.68	4.39	414.82	1 796.26
2000	33.24	413.33	74.05	25.03	455.45	253.99	164.46	0.99	427.16	1 847.70
2001	25.74	400.92	73.02	46.72	468.58	216.55	178.74	0.00	446.05	1 856.31
2002	124.64	456.47	64.12	16.42	472.33	183.98	170.74	0.00	474.68	1 963.39
2003	37.80	481.89	64.20	84.57	456.84	185.72	162.95	0.00	538.35	2 012.30
2004	51.63	536.26	61.48	20.30	463.28	196.88	148.77	0.00	637.68	2 116.27
2005**	84.63	757.76	67.05	22.17	461.55	196.77	137.31	0.00	357.18	2 084.40
2006	65.05	512.70	67.96	146.50	448.84	198.75	120.55	0.00	348.71	1 909.05
2007	132.31	425.32	65.90	162.59	431.04	196.29	104.66	0.00	341.28	1 859.38
2008	68.52	490.67	62.42	113.44	400.81	198.07	142.56	0.00	327.28	1 803.79
2009	108.82	462.41	57.25	103.44	394.02	199.54	117.60	0.00	359.94	1 803.02
2010	110.48	421.32	52.16	106.53	392.68	200.11	88.96	0.00	381.28	1 753.55
2011	90.87	395.14	51.87	96.24	419.13	176.22	66.25	0.00	378.32	1 674.04

* Entre 1990 et 1997, les investissements et les subventions à l'investissement apparaissent dans la même colonne.

** Le versement extraordinaire de la BNS influence les avoires (placements à terme) et le découvert (amortissement).

9. Passif du bilan, en millions de francs

Année	Engagements courants	Dettes à court terme	Dettes à moyen et long terme	Engagements envers entités particulières	Provisions	Passifs transitoires	Engagements envers fin. spéciaux	Réserves*	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)		(8)=(1)+...+(7)
1990	127.63	0.00	610.53	6.63	20.67	45.44	117.19	0.00	928.09
1991	129.12	0.00	727.20	17.97	14.13	35.75	109.44	0.00	1 033.62
1992	101.40	0.00	957.00	12.48	10.64	31.56	99.18	0.00	1 212.25
1993	111.08	0.00	1 146.26	23.71	9.12	29.13	90.99	0.00	1 410.28
1994	108.59	0.00	1 219.59	37.93	9.11	33.18	80.16	0.00	1 488.57
1995	117.79	0.00	1 305.27	47.42	9.10	32.38	73.82	0.00	1 585.78
1996	119.15	0.00	1 340.40	35.94	11.42	9.12	65.30	0.00	1 581.33
1997	161.84	0.00	1 405.51	32.52	7.62	16.95	60.55	0.00	1 684.98
1998	158.02	13.23	1 428.87	28.89	7.00	26.02	56.94	0.00	1 718.97
1999	173.98	4.87	1 498.58	19.92	16.59	27.59	54.73	0.00	1 796.26
2000	164.50	0.01	1 572.35	11.95	16.66	19.59	62.64	0.00	1 847.70
2001	109.80	18.28	1 572.88	30.41	28.11	32.91	63.92	0.00	1 856.31
2002	150.75	0.35	1 640.03	38.46	20.37	40.50	72.93	0.00	1 963.39
2003	106.70	11.16	1 671.93	64.23	12.72	70.47	75.11	0.00	2 012.30
2004	128.69	0.01	1 853.74	36.62	6.80	16.84	73.58	0.00	2 116.27
2005**	139.62	0.00	1 767.71	4.79	7.50	30.37	134.40	0.00	2 084.40
2006	177.87	0.00	1 534.79	4.21	12.33	83.97	95.88	0.00	1 909.05
2007	204.95	0.00	1 437.87	17.11	16.29	86.04	97.13	0.00	1 859.38
2008	178.34	0.00	1 374.72	18.78	18.24	90.83	122.87	0.00	1 803.79
2009	135.68	0.00	1 418.34	3.54	13.70	99.76	112.51	19.50	1 803.02
2010	138.98	0.00	1 360.62	1.88	28.29	93.61	93.09	37.07	1 753.55
2011	176.90	0.00	1 265.74	1.11	20.52	99.80	91.30	18.66	1 674.04

* Dès l'année 2009, le poste "Réserves" est ajouté au passif du bilan. Précédemment, il était comptabilisé avec les provisions..

** L'affectation du versement extraordinaire de la BNS influence les dettes à moyen et long terme (remboursements) et les engagements envers les financements spéciaux (attributions aux fonds).

PLAN COMPTABLE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

3 - CHARGES

4 - REVENUS

30 Charges de personnel

- 300 Autorités, commissions et juges
- 301 Personnel administratif et d'exploitation
- 302 Personnel enseignant
- 303 Assurances sociales
- 304 Caisses de pensions et de prévoyance
- 306 Prestations en nature
- 305 Assurance maladie et accidents
- 307 Prestations aux retraités
- 308 Personnel temporaire
- 309 Autres charges de personnel

31 Biens, services et marchandises

- 310 Fournitures de bureau, imprimés, matériel enseignement
- 311 Mobilier, machines, véhicules
- 312 Eau, énergie, combustibles
- 313 Autres marchandises
- 314 Entretien des immeubles
- 315 Entretien d'objets mobiliers
- 316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation
- 317 Dédommagements
- 318 Honoraires et prestations de service
- 319 Frais divers

32 Intérêts passifs

- 320 Engagements courants
- 321 Dettes à court terme
- 322 Dettes à moyen et à long terme
- 323 Dettes envers des entités particulières
- 329 Autres intérêts passifs

33 Amortissements

- 330 Patrimoine financier
- 331 Patrimoine administratif, amortissements ordinaires
- 332 Patrimoine administratif, amortiss. complémentaires
- 333 Découvert

34 Parts et contributions sans affectation

- 340 Parts de recettes destinées à des communes
- 341 Contributions à des communes

35 Dédommagements à des collectivités publiques

- 350 Confédération
- 351 Cantons
- 352 Communes

36 Subventions accordées

- 360 Confédération
- 361 Cantons
- 362 Communes
- 363 Propres établissements
- 364 Sociétés d'économie mixte
- 365 Institutions privées
- 366 Personnes physiques
- 367 Etranger

37 Subventions redistribuées

- 370 Confédération
- 371 Cantons
- 372 Communes
- 373 Propres établissements
- 374 Sociétés d'économie mixte
- 375 Institutions privées
- 376 Personnes physiques

38 Attributions aux financements spéciaux

39 Imputations internes

40 Impôts

- 400 Impôts sur le revenu et la fortune
- 401 Impôts sur le bénéfice et le capital
- 402 Impôts fonciers
- 403 Impôts sur les gains en capital
- 404 Droits de mutation et de timbre
- 405 Impôts sur les successions et donations
- 406 Impôts sur la propriété et sur la dépense
- 407 Impôts sur la consommation

41 Patentes et concessions

42 Revenus des biens

- 420 Banques
- 421 Créances
- 422 Capitaux du patrimoine financier (sans les immeubles)
- 423 Immeubles du patrimoine financier
- 424 Gains comptables sur les placements du patrimoine financier
- 425 Prêts du patrimoine administratif
- 426 Participations permanentes du patrimoine administratif
- 427 Immeubles du patrimoine administratif
- 429 Autres revenus

43 Contributions

- 430 Contributions de remplacement
- 431 Emoluments administratifs
- 432 Recettes hospitalières et d'établissements spécialisés, pensions
- 433 Ecolages
- 434 Autres redevances d'utilisation et prestations de service
- 435 Ventes
- 436 Dédommagements de tiers
- 437 Amendes
- 438 Prestations effectuées par la collectivité pour ses investissements
- 439 Autres contributions

44 Parts à des recettes et contributions sans affectation

- 440 Part à des recettes fédérales
- 441 Part à des recettes cantonales
- 444 Contributions cantonales
- 445 Contributions communales

45 Dédommagements de collectivités publiques

- 450 Confédération
- 451 Cantons
- 452 Communes

46 Subventions acquises

- 460 Confédération
- 461 Cantons
- 462 Communes
- 463 Propres établissements
- 469 Autres subventions

47 Subventions à redistribuer

- 470 Confédération
- 471 Cantons
- 472 Communes
- 473 Propres établissements

48 Prélèvements sur les financements spéciaux

49 Imputations internes

PLAN COMPTABLE DU BILAN

1 - ACTIF

2 - PASSIF

PATRIMOINE FINANCIER

10 Disponibilités

- 100 Caisse
- 101 Chèques postaux
- 102 Banque

11 Avoirs

- 110 Accréditifs
- 111 Comptes courants
- 112 Impôts à encaisser
- 113 Dédommagements de collectivités publiques
- 114 Subventions de collectivités publiques
- 115 Autres débiteurs
- 116 Avoirs à terme fixe
- 118 Comptes de liaison entre deux périodes comptables
- 119 Autres créances

12 Placements

- 120 Valeurs à revenu fixe
- 121 Actions et parts sociales
- 122 Prêts
- 123 Immeubles
- 124 Mobilier, machines, véhicules
- 125 Marchandises et approvisionnements
- 129 Autres placements

13 Actifs transitoires

- 130 Intérêts
- 131 Loyers, fermages et redevances de droit de superficie
- 132 Assurances
- 139 Autres comptes transitoires

PATRIMOINE ADMINISTRATIF

14 Investissements

- 140 Terrains non bâtis
- 141 Ouvrages de génie civil
- 143 Terrains bâtis
- 145 Forêts
- 146 Mobilier, machines, véhicules
- 147 Marchandises et approvisionnements
- 149 Autres biens

15 Prêts et participations permanentes

- 151 Cantons
- 152 Communes
- 153 Propres établissements
- 154 Sociétés d'économie mixte
- 155 Institutions privées
- 156 Personnes physiques
- 157 Etranger

16 Subventions d'investissements

- 160 Confédération
- 161 Cantons
- 162 Communes
- 163 Propres établissements
- 164 Sociétés d'économie mixte
- 165 Institutions privées
- 166 Personnes physiques
- 167 Etranger

17 Autres dépenses à amortir

- 170 Expropriations

FINANCEMENTS SPÉCIAUX

18 Avances aux financements spéciaux

DÉCOUVERT

19 Découvert

ENGAGEMENTS

20 Engagement courants

- 200 Créanciers
- 201 Dépôts
- 202 Réserves de crise
- 203 Dédommagements à des collectivités publiques
- 204 Subventions à verser
- 205 Subventions à redistribuer
- 206 Comptes courants
- 208 Comptes de liaison entre deux périodes comptables
- 209 Autres engagements

21 Dettes à court terme

- 210 Banques
- 211 Collectivités publiques
- 212 Entreprises publiques autonomes
- 213 Placements effectués par le personnel
- 219 Autres dettes à court terme

22 Dettes à moyen et long terme

- 220 Emprunts hypothécaires
- 221 Reconnaissances de dettes
- 222 Bons de caisse
- 223 Emprunts par obligation
- 228 Dettes en monnaie étrangère
- 229 Autres dettes à moyen et long terme

23 Engagements envers des entités particulières

- 230 Propres établissements
- 231 Caisses de pensions
- 232 Caisses d'épargne
- 233 Fonds et fondations
- 234 Fonds destinés à couvrir les risques matériels non assurés

24 Provisions

- 240 Compte de fonctionnement
- 241 Compte des investissements

25 Passifs transitoires

- 250 Intérêts
- 251 Loyers, fermages et redevances de droit de superficie
- 252 Assurances
- 259 Autres comptes transitoires

FINANCEMENTS SPÉCIAUX

28 Engagements envers les financements spéciaux

FORTUNE

29 Fortune nette

LEXIQUE

Actif	L'actif du bilan comprend les valeurs patrimoniales (avoirs, placements financiers, investissements, prêts et participations), les avances aux fonds spéciaux ainsi que l'éventuel découvert du bilan.
Amortissement	L'amortissement est une charge sans décaissement. Il représente le paiement, sur la durée, d'un investissement. Dans la comptabilité, la diminution de valeur liée à un investissement (dépréciation) s'inscrit en tant qu'amortissement. Dans le compte de fonctionnement, elle figure dans les charges, la valeur des investissements étant adaptée en conséquence dans le bilan annuel. On distingue les amortissements du patrimoine administratif (sur les investissements réalisés) et les amortissements relevant du patrimoine financier (non valeurs fiscales ou pertes sur débiteurs). Ces charges sont comptabilisées dans les rubriques du groupe 33 du modèle comptable harmonisé.
Autofinancement	Amortissements du patrimoine administratif +/- résultat du compte de fonctionnement (+ si excédent de revenus et - si excédent de charges).
Autofinancement (capacité d')	Indicateur financier qui exprime l'autofinancement en pourcent du total des revenus déterminants (sans les subventions redistribuées ni les imputations internes).
Autofinancement (degré d')	Indicateur financier qui exprime l'autofinancement en pourcent des investissements nets. Cet indicateur financier est utilisé dans le cadre du frein à l'endettement de l'État de Neuchâtel.
Biens, services et marchandises	Ensemble des charges permettant à la collectivité de fonctionner : matériel, fournitures de bureau, mobilier, machines, énergie, loyers, déplacements, mandats, etc. Ces charges sont comptabilisées dans les rubriques du groupe 31 du modèle comptable harmonisé.
Bilan	Récapitulation de la situation patrimoniale de la collectivité publique au vu de ce qu'elle possède (actif) et de ce qu'elle doit (passif). Le bilan est mis à jour en fin d'année.
Budget	Acte législatif par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles d'une collectivité publique. Le budget peut-être vu comme le reflet financier des décisions politiques qui sont prises.
Capital étranger	Le capital étranger apparaît au passif du bilan. Il se compose des dettes publiques, des divers engagements, des provisions, des passifs transitoires et des financements spéciaux.
Charge	Transaction de la comptabilité d'exploitation entraînant une diminution de fortune ou une augmentation du découvert (charges de personnel, charges en biens, services et marchandises, charges d'intérêt, subventions, etc.). Une charge ne donne pas forcément lieu à un décaissement (cf. amortissements).
Charges de personnel	Traitements (salaires), assurances sociales concernant le personnel administratif, les enseignants ainsi que les employés temporaires travaillant pour le compte d'une collectivité publique. Font également partie des charges de personnel les rentes, pensions, allocations de renchérissement aux retraités ainsi que les frais liés au recrutement, à la formation, etc. Ces charges sont comptabilisées dans les rubriques du groupe 30 du modèle comptable harmonisé.
Charge financière	Intérêts passifs + amortissements du patrimoine administratif - revenus des biens. Notion utilisée pour calculer l'indicateur de la quotité de la charge financière.
Charge nette des intérêts	Intérêts passifs - intérêts actifs. Notion utilisée pour calculer l'indicateur de la quotité de la charge financière et l'indicateur de la quotité des intérêts. Dans le calcul des intérêts nets, toutes les rubriques concernant les intérêts passifs sont prises en considération, ce qui n'est pas le cas des intérêts actifs.
Classification administrative ou organique	Ventilation des rubriques du compte de fonctionnement ou des investissements d'après l'organisation de la collectivité publique (services et offices).
Classification fonctionnelle	Ventilation des rubriques du compte de fonctionnement ou des investissements d'après les tâches et les objectifs visés par la collectivité publique : administration générale, santé, sécurité publique, prévoyance sociale, enseignement, etc.
Classification spécifique ou par nature	Ventilation des rubriques du compte de fonctionnement ou des investissements d'après le plan comptable harmonisé applicable aux collectivités publiques : charges de personnel, biens services et marchandises, amortissements, subventions, impôts, etc.
Compte administratif	Terme générique englobant le compte de fonctionnement et le compte des investissements.
Compte de fonctionnement	Le compte de fonctionnement met en regard les charges annuelles courantes et les revenus correspondants. Cette comparaison fait ressortir soit un excédent de charges, soit un excédent de revenus. Le solde du compte fonctionnement détermine la variation de la fortune ou du découvert au bilan.

Compte des investissements	Le compte des investissements comprend toutes les dépenses et toutes les recettes (en général subventions reçues) liées à la réalisation ou à l'acquisition de biens du patrimoine administratif, dont l'utilisation s'étend sur plusieurs années et qui servent à l'exécution d'une tâche publique. Le solde obtenu par différence entre dépenses et recettes dans le compte, représente le montant des investissements nets devant être financé par la collectivité même. Lors de la clôture de l'exercice, le solde net des investissements est transféré au bilan.
Contributions	Revenus résultant des prestations et livraisons effectuées par la collectivité pour des tiers, ainsi que les recettes provenant des amendes, des émoluments et des prestations effectuées par la collectivité pour ses propres investissements. Ces revenus sont comptabilisés dans les rubriques du groupe 43 du modèle comptable harmonisé.
Couverture des charges (degré de)	Indicateur financier qui exprime le résultat du compte de fonctionnement en pourcent du total des charges.
Couverture des revenus déterminants (degré de)	Indicateur financier qui exprime le résultat du compte de fonctionnement en pourcent des revenus déterminants. Cet indicateur financier est utilisé dans le cadre du frein à l'endettement de l'État de Neuchâtel.
Découvert	Il y a découvert au bilan lorsque les avoirs (actif) ne suffisent pas à couvrir les engagements (passif). Le découvert figure à l'actif du bilan. Il correspond au cumul des précédentes clôtures du compte de fonctionnement. Selon le règlement sur les finances et la comptabilité des communes (RFC), le découvert doit être amorti au plus vite, mais il ne peut excéder cinq ans.
Dédommagements à des / de collectivités publiques	Compensation financière versée à une collectivité publique qui se substitue complètement ou partiellement dans l'exécution d'une tâche incombant à la propre collectivité et vice versa. Le dédommagement est calculé sur la base des coûts de la tâche (prix de revient). Ces charges et revenus sont comptabilisés respectivement dans les rubriques 35 et 45 du modèle comptable harmonisé.
Déficit	Excédent des charges par rapport aux revenus durant un exercice. Il indique la diminution de la fortune ou l'accroissement du découvert au bilan.
Déficit conjoncturel	Part du déficit liée à l'évolution de la conjoncture. Cette part du déficit est imputable à un surcroît de dépenses essentiellement dans les domaines social et économique (qui visent à atténuer les effets de la récession) et à une diminution des recettes fiscales.
Déficit structurel	Part du déficit résultant de la surcharge durable du budget par des tâches non financées (p. ex. nouvelles tâches sans réduction simultanée de tâches existantes et, voire ou, diminution des recettes). Si le déficit structurel est important, le budget reste déficitaire même lorsque la situation conjoncturelle est favorable.
Dépenses courantes	Total des charges du compte de fonctionnement sans amortissements du patrimoine financier ni subventions redistribuées ni attributions aux financements spéciaux ni imputations internes. Notion utilisée dans le calcul de l'effort d'investissement.
Dettes publiques (dettes consolidées)	Ensemble des sommes empruntées par l'Etat auprès des banques, des compagnies d'assurances, etc. pour le financement des besoins relatifs au compte de fonctionnement et au compte des investissements. Ces emprunts représentent les dettes à moyen et long terme. On distingue la dette au sens étroit de la dette au sens large suivant les postes retenus au passif pour la calculer. La dette exprimée en fonction du nombre d'habitants de la collectivité publique est un indicateur fréquemment utilisé en finances publiques.
Émoluments	Montant financier exigé par une collectivité publique en contre-partie d'une prestation fournie à l'utilisateur (permis de conduire, passeport, etc.). Les émoluments sont comptabilisés dans les rubriques du groupe 43 du modèle comptable harmonisé (contributions).
Excédent de financement	Cas résultant d'un montant des amortissements supérieur au montant des investissements nets +/- le résultat du compte de fonctionnement. Un excédent de financement permet d'utiliser des fonds pour rembourser la dette ou pour effectuer des placements.
Financements spéciaux	Affectation totale ou partielle de par la loi de revenus à des tâches publiques particulières (recettes affectées). On distingue les prélèvements aux financements spéciaux (revenu) des attributions aux financements spéciaux (charge). Ces charges et revenus sont comptabilisés respectivement dans les rubriques 38 et 48 du modèle comptable harmonisé.
Fortune nette	Excédent des postes de l'actif du bilan par rapport aux postes du passif. Elle provient d'excédents de revenus du compte de fonctionnement et permet de couvrir d'éventuels futurs excédents de charges. Il s'agit de la situation opposée au découvert.
Frein à l'endettement	Mécanisme inscrit dans la loi sur les finances qui impose le respect de certaines valeurs limites en termes d'indicateurs financiers (degré d'autofinancement et degré de couverture des revenus déterminants) lors de la présentation du budget et de la clôture des comptes.
Frein aux dépenses	Mécanisme imposant une majorité qualifiée (3/5) lors des votes du Grand Conseil pour l'acceptation des dépenses importantes et l'augmentation des recettes fiscales.

Impôts	Contribution perçue par la collectivité publique sans condition (pas de contrepartie) en vertu de sa souveraineté. Pris dans son sens technique, l'impôt est perçu principalement en fonction d'une certaine situation économique réalisée en la personne de l'assujetti, soit lors de l'obtention d'une somme d'argent (salaire), soit lors de l'utilisation de cette somme (consommation). La Confédération, les cantons et les communes perçoivent des impôts dans leur domaine de souveraineté, afin d'assumer les tâches qui leur sont confiées. Les recettes fiscales sont donc des revenus importants qui sont comptabilisés dans les rubriques du groupe 40 du modèle comptable harmonisé.
Imputations internes	Opérations comptables entre entités administratives faisant partie d'un même budget. Dans le compte de fonctionnement, le total des charges doit être égal au total des revenus. Ces charges et revenus sont comptabilisés respectivement dans les rubriques 39 et 49 du modèle comptable harmonisé. On les enlève des revenus totaux lorsqu'on calcule les revenus déterminants.
Indicateurs financiers	Données quantitatives calculées sur la base de rubriques budgétaires pour une période donnée. Ils permettent des comparaisons dans le temps et entre collectivités publiques. Les principaux indicateurs financiers sont le degré d'autofinancement, la capacité d'autofinancement, la quotité des intérêts, la dette par habitant, etc.
Insuffisance de financement	Moyens financiers que la collectivité doit emprunter pour exécuter les tâches publiques. L'insuffisance de financement résulte principalement du résultat du compte de fonctionnement et du compte des investissements. Elle induit une augmentation des dettes figurant au passif du bilan.
Intérêts passifs	Intérêts dus pour l'emploi de fonds étrangers lorsque la collectivité publique emprunte. Ces charges sont comptabilisées dans les rubriques du groupe 32 du modèle comptable harmonisé.
Intérêts passifs (poids des)	Indicateur financier qui exprime les intérêts passifs en pourcent des recettes fiscales directes.
Investissement	Dépense pour l'acquisition, la réalisation ou l'amélioration de valeurs patrimoniales durables (bâtiments, routes, prêts et participations, etc.). Les investissements nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques figurent dans le patrimoine administratif au bilan.
Investissement (effort d')	Indicateur financier qui exprime les investissements nets en pourcent des dépenses courantes.
Investissements nets	Dépenses d'investissements qui sont financées puis couvertes par les propres moyens de la collectivité. Le niveau des investissements nets se calcule en soustrayant les recettes d'investissements (subventions acquises ou prestations de tiers) du montant des dépenses brutes.
Modèle comptable harmonisé (MCH)	Modèle de comptabilité utilisé pour les finances publiques. Le MCH comprend le compte administratif (compte de fonctionnement, compte des investissements), le compte de financement et le bilan. Ce modèle a été amélioré à la fin des années 2000 pour laisser place au nouveau MCH2.
Parts et contributions / recettes sans affectation	Part légale d'autres collectivités / de la collectivité aux recettes et contributions encaissées par une collectivité / d'autres collectivités. L'affectation est laissée au libre choix de la collectivité bénéficiaire. Ces charges et revenus sont comptabilisés respectivement dans les rubriques 34 et 44 du modèle comptable harmonisé.
Passif	Le passif du bilan se compose en règle générale des engagements (dettes, engagements envers les fonds spéciaux), des réserves ou provisions ainsi que de l'éventuelle fortune nette.
Patentes et concessions	Autorisation d'exploiter que la collectivité publique délivre et donnant lieu à un émolument (p. ex. établissements publics, permis de pêche, de chasse, etc.). Ces revenus sont comptabilisés dans les rubriques du groupe 41 du modèle comptable harmonisé.
Patrimoine administratif	Le patrimoine administratif comprend tous les actifs non réalisables, donc en principe inaliénables, nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques prévues dans la Constitution et les lois.
Patrimoine financier	Le patrimoine financier est constitué de l'ensemble des biens qui sont réalisables sans nuire à un but d'utilité publique et qui sont gérés selon les usages commerciaux.
Péréquation financière	La péréquation financière porte au sens large sur tous les transferts financiers entre collectivités publiques de différents niveaux, que ces transferts aient pour but d'inciter à accomplir des tâches étatiques (p. ex. octroi de subventions afin d'encourager la construction et l'entretien du réseau routier) ou de compenser des disparités de capacité financière (réduction des disparités entre cantons riches et cantons pauvres). Au sens étroit, la péréquation vise à une redistribution plus équilibrée des ressources entre collectivités, et à une compensation des charges structurelles excessives de ces dernières (p. ex. régions de montagne et villes).

Plan financier	Instrument accompagnant le programme de législation qui oriente sur le développement probable à moyen terme (3 ans) des charges et des revenus du compte de fonctionnement et du compte des investissements. Alors que le budget porte sur les ressources nécessaires l'année suivante, le plan financier définit les besoins pour les années ultérieures, en fonction des priorités politiques. Il indique également comment pourvoir à ces besoins (impôts existants, hausses d'impôts, surcroît d'endettement). S'appuyant sur diverses hypothèses concernant l'évolution de l'économie, il montre quelle est l'évolution des finances et s'il y a lieu d'intervenir pour atteindre l'équilibre budgétaire.
Point d'impôt (valeur du)	Le point d'impôt permet de mesurer la richesse des contribuables d'une commune, ce dernier est calculé sur le produit de l'impôt des personnes physiques uniquement. Le volume total du produit de l'impôt d'une commune est tributaire de la catégorie de ses contribuables (marié, célibataires, etc.) et de la structure des revenus de sa population (commune rurale ou commune urbaine), le revenu moyen pouvant dès lors fortement varier d'une commune à l'autre. Afin de permettre une comparaison intercommunale le point d'impôt est ramené au nombre d'habitants.
Principe d'annualité	En vertu du principe d'annualité, les crédits budgétaires ne sont généralement disponibles que pour un exercice et échoient à la fin de l'année en question.
Principe d'échéance	Comptabilisation des charges au moment où elles sont engagées et au moment où les revenus sont facturés. Ce principe s'oppose au principe de caisse qui prévoit la comptabilisation des charges au moment où elles sont payées et les revenus au moment où ils sont encaissés.
Principe de spécialité	En vertu du principe de spécialité, les crédits budgétaires doivent être dépensés conformément à leur destination initiale et dans les limites autorisées.
Quotité de la charge financière	Indicateur financier qui exprime les amortissements du patrimoine administratif et les intérêts nets en pourcent des revenus déterminants.
Quotité des intérêts	Indicateur financier qui exprime les intérêts nets en pourcent des revenus déterminants.
Recettes fiscales directes	Impôts sur le revenu et la fortune versés par les personnes physiques et impôts sur le bénéfice et le capital versés par les personnes morales.
Revenu	Opération qui induit une augmentation de la fortune ou une diminution du découvert.
Revenus des biens	Intérêts actifs sur les placements, revenus des biens mobiliers et immobiliers des patrimoines financiers et administratifs. Ces revenus sont comptabilisés dans les rubriques du groupe 42 du modèle comptable harmonisé.
Revenus déterminants	Total des revenus du compte de fonctionnement sans les subventions à redistribuer ni les imputations internes. Notion utilisée pour calculer plusieurs indicateurs.
Subventions accordées	Prestations financières à fond perdu de la collectivité, inscrites dans la loi et versées à d'autres collectivités publiques, à des organisations semi-étatiques et privées ainsi qu'à des personnes physiques. On distingue les aides financières qui incitent des tiers à poursuivre dans la direction souhaitée, les aides financières individuelles qui sont accordées aux personnes en difficulté (aide matérielle) et les indemnités, qui sont versées à des particuliers, des entreprises publiques et privées, aux cantons et aux communes, et qui permettent d'atténuer ou de compenser complètement la charge résultant de l'exécution de tâches publiques prescrites ou déléguées. Ces charges sont comptabilisées dans les rubriques du groupe 36 du modèle comptable harmonisé.
Subventions acquises	Prestations financières reçues d'une autre collectivité publique, servant à la couverture de charges spécifiques du compte de fonctionnement ou à stimuler la réalisation et l'acquisition de biens concernant le compte des investissements. Ces revenus sont comptabilisés dans les rubriques du groupe 46 du modèle comptable harmonisé.
Subventions redistribuées / à redistribuer	Prestations financières provenant d'une collectivité et destinées intégralement à une autre collectivité ou à un tiers. Comptablement, le total des subventions redistribuées (charges) est égal au total des subventions à redistribuer (revenus). Les montants ne font donc que transiter par le compte de fonctionnement de la collectivité concernée. Ces charges et revenus sont comptabilisés respectivement dans les rubriques 37 et 47 du modèle comptable harmonisé. On les enlève des revenus totaux lorsqu'on calcule les revenus déterminants.
Taxe	Contribution publique spéciale perçue par une collectivité ou un établissement pour une activité déterminée (p. ex. déchets, eaux usées). Son montant est, dans la règle, proportionnel à la prestation demandée mais peut couvrir l'ensemble des frais de la prestation fournie.
Trésorerie	Moyens financiers pour maintenir constamment la capacité de paiement d'une collectivité.